



2000 - N° 155

RECHERCHES
ALPES-MARITIMES
ET CONTRÉES LIMITROPHES
RÉGIONALES



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Subversion et révolution dans le pays
niçois de 1790 à 1796
par Thierry COUZIN

La Méditerranée des voyageurs au XIXe
siècle
par Hassen EL ANNABI

L' action catholique dans le diocèse de
Nice de 1945 à 1984
par Philippe WOZELKA

La recherche dans les archives
judiciaires, la procédure correctionnelle
par Jean-Bernard LACROIX

Journal d'un marin du « Georges
Leygues » de 1942 à 1944

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes
et
Contrées limitrophes

41e année

Octobre - décembre

n°155

**LA VIGUERIE DE GRASSE
AU DÉBUT DU
XVII^e SIÈCLE**

- 24 -

Châteauneuf-de-Grasse

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène
FROESCHLÉ-CHOPARD**

[Même jour, vendredi 11 décembre 1609,

assignation des consuls de Châteauneuf, en date du 10 décembre, par Honoré Mouton, sergent ordinaire de Châteauneuf, parlant à Honoré Reynard, consul. Témoin : Etienne Gandol, de Châteauneuf.

[Les consuls de Châteauneuf comparaissent :

Honoré Reynaud (ci-dessus Reynard) et Raphael Foucards (sic).

Ils désignent Jean Arnaud pour sapiteur.

• Dires des consuls de Châteauneuf (f° 763 v°)

« ... nous représantent pour leur commodités et incommodités, car bien que les habitants dud. lieu recueillent quelque peu de raisins et figues, ollives et aultres menus fruicts, ils sont de si peu de valleur qu'ils ne suffisent à la despence de leurs cultures, estant les récoltes d'iceulx amoingdries par les grèlles, tempestes causées par la proximité des montaignes voisines, et mesmes par celle de Courmettes qui leur donne tousjours des orages. Estant ceste incommoditté suivie de pleusieurs aultres. Premièrement, que leur village est scittué sur une colline penchante de tous coustés, sur laquelle les maisons basties se ruinent tout aussitost, ne les osant presque habitter, la cinquiesme partie d'icelles estant abattues. Et pour icelles réédifier, ils ne peuvent avoir de chaux en leur terroir, attendu la faulte de bois et de pierres propres à ce, qu'il fault aller prandre le sable une lue loing, et l'eau pour bastir, n'ayant aulcung bois de charpenterie pour bastir. Et encor, ayant tous lesd. matériauz, la conduite en est fort chère pour estre le village de difficile accès. Dans lequel ils n'ont nulle eau de fontaine pour boire, ni de rivière, estants constraints l'aller quérir un quart de lue loing, à quoi ils perdent beaucoup, occupant la plus part du temps leur bestail de ménage. Que le corps de la communauté n'a aucunes rantes ni revenus, d'autant que les fours appartiennent aux seigneurs dud. lieu, à cause de quoi les habitants leur payent le droict de fournage à raison du quarantain, fournissant outre ce le bois pour le cuire, qu'ils acheptent chèrement des lieux circonvoisins. Et bien que lad. communauté ayent des mollins à huile et à bled, toutteffois ils nous remonstrent que ceulx à huile il y en a un qui travaille par la force de l'eau laquelle, si elle n'est acompaignée de celle des plueyes, il le fault faire travailler à force de bras d'homme, comme l'autre qui couste plus qui ne rand de proffict. Et pour les moullins à bled, estre distants dud. Chateauneuf une lieue, et bastis dellà la rivière du Loup et dans le terroir de Vallettes, par permission du feu sieur comte du Bar auquel ils payarent une somme d'argent. Et outre ce, payent encor à ses hoirs une pention annuelle de cinq escus, ce qui leur est si incommode, attendu la distance de leur village, et de si grand despence pour la réparation qu'il fault faire pour l'entretien de l'escluse. Joint les charges ordinaires des habitants qu'ils ont esté constraints vendre la rente d'iceulx pour trois ou quatre cens (livres) affin de s'en secourir. Estans les habitants pouvres pour n'avoir nul commerce ni marché ni mestiers pour l'entretenir. Et quand au terroir dud. lieu, remonstrent que le meilleur d'icellui est possédé par les seigneurs d'icellui ou par le recteur de la chapelle Notre-Dame dicte du Brus. Estant le leur de petite estandue et de peu de valleur, borné de bien près par ceulx de Grasse, du Bar, de Magagnosc, Upio et Valbonne. Et ce qu'ils ont du cousté du levant est si

montagneux, interrompu de rochers et de torrents que le bled qu'on y sème ne vault le moissonner. Ce qui constraint les habitants pour vivre de prendre en emphytéose de terres deux ou trois lieues loing, comme Andon, Mougins et Valbonne, où ils entretiennent un peu de bestail, d'autant que le devers dud. lieu de Chateauneuf est de fort peu d'estendue, sans arbre et sans pasturage, et mal sain à cause des montagnes voisines. Et pour ce qui est de leurs arbres et vignobles, remonstrent aussi estre tout en mauvais estat pour estre tous ordinairement tempestés, les olliviers rongés des vers, les figuiers saisis de la mousse qui les tue, et de suite après le vignoble. Ce que considéré, et les debtes de la communauté de plus de vingt mil escus, les impositions ordinaires qui consomment tous leurs fruicts, et souvant le fonds, qu'ils abandonnent, ils s'asseurent que led. lieu de Chateauneuf sera plustost deschargé de la cote de son affouagement que non poinct chargé. Comme ils requièrent.

• Contredit de la ville de Grasse (f° 767 v°)

Au contraire, (Me Féraud, avocat)... a dict que ... il y aura lieu d'augmenter la cote de leur fouaige, d'autant que tout led. terroir est très bon et fertile, planté d'une infinité d'arbres de toute sorte, comme figuiers, olliviers, poiriers, noyers et autres. Et coultre ce, rampli d'un beau et ample vignoble, leur fournissant du vin tant pour leur usage que pour vendre aux habitants des lieux des montagnes qui le viennent acheter aussi tost que la récolte est faicte, à hault prix, pour estre de bon départ et de garde. Et le restant du terroir consistant en jardinages, prairies, devers pour l'entretien de leur bestail. Et encor en un ample labourage propre pour porter quantité de grains de toute sorte, et de légumes. Lesquels grains et fruicts ils vendent en quantité, après celle qui leur faict besoing pour leur vie, aux merchands de la Rivière de Gennes qui le viennent prendre, pour estre proches de Cannes et d'Antiboul de deux ou trois lieues, où ils le portent bien souvent quand on ne le leur vient prendre ou bien les vendent. Que la communauté de cedit lieu de Chateauneuf possède les mollins à bled et à huile, desquels elle a de rante annuelle plus de huit cens escus. Et les habitants dud. Chateauneuf possèdent la plus grande partie des terroirs d'Andon, d'Upio, Roquefort, Valbone, Sartoux et Mougins, d'où ils retirent beaucoup de commodités et payent peu de charges. Mais la plus grande commodité est que led. lieu de Chateauneuf est fort salubre, le mal de contagion n'y ayant jamais esté, pour estre posé sur le levant et sur le midi, où les personnes y envieillissent longuement. Que les habitants font grand estat du saffran, duquel ils retirent de grandes commodités, et encore du mestier de la laine avec laquelle plusieurs merchands travaillent grande quantité de pièces de cadis, qu'ils portent vendre à Nice et ailleurs. Nourrissant outre ce, lesd. habitants de Chateauneuf, toute espèce de gros bestail pour leur usage, comme beufs, juments et mullets, et aussi nombre infini de bestail menu dont ils font aussi estat pour vendre. Que les mesmes incommodités des tempestes causées par les montagnes voisines et les deffaults des matériaux à bastir sont autant considérables en la ville de Grasse que au lieu de Chateauneuf là où, si l'eau est loing, la pierre en est plus proche, ce qu'on ne treuve en lad. ville de Grasse. Dont acte etc...

• Arpentage (f° 769 r°)

[Conseiller et experts vont visiter le terroir au quartier de l'Ubac, confinant le terroir du Bar et du Rouret, et continué à celui de l'Adrech et vers le terroir de Magagnosc, « forest » de Grasse.

Terres : 26 ch. terre bonne (2500 c²) à 50 E
11 ch. 9 pan. terre moyenne

1 300 E

	(3000 c ²)	à 30 E	357 E
	20 ch. 4 pan. terre légère		
	(3500 c ²)	à 10 E	204 E
Vignes :	57 fos. vigne bonne	à 7 E	399 E
	67 fos. vigne moyenne	à 5 E	335 E
Prés :	5 sch. prés non arrosables	à 50 E	250 E
Total journée :			2 845 E

[Le samedi 12 décembre,

les experts se rendent au quartier appelé la Colle de prudhomme. Les trois consuls de Châteauneuf, Honoré Reynaud, Antoine Foucard et Raphaël Fourcard viennent voir le conseiller, accompagnés de Jean Arnaud, greffier de la commune. Ils présentent un cadastre daté 1606, mois de mars, contenant 209 feuillets. Mais l'allivrement n'est pas « arrêté ». Ce cadastre englobe non seulement le terroir de Châteauneuf et de Clermont mais aussi celui d'Opio quoiqu'il soit affouagé séparément. Les consuls disent que de toute ancienneté les trois terroirs ont été encadrés ensemble, pour un total de 800 florins, chaque florin valant 40 écus. Les impositions se faisaient aussi en commun.

Mais depuis « le mois d'août dernier », le lieu d'Opio a été séparé de celui de Châteauneuf par arrêt de la cour de Parlement de Provence, arrêt exécuté par un commissaire de cette Cour, à ce député. A la suite de quoi les nouveaux officiers d'Opio sont en train de faire procéder à l'estime des possessions de leur terroir pour en faire un cadastre à part. On pense que ce cadastre dépassera la moitié de celui de Châteauneuf, car le terroir d'Opio est de grande étendue.

Le conseiller fait venir Honoré Coste, taillier (collecteur de la taille) de la communauté, pour consulter le casernet de l'année présente. On y trouve l'allivrement de Châteauneuf, séparé de celui d'Opio. Il s'élève à 464 florins.

Rapport journalier :

Terres :	3 ch. 3 pan. terre bonne	à 60 E	198 E
	9 ch. 7 pan. terre moyenne	à 35 E	339 E 30 S
	29 ch. 2 pan. terre légère	à 12 E	350 E 24 S
Vignes :	50 fos. vigne bonne	à 7 E	350 E
	30 fos. vigne moyenne	à 5 E	150 E
	35 fos. vigne légère	à 4 E	140 E
Total journée :			1 527 E 54 S

[Le 13 décembre, dimanche.

[Le lundi 14 décembre,

le conseiller accompagne les experts au quartier de Bernarac tirant au chemin de Saint-Paul, continué aux quartiers des Bruguries, Gaurron, la Font de Bompar, et de Saint Jaume.

Rapport journalier :

Terre :	25 ch. terre bonne	à 7 E	1 750 E
	12 ch. 2 pan. terre moyenne	à 40 E	488 E
	23 ch. 6 pan. terre légère	à 10 E	236 E
Vignes :	82 fos. vigne bonne	à 7 E	574 E
	62 fos. vigne moyenne	à 5 E	310 E
Prés :	1 sch. pré non arrosable	à 30 E	30 E
Total journée :			3 388 E

[Le mardi 15 décembre,

les experts se rendent au quartier des Bullidous et des Bergiers. Le conseiller est resté en ville où il entend Me Quintin Camatte.

Rapport journalier :

Terres :	30 ch. 2 pan. terre bonne	à 60 E	1 812 E
	24 ch. 2 pan. terre moyenne	à 35 E	847 E
Vignes :	100 fos. vigne bonne	à 6 E	600 E
	79 fos. vigne moyenne	à 5 E	395 E
Prés :	2 sch. prés	à 40 E	80 E
Total journée :			3 734 E

[Le mercredi 16 décembre,

le conseiller accompagne les experts au quartier Buillidoux, tirant toujours aux confins du Rouret et vers le plan dict de Bergiers.

Terres :	20 ch. 9 pan. terre bonne	à 55 E	1 149 E 30 S
	15 ch. 5 pan. terre moyenne	à 30 E	465 E
	19 ch. 8 pan. terre légère	à 10 E	198 E
Vignes :	167 fos. vigne bonne	à 6 E	1 002 E
	83 fos. vigne moyenne	à 4 E	332 E
Prés :	8 sch. prés arrosables	à 40 E	320 E
Total journée :			3 466 E 30 S

[Le jeudi 17 décembre,

le conseiller procède à la visite du terroir de Clermont en présence du second et du troisième consuls de Grasse, assistés de leur avocat, de Honoré Reynaud et de Raphaël Foucard, consuls de Châteauneuf, assistés de Me Barrème, leur avocat, en exécution de l'arrêt de la Cour intervenue entre les parties.

Cependant les experts ont continué la visite de Châteauneuf au quartier appelé la Combe et jusqu'aux confins de Roquefort.

Terres :	16 ch. 3 pan. terre bonne	à 50 E	815 E
	8 ch. 7 pan. terre moyenne	à 30 E	261 E
	27 ch. 1 pan. terre légère	à 8 E	216 E 48 S
Vignes :	38 fos. vigne bonne	à 6 E	228 E
	46 fos. vigne moyenne	à 4 E	184 E
	14 fos. vigne légère	à 3 E	42 E
Total journée :			1 746 E 48 S

[Le vendredi 18 décembre,

le conseiller entend Antoine Arnaud, ménager.

Cependant les experts ont repris leur travail au quartier de la Combe, et continué au quartier dit de Clau (Margins).

Terres :	21 ch. terre bonne	à 50 E	1150 E
	25 ch. 1 pan. terre moyenne	à 30 E	753 E
	11 ch. 5 pan. terre légère	à 10 E	115 E
Vignes :	96 fos. vigne bonne	à 5 E	480 E
	82 fos. vigne moyenne	à 4 E	328 E
	10 fos. vigne légère	à 3 E	30 E
Terres incultes :	20000 c ² terres incultes		
	accompagnée de bois taillis	à 2 E les 1000 c ²	40 E
Total journée :			2901 E

[Le samedi 19 décembre,

de nouveau le conseiller se rend sur le terroir de Clermont, à la requête de la commune de Grasse et accompagné de l'avocat de Châteauneuf, « afin de résoudre ensiblement les difficultés qui estoient sur la recoignissance des confins dud. terroir ».

Cependant les experts ont visité le quartier de Gourette, aux confins d'Opio, et continué au Serre de Bellier, Font figuière et Mousquette.

Terres :	35 ch. 7 pan. terre bonne	à 70 E	2492 E
	8 ch. 7 pan. terre moyenne	à 30 E	261 E
	22 ch. 9 pan. terre légère	à 8 E	183 E 12 S
	20 ch. terre légère	à 6 E	120 E
Vignes :	93 fos. vigne bonne	à 7 E	581 E
	40 fos. vigne moyenne	à 5 E	200 E
Total journée :			3844 E 12 S

[Le 20 décembre, dimanche.

[Le 21 décembre,

jour de St Thomas, apôtre, on a réduit les opérations « l'après-disnée », à l'estime des maisons.

Au total, 301 maisons, dont :

30 des plus apparentes	à 200 E	6000 E
66 moyennes	à 120 E	7800 E
206 petites	à 30 E	6180 E
30 fenières et étables	à 20 E	600 E

Total maisons : 20580 E

[Le mardi 22 décembre,

le conseiller accompagne les experts aux quartiers dits des Combes, Pichault, du Douil, de Peyret et de Clermont.

Terres :	3 ch. 3 pan. terre bonne	à 40 E	132 E
	58 ch. 9 pan. terre moyenne	à 25 E	1472 E 30 S
	56 ch. 2 pan. terre légère	à 10 E	562 E
Vignes :	77 fos. vigne bonne	à 6 E	462 E
	63 fos. vigne moyenne	à 4 E	252 E
	24 fos. vigne légère	à 3 E	72 E
Près :	27 sch. près	à 40 E	1080 E

Total journée : 4032 E 30 S

[Le mercredi 23 décembre,

dans la maison d'Antoine Hugues, comparait Me Jean Féraud, avocat de la ville de Grasse, qui demande que les experts visitent le terroir de Clermont dont ils sont proches, « présumant lad. communauté (de Grasse) que ce soit un quartier du terroir de la ville de Grasse, joignant celui de Châteauneuf. par la contention qui est entre lesd. communautés, arrest s'en seroit ensuivi par lequel, par provision, les particuliers dud. Châteauneuf y possédant biens sont tenus payer la taille aud. Châteauneuf... Et d'autant que tout led. terroir de Clermont se treuve au jourd'huy possédé par les habitants dud. Châteauneuf, et que la communauté dud. Grasse, procédant à la visite de son terroir et esvaluation d'icellui, a laissé en arrière led. terroir de Clermont sans y toucher jusques à ce que la visite et prisage de celui de Châteauneuf feust fait ».

[L'avocat de Grasse requiert que l'arpentage et l'estime du terroir de Clermont se fasse à part, de façon que s'il se trouvait rattaché à la ville de Grasse lorsque le procès sera jugé définitivement, il soit facile d'ajouter « le fouage de Clermont », « et sauf à la communauté (de Grasse) ses actions pour le remboursement des tailles que led. terroir aura payées jusques à présent ou qu'elle se trouvera deschargée ».

[L'avocat de Châteauneuf, Me Honoré Barrême, réplique que l'avocat de Grasse « s'équivoque grandement de dire que le terroir de Clermont soit un quartier du terroir de Grasse, affirmant au contraire estre un quartier et partie du terroir de Châteauneuf, à icellui uni et incorporé de tous jours, aboutissant bien près dud. village, distant de deux traicts d'arbaleste d'icellui, et estant entouré du terroir dud. Châteauneuf, ainsi que nous l'avons remarqué en l'accedit que nous avons fait sur led. lieu et déclaration faite par les experts à ce par nous commis. Ne pouvant lad. communauté de Grasse mettre en controverse que led. lieu de Châteauneuf ne soit en la possession et jouissance dud. terroir plus que immémoriale, continuelle et sans interruption... ne pouvant nier qu'il ne soit entièrement possédé par les

particuliers dud. Châteauneuf, sans que ceux de Grasse y aient aucune portion, pour petite qu'elle soit ».

[Il est fait référence à un arrêt de la Cour des comptes, rendu le 26 avril 1606, au rapport de M. Boisson. Au demeurant si le terroir de Clermont n'était pas rattaché à Châteauneuf, ce dernier ne serait pas affouagé à 10 feux comme il l'est actuellement.

En conclusion, Châteauneuf demande que le terroir de Clermont ne soit pas estimé séparément mais ensemble avec le terroir de Châteauneuf. S'il en était autrement, Châteauneuf pourrait en subir un préjudice, d'une part si sa côte se trouvait augmentée à l'issue de l'enquête en cours, d'autre part du fait que cet arpentage séparé pourrait servir d'argument et influencer la Cour lors du jugement du procès pendant.

[Le conseiller décide que l'arpentage se fera séparément, « sans préjudice du droit des parties ».

Rapport journalier :

Les experts se sont rendus « au bout du plan dud. Châteauneuf et aux quartiers de la Joullet, aux confins de Grasse, et à la forest du plan escassier, aux colles, au (laquet) et jusques aux bornes de Valbonne et d'Upio ».

Terres :	42 ch. 7 pan. terre bonne	à 52 E	2220 E 24 S
	74 ch. 4 pan. terre moyenne	à 20 E	1488 E
	65 ch. 1 pan. terre légère	à 8 E	520 E 48 S
Vignes :	185 fos. vigne bonne	à 5 E	925 E
	130 fos. vigne moyenne	à 4 E	520 E
	50 fos. vigne légère	à 3 E	150 E
Près :	20 sch. prés non arrosables	à 30 E	600 E
Terre inculte :	16 000 c ² terre inculte	à 1 E les 1000 c ²	16 E
Total journée :			6440 E 12 S

[Le jeudi 24, décembre,

le conseiller accompagne les experts aux quartiers « appelés dessous ville, aux planesteaux, au carbonier et peyret, et de là continué au quartier de la treille joignant le village ».

Ils sont de retour à l'heure du dîner.

[L'après-dîner ils sont allés visiter le terroir de Clermont.

[Cependant le consul de Grasse, Guillaume Delisle, sieur de Taulane, requiert visite du lieu d'Opio. Le conseiller ajourne les consuls d'Opio au lundi 28 décembre, à Châteauneuf, à 7 heures du matin.

Estime de la matinée :

Terres :	36 ch. 3 pan. terre bonne	à 75 E	2722 E 30 S
	12 ch. 1 pan. terre moyenne	à 40 E	484 E
	9 ch. terre légère	à 12 E	108 E
Vignes :	103 fos. vigne bonne	à 7 E	721 E
	55 fos. vigne moyenne	à 5 E	275 E
	45 fos. vigne légère	à 4 E	180 E

Jardins :	3700 c jardin, en partie arrosables	à 12 S la canne	740 E
Total matinée :			5230 E

Estime de Clermont

superficie totale de 131 040 c².

Terres :	15 ch. 3 pan. terre bonne	à 60 E	918 E
	12 ch. 7 pan. terre moyenne	à 35 E	444 E 30 S
	10 ch. 9 pan. terre légère	à 12 E	130 E 48 S
Vignes :	55 fos. vigne bonne	à 7 E	385 E
	55 fos. vigne moyenne	à 5 E	275 E
	54 fos. vigne légère	à 4 E	216 E
Total de Clermont :			2368 E 30 S

« sans y avoir compris les propriétés tenues et possédées noblement par Jehan de Demandou, conaigneur dud. Châteauneuf ».

[Les 25, 26, 27 décembre,

« n'a été faite aucune procédure pour être les fêtes de Noël et jour de saint dimanche. »

Le lundi 28 décembre 1609 ,

les experts remettent leur rapport].

• Teneur du rapport général de l'estime du lieu et terroir de chasteauneuf (f^o 794 v^o)

« Nous... sçavoir faisons... comme ayant achevé l'estime du lieu et terroir du Bar, nous nous sommes acheminés au lieu de Châteauneuf d'Upio... et treuvé led. lieu cittué sur ung petit cotaud, penchant et regardant le levant, midi et couchant. Composé d'environ trois cens maisons. Les maisons seigneurialles sont au plus hault du village. Il y a église parocchiale servie de deux prebstres qui y sont mis par le prier dud. lieu, et ung troisieme payé par la communaulté, n'ayant aulcung prédicateur en caresme. Il est peuplé d'environ douze cens personnes de communion, au rapport qui nous a esté faict par le prier. L'air y est sain et bon. Les habittants sont gens robustes et laborieux. Pour le terroir, il confronte du levant terre du Bar, Rouret et Roquefort ; du midi, terroir d'Upio et Valbonne ; du couchant, terre de Grasse ; de septentrion, terre dud. Grasse et le Bar. Et procédant à l'estime dud. terroir ... avons treuvé led. terroir fort peuplé d'olliviers, figuiers et aultres arbres fructiers, et de grande quantitté de vignoble planté à fillagnes et en quelques vallées, de belles prayeries. Et pour la terre labourable, il en y a en quelques endroicts de fort légère et pennurières, estant la plus grand part dud. terroir tenu de berges... ».

« Treuvons que led. terroir de Châteauneuf contient en terre semensable la quantitté de ... »

Terres semensables : 828 ch. 9 pan.

Vignoble : 1953 fos.

Prés : 63 sch.

Jardins : 3700 c²

Terre inculte : 36000 c²

Estimations :

<u>Terres :</u>	20 ch. terre légère (3500c ²)	à 6E	120 E
	115 ch. 1 pan. terre légère	à 8E	920 E 48 S
	131 ch. 5 pan. terre légère	à 10 E	1315 E
	38 ch. 2 pan. terre légère	à 12 E	458 E 24 S
	74 ch. 4 pan terre moyenne (3000 c ²)	à 20 E	1488 E
	58 ch. 9 pan. terre moyenne (3000 c ²)	à 25 E	1472 E 30 S
	69 ch. 9 pan. terre moyenne (3000 c ²)	à 30 E	2097 E
	33 ch. 9 pan. terre moyenne (3000 c ²)	à 35 E	1186 E 30 S
	27 ch. 6 pan. terre moyenne (3000 c ²)	à 40 E	1104 E
	42 ch. 3 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 52 E	2115 E
	42 ch. 7 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 50 E	2220 E 24 S
	41 ch. 9 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 55 E	2304 E 30 S
	33 ch. 5 pan. terre bonne (2500c ²)	à 60 E	2010 E
	60 ch. 7 pan. terre bonne (2500c ²)	à 70 E	4249 E
	36 ch. 3 pan. terre bonne (2500c ²)	à 75 E	2722 E 30 S
Total terre en semence :			25783 E 36 S

Vignoble :

98 fos	à 3 E	194 E
484 fos.	à 4 E	1936 E
614 fos.	à 5 E	3070 E
382 fos.	à 6 E	2292 E
375 fos.	à 7 E	2625 E

Total vignoble : 10217 E

<u>Prés :</u>	21 sch.	à 30 E	630 E
	37 sch.	à 40 E	1480 E
Total prairies :			2360 E (sic)
<u>Terres incultes :</u>	36000 c ²		56 E
<u>Jardins :</u>	3700 c ²	à 12 sols	740 E
Total du terroir :			39 156 E 36 S
<u>Maisons</u> (détail ci-dessus) :			20 580 E
<u>Total terroir et bâtiments :</u>			59 735 E 36 S

« Et faisant considération, suivant l'arrest de la Cour, aux commodités dud. Châteauneuf, la communauté à deux mollins à bled et ung paroïr sïtué au terroir de Vallettes, et deux mollins d'huile qui sont au terroir dud. Châteauneuf, où la moulure se paie, pour le bled au vingtain, l'huile au quinzain. Et au paroïr on paie six deniers pour canne de drap. Et s'arrantent annuellement trois cens cinquante escus. Les habitants ont faculté, avec les seigneurs dud. lieu, de faire depaistre leur bestail dans leur devens qu'ils ont au terroir dud. lieu, pour estre commung entre eulx, et par toute la terre. Ayant de présent, lesd. habitants, vingt araires et cent trentaniers de bestail menu, ainsi que les consuls nous ont dict. Ont aussi faculté de fouller leur bleds quand bon leur semble, sans rien payer ausd. sieurs ni leur demander licence. Débittant leur vin à ceulx qui descendent des montaignes, pour estre bon au port. Ils sont proches d'Anthiboul et Cannes où ils ont grande commodité de vendre leurs huilles, figues et aultres fruicts. Il y a dans led. lieu quelques merchants ouvriers de laine et vont débitter les draps à la ville de Nice, en estant quatre lieues proches. Tout leur terroir n'est subject à aulcune sences ni service. Et ont une foire le jour de St Martin. Et pour les incommodités, ils sont subjects à noble Jehan de Demandoux de Trigance pour la moitié, et pour l'aultre, à nobles Allexandre de Grasse, Augustin de Lascaris et Claude de Grasse, sieur de Saint Césary, que ont la haulte, moyenne et basse jurisdiction, prenant le droict de lods au denier douze. Ausquels seigneurs lad. communauté paye annuellement, pour le droict d'aubergue, sept florins, neuf sols, deux deniers. Les fours à cuire pain appartiennent ausd. seigneurs et les habitants leur payent le droict de fourmage au quarantain, fournissant le bois. Le dixme se paye pour le terroir dud. Châteauneuf, pour le bled et légumes, au quatorzain ; du vin, chanvre et nadons, au vingtain. La fontaine est asses esloignée du village et leur est fort incommode ».

[Les experts estiments le lieu à la somme de 71 000 écus.

N'ont pas été compris dans l'expertise « les biens du prieuré et chapelle Notre-Dame dud. lieu », ni les biens seigneuriaux, ni la maison claustrale, ni l'hôpital, ni la maison de ville.]

• Rapport relatif à Clermont (f^o 804 v^o)

« Le terroir de Clermont... se treuve estre enclos dans le terroir dud. Châteauneuf et confronte : du levant, pièce de Turin Geoffroy ; de midi, la pièce d'Anthoine Julh ; de couchant, la pièce de Jehan Corme ; de septentrion, la pièce d'Honoré Maurels, la roque

ponchude, le chemin royal allant dud. Châteauneuf à Grasse au mitan. Toutes lesd. pièces desd. confronts sont situés au terroir dud. Châteauneuf ».

Superficie : 131 040 c²

« y ayant quantité d'olliviers, figuiers et autres arbres fruitiers, et de vignoble planté à fillagnes »

dont 39 ch. 9 pan. de terre en semence
et 164 fos. vignoble

« Et après avoir esté informés que dans led. terroir, en cas de vente et aliénation, ne se paie aulcung droict de lods, et le dixme se paie au prier de Magaignosc, pour le bled et légumes, au quatorzain, et le vin au soixantain, avons extimé, sçavoir... »

Estimation :

10 ch. 9 pan. terre légère (3500 c ²)	à 12 E	130 E 48 S
12 ch. 7 pan. etc (voir ci dessus)		

en précisant que la charge de terre légère est de 3500 c²

terre moyenne	3000 c ²
terre bonne	2500 c ²

« sans avoir compris en la présente extime et cannage une grande estandue de terre, tenue et possédée noblement et en juridiction, par noble Jean de Demande, seigneur pour la moitié de Châteauneuf, et scittué dans led. terroir de Clermont qu'est environ une cinquiemesme partie de tout led. terroir ».

Et dans le cas où le terroir de Clermont devrait être joint à celui de Châteauneuf, tout le terroir et lieu de Châteauneuf vaudrait :

73 368 écus 30 sous

[Fait à Châteauneuf, le 24 décembre 1609, f^o 806]

Du quinziesme décembre mil sic cens neuf, au lieu de Chasteauneuf et dans la maison de Anthoine Hugues, pardevant etc... Me Quintin Camatte, sirugien de ce lieu, aigé de soixante cinq ans, possédant en biens trois mil livres, lequel etc...,

A dict que le lieu de Chasteauneuf est posé sur la croupe d'une montagne et sous un air pur et libre, y ayant toutefois faulte d'eau, n'ayant eau de fontaine ni de puis que soit bonne à boire, celle dont ils se servent estant fort incommode aux habitans du lieu pour estre fort basse, au pied de la montagne et dans le fonds du vallon qui destourne lesd. habitans de leur négoce pour estre en grand nombre, et jusques à quinze cens personnes, pour estre le village composé d'environ cinq cens maisons, dans lesquelles habitent plusieurs ouvriers à leine, à quoi ils s'emploient le plus, et quelques autres artisans nécessaires pour les commodités desd. habitans. Estant led. lieu desclos. Dans lequel y 'a Eglise et fonds baptismalles, servie par le prieur dud. lieu, auquel ils payent le dixme, sçavoir : du vin, au vingtain ; du bled et légumes, au quatorzain ; et du chanvre et nadons, au vingtain, fors pour le dixme du vin qui se recueilh au terroir de Clermont, lequel les habitans de Chasteauneuf payent au prieur de Maganosc à raison du soixanten. Estant tout led. lieu et son terroir sous la jurisdiction et directe, sçavoir : pour la moitié, à noble Jehan de Demande de Trisgance, seigneur dud. lieu de Châteauneuf ; et l'autre moitié, à nobles Allexandre de Villeneuve, Augustin de Lascrix et Claude de Grasse, sieur de Saint Cezary, lesquels établissent ensemblement les officiers pour l'exercice de la justice ordinaire. Et en cas d'alliégation perçoivent le droict de lods des habitans, chascun pour la part les consernant et à raison d'ung sol pour florin, fors pour le terroir de Clermond auquel les aquereurs ne payent aulcun lods. Estant toute leur terre affranchie de tasques, en leur payant un droict d'albergue annuellement à la Saint Michel, qui ne se monte en tout que sept florins, neuf sols, neuf deniers. Préthandant toutesfois, lesd. seigneur, y avoir quelques terres serviables, de peu de valeur. Comme aussi sont lesd. habitans affranchis de tous autres droicts, et mesme de celui de caucade, pouvant faire fouller leurs bleds à qui leur plaict. Et pource que les fourts appartiennent aux seigneurs dud. lieu, ils leur payent le droict de fournage au quarantain, fournissant outre ce le bois pour cuire. Et quand aux mollins à bled et à huile, ensemble le paroir à drapts, a dict appartenir à la Communaulté dud. Châteauneuf, laquelle les a arrantés pour quatre années ensemblement, le paroir comprins, la somme de douze cens escus. Estans lesd. mollins de grande despance, pour estre loing et bastis le long de la rivière du Loup qui les endommage souvent. Pour la moulture desquels les habitans payent le droict au rantier de lad. communaulté, sçavoir de celui du bled, au vingtain ; de l'huile, au quinzain ; et six deniers pour canne de chascun drap qu'on apreste dans led. paroir.

Enquis sur l'estandue, bonté et fertillité du terroir,

A dict que le terroir de ce lieu est plus propre pour vignoble et pour arbres que pour porter du bled, d'autant que la terre est légère et n'ayant fonds. Aussi un sestier de bled en semance ne rand communément que deux à trois. Estant de petite estandue et fort incommode, attendu les vallons et précipisses dont elle est interrompue. Ne pouvant tous lesdicts habitans y recueillir, avec une vingtaine d'aires qu'ils tiennent et se qu'ils sèment parmi le vignoble à bras, que cinq à six mil sestiers bled. Estans constraints pour vivre d'aller semer dans les autres terroirs voisins, et mesme en celui de Andon, distant de trois leues, lequel ils ont prins en emphytose du seigneur de Monts moyenant une pension annuelle de sept cens florins. Et quand au vignoble, a dict estre d'assez belle estandue et de bon rapport. Duquel à une bonne saison ils en perçoivent annuellement quatre ou cinq mil coupes, desquelles ils en

vandent à ceux des montagnes, pour estre de port et de garde. Et d'aultant que leur vignoble est rampli de bon nombre d'ollivers et figuiers, les habitans en une bonne saison recueillent aussi troix mil rups huille, six cens sestiers figues et cent sestiers légumes, non sans grande despance, d'aultant que la plus part dud. terroir est conservé par berges et murailles dont l'entretien leur couste cher. Et pour les prerries, dict estre d'environ soixante et dix souchoirées qui ne s'arrosent point, d'aultant que l'eau de la Brague en esté tarit, desquels touteffois ils tirent du foin asses bon pour l'entretien du bestail de leur mesnage. N'y ayant dans iceux aulcungs arbres fruictiers, comme aussi dans se peu de jardins qu'ils ont, loing du village et dans le vallon, dans lesquels on y sème quelque peu d'herbes pour leur vivre, et du chanvre pour leur usage seullement. Et pour le pasturage, a dict que lad. Communaulté n'a aulcune faculté sur les lieux circonvoisins, ayant ung devens de petite estandue, commun avec les segneurs dud. lieu, dans lequel il n'y a aulcungs arbres, ains seullement ung peu de l'herbage parmi de rouchers, lequel sèche en esté. Qui est cause que lesd. habitans ne peuvent nourrir au plus que quatre vingts trenteniers bestail menu, et quelques beufs pour leur labourage, et ce encor avec l'aide de l'herbage qu'ils acheptent des lieux circonvoisins, employant l'esté celles qu'ils ont au terroir d'Andon. N'ayant lad. Communaulté de Chasteauneuf aulcune aultre commodité, foire ni franchise, moings de commerce pour n'estre lieu de passage, ne se servant de la proximité de la mer, distante de deux leues, que pour avoir du poisson, pour estre lesd. habitans povres. Et en général engaigés encore de quatre mil escus. Payant de grandes charges pour estre affouagés à dix feus, et n'estant tout leur lieu et terroir au cadastre que cinq cens florins, faisant valloir chascun florin quarante escus seullement, d'aultant que la coustume du lieu est, procédant à l'allivrement desd. biens, d'extimer seullement le fonds de la terre et non point les meilleurations diverses qui sont sur la superficie d'icellui. Et plas n'a esté enquis, et fecte lecture c'est subsigné.

[Signature : Quintin Camate, f° 328 v°]

Du dix huitiesme dud. mois de décembre, aud. lieu de Chasteauneuf et dans la maison dud. Hugues, pardevant etc... Anthoine Arnaud, mesnagier de ce lieu, aigé d'environ septante cinq ans, possédant en biens trois mil livres, lequel etc...

A dict que le village de Chasteauneuf est sain pour estre assis en ung hault lieu, de difficile accez pour le négoce domestique. Y ayant en icellui cinq cens maisons habitées de quinze cens personnes de communion, parmi lesquelles il y'a force ouvriers à laine et quelques aultres artisans servant à la néssessité ordinere des habitans, le surplus s'adonnant au travail de la terre, sans aulcung négoce. Led. village estant desclos et n'ayant en icellui aulcune eau pour boire, laquelle ils vont quérir au bas de la montagne, dans un vallon, avec beaucoup d'interests en leurs affaires. Dans lequel village y a une église et de fonds baptismalles, servie par ung curé et ung prier, auquel ils payent le droict de dixme de tous leurs fruicts, fors des figues et des ollives, sçavoir : du vin, légumes, chanvre et nadons, au vingtain ; et de tous les aultres grains, au quatorzain. Appartenant la jurisdiction dud. Chasteauneuf à quatre segneurs, sçavoir : la moitié à Jehan de de Demandes de Trisgance, et le restant à Allexandre de Villeneuve, Augustin de Lascrix et Claude de Grasse, sieur de Saint Césary, lesquels establissent ensamblement les officiers de justice. Ayans la jurisdiction et la directe sur toute la terre de Châteauneuf, excepté pour la terre de Clermond pour laquelle en cas de vente, ils ne leur payent aulcung lods comme ils font dans toute l'aultre terre de Chasteauneuf. Lequel est affranchi de tout aultre service, et les habitans du droict de caucade pour raison de leurs grains, en payant annuellement auxd. segneurs sept florins, neuf sols, neuf deniers pour le droict d'aubergue. Et d'aultant que les fourts appartiennent auxd. segneurs, les habitans payent le droict de fournage au quarantain, et outre ce fournissent le

bois pour cuire. Y ayant outre ce quelques particulliers qui font service aud. sieur de Trisgance pour raison de quelques maisons qu'ils ont dans led. village. Et pour ce qui est des mollins à bled et à huille, et paroir, a dict appartenir à lad. communauté, pour raison desquels elle paye annuellement au sieur comte du Bar une pention annuelle de quinze livre pour la permission qu'ils heurent de les construire dans son terroir de Vallettes, au dellà la rivière du Loup. Et bien qu'ils les arrangent annuellement troix cens escus y compris le paroir, il leur convient faire annuellement de grandes despances à cause du desbort de lad. rivière. Le droict de moulure desquels, ensemble de l'huille, lad. communauté l'assiet comme lui plaict, d'autant que cella lui sert de taille, estant communément au vingtain, celui de l'huille au quinzain, et du paroir six deniers pour chascune canne de drap. N'ayant elle aultres rantes ni revenus, franchises, foires ni marchés, moings alcung commerce pour supourter ses charges.

Enquis de l'estandue, bonté et fertillité dud. terroir de Chasteauneuf,

A dict que led. terroir de Chasteauneuf, à présant séparé de celui d'Upio, est de petite estandue, n'ayant de longueur au plus loing que demi leue, estant entourée de couchant de celui de Grasse, de septentrion de Maganosc, de levant de celui du Bar et de Rouret ; et de midi, de celui d'Upio et de Valbonne. Estant led. terroir plus propre pour le vignoble et abres que pour bleds, d'autant que la terre est fort frelle et légère, ung sestier de bled en une terre bonne ne produisant communément que troix à quatre. Dans laquelle terre culte, tout ce que les habitans y peulvent recuilhir, y compris ce qu'ils sèment dans les vignes, sont deux mil charges de toute sorte de grains. Les seigneurs y possédant franchement jusques à quarante charges en semence. Et pour le vignoble, a dict estre d'asses bon rapport et estandue, les vins estans bons et de garde, pour raison de quoi ceux de la montagne les viennent enlever, pource que à une commune saison les habitans recuilhent deux mil cinq cens charges vin. Estant la culture de leur vignoble de grande despance, attendu la sciette et la nature du lieu où elles sont posées, parmi de rouchers et de précipices. Et d'aultrant que led. vignoble est rampli de grand nombre de figuiers et olliviers, les habitans aussi perçoivent la quantité de mil rups d'huille, troix cens sestiers figues ; et de légumes, cent sestiers, qu'ils vandent aux marchands de Gènes pour se secourir. N'ayans aultres fruicts dont ils fassent estat pour vendre. Et pour les prerries, a dict qu'elles ne sont accompagnées d'aucungs arbres fruictiers ni arrosées d'aucune eau coullante, y en ayant environ quarante souchoirées, desquelles ils tirent du foin pour le bestail de leur labourage seullement, ayant faulte de pasturage pour n'avoir aucune estandue de terre inculte, q' un petit devens dans lequel n'y a aucung bois et bien peu d'herbage, estant commung avec les seigneurs dud. lieu. Et d'autant que les habitans nourrissent jusques à cent tranteniers bestail menu, ils sont constraints d'achepter l'herbage des lieux voisins. Et quand à leurs jardins, dict qu'ils sont sans eau et sans arbres fruictiers, estans seullement de l'estandue de cinq ou six cannes en carré, pour leur donner ung peu de choux et des ongnons. Car pour le chanvre, ils n'en ont que pour faire de fillet à coudre. Estant lad. communauté engagée de troix ou quatre mil escus, et tout son terroir affouagé à dix feux, bien que tout son allivrement au cadastre ne soit que de cinq ou six cens florins, faisant valloir chascun florin quarante escus, d'autant que la coustume du lieu, faisant leur cadastre, est d'extimer le fonds de la terre seullement, sans avoir esgard aux arbres ni au vignoble qui peult estre sur la surface du fonds. Et plus n'a esté enquis etc...

[Signature : Anthoni Arnaud, f° 334 r°]

**LA VIGUERIE DE GRASSE
AU DÉBUT DU
XVII^e SIÈCLE**

- 25 -

Opio

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène
FROESCHLÉ-CHOPARD**

[Le 28 décembre 1609,

assignation des consuls d'Opio par acte du 28 décembre établi par Honoré Sylvi, sergent ordinaire de Châteauneuf d'Opio, « soubsmarqué, parlant à cappitaine Estienne Garidel »

et à André Ysnard, consuls.

Témoin, Jacques Foucard, de Châteauneuf.

En fait il y a trois consuls à Upio, le troisième étant Jean Ardisson. Garidel est désigné comme sapiteur.

• Dires des consuls d'Opio (f° 809 r°)

« Nous supplient de considérer que leurs commodités sont bien petites, concistant en ung peu de fruicts qu'ils recueillent avec grand travail, lesquels ne suffisent à payer les charges. Et desduisant leurs incommodités, ils nous supplient aussi remarquer que le lieu d'Upio, inhabité, est privé de tous moyens de le rendre habitable à l'advenir, à faulte de commodités d'y pouvoir faire de maisons, n'y ayant ni fours ni mollins, foires ou marchés pour leur donner quelque proffict. Ce que constraint les possédants biens aud. lieu d'habiter ailleurs, dans la ville de Grasse et lieux de Châteauneuf et Vallaurio, aulcungs en la campagne, dans leurs petites lougettes, allant mouldre leurs grains ailleurs et cuire leur pain bien loing, aux mollins et fours estrangers, avec grande incommodité et despence. Et quand à leur terroir, estre de fort peu d'estandue et de valeur, estant sec et pierreux, à peyne le blé qu'on y sème pouvant doubler. Et où le fonds de la terre est meilleur pour estre bas, les eaux qui rejaillissent en hiver les noient. Et les nuées et brouillards qui se lèvent continuellement au prinp temps, avec grelles et tempestes fondants de la montaigne de Cormis, les gastent et perdent avec les aultres fruicts, comme sont légumes. Aulcungs propriétaires pour raison de ce voullant abandonner les pièces dont ils en payent les charges, estant à la veille de les desemparer. Considéré que le principal revenu prouvient du vignoble, et des olliviers et figuiers qui estoient parmi. Lequel vignoble, puis quelques années en ça, est presque tout mort et lesd. arbres chargés de vermine et de mousse qui les tue et leur donne du bois pour se chauffer, ores qu'ils n'en ayent poinct d'ailleurs, ni pour faire du feu ni pour bastir. Et quand à l'herbage, nous ont remonstré appartenir ausd. evesque de la ville de Grasse. Et oultre ce, une partie du terroir est tascable envers le seigneur dud. lieu, sçavoir : le bled et légumes, au quinzain ; le vin au trentain ; et les foings, au septain. Oultre la sencive en argent de plusieurs terres, desquelles il en y a une grande partie à présent possédée par les seigneurs de Châteauneuf et par les prieurs dud. lieu ou chapelle Notre-Dame du Brus et Saint-Esprit, immeunes de paiement de charges. Ce que, bien considéré, fera que led. lieu d'Upio sera plustost deschargé de partie de ses feus que chargé d'aucune cotte, comme ils requièrent, et acte.

• Contredit de la ville de Grasse (f° 811 r°)

Au contraire, (l'avocat de Grasse) a remonstré que tout led. terroir d'Upio est très bon et très fertile, agrégé de toutes sortes d'arbres fruitiers, et sur tout d'olliviers et figuiers, et d'un ample vignoble, leur donnant quantité de bon vin, huile et figues, tant pour vendre que pour se nourrir. Estant encore tresbon à pourter toute sorte de grains et de légumes. Une

partie duquel terroir consiste en belles prairies, jardinages et chèneviers, avec eau pour les arroser, dont leur bestail est entretenu grassement. Vendants outre ce grande quantité de foing aux habitants des lieux circonvoisins qui en ont faulte. Et bien qu'il n'y ait nul habitant aud. lieu, pour estre proches de celui de Châteauneuf, ils aiment mieulx estre ainsi, bien que l'assiette du vieulx village soit belle et bien posée. Le seigneur dud. lieu le pouvant faire habitter à l'advenir, s'il veult, y faisant de mollins et de fours et engins pour la commodité des habitants. Ayant esgard que led. terroir donne grande commodité aux propriétaires de nourrir grande quantité de toute sorte de bestail, tant gros que menu. Et pour les incommodités avancées, dict estre inconsidérables pour estre communes aux autres terroirs, mesmes à celui de Grasse, subject aux bruines et nuées plus que l'aultre, pour estre plus que l'aultre bas, et subject aux aultres injures du ciel dont leurs fructs sont corrompus. Et par ainsi, sans avoir esgard etc. ».

• Arpentage (f° 812 r°)

Le conseiller accompagne les experts au lieu d'Opio, distant « de deux arquibusades » dud. Châteauneuf. L'arpentage commence au quartier dit « le bois d'Upio », vers les terres du sieur de Villeneuve, et aux confins de Roquefort et Ville Bruc, vers les (Verselles).

Le soir, les experts rentrent à Châteauneuf, « attendu que aud. lieu d'Upio n'y a nulle habitation ».

Rapport journalier :

Terres :	33 ch. 5 pan. terre moyenne	à 20 E	670 E
	81 ch. 5 pan. terre légère	à 8 E	648 E 48 E
Vignes :	105 fos. vigne moyenne	à 4 E	420 E
	40 fos. vigne légère	à 3 E	120 E
Près :	10 sch. près	à 35 E	350 E
Terre inculte :	508 418 c ² terre inculte	à 1 E les 1000 c ²	508 E
Total journée :			2 716 E 48 S

[Le mardi 29 décembre 1609,

les experts se rendent « aux autres quartiers » du terroir d'Opio.

Cependant, à Châteauneuf, le conseiller envoie chercher Peyron Beaulourt, trésorier d'Opio, pour montrer son « casernet ». Celui-ci date du 13 septembre 1609. Tout le casernet monte à 324 florins. « Et d'aultant que aud. lieu il n'y avoit encor aulcung greffier establi, attendu la nouvelle division faite dud. terroir avec celui de Châteauneuf... »

Le cadastre a été fait et extrait « de nouveau » de celui de Châteauneuf. Il compte lui aussi 324 florins. Moyennant serment, les consuls disent que chaque florin vaut 200 florins.

Rapport des experts :

Ils ont commencé ce jour-là leur arpentage au quartier appelé Camp Courdeil, aux confins de Valbonne, et continué aux quartiers du Tamier, Devenson, (Tuneret) et Camp Bernier.

Terres :	64 ch. 6 pan. terre bonne	à 50 E	3230 E
	52 ch. 2 pan. terre moyenne	à 30 E	1575 E

	48 ch. 6 pan. terre légère	à 10 E	486 E
Vignes :	107 fos. vigne bonne	à 6 E	642 E
	146 fos. vigne moyenne	à 4 E	584 E
	20 fos. vigne légère	à 3 E	60 E
Terre inculte :	114 150 c ² terre inculte	à 1 E	114 E
Total journée :			6 691 E

[Le mercredi 30 décembre 1609, le conseiller demeure à Châteauneuf où il entend Barthélémy Bonhomme, ménager.

Les experts ont visité les quartiers dits Les Vergelles et celui de la Font de Poudirac, et les (Clapières)

Terres :	20 ch. 7 pan. terre bonne	à 50 E	1035 E
	48 ch. 8 pan. terre moyenne	à 30 E	1464 E
	58 ch. 5 pan. terre légère	à 8 E	468 E
Vignes :	80 fos. vigne bonne	à 6 E	480 E
	84 fos. vigne moyenne	à 4 E	336 E
	146 fos. vigne légère	à 3 E	438 E
Près :	13 sch. prés	à 30 E	390 E
Terre inculte :	17 333 c ² terre inculte	à 1 E	17 E
Total journée :			4638 E

[Le jeudi 31 décembre 1609,

le conseiller accompagne les experts au quartier appelé les prés de la Croix, « lesquels nous avons visité de long en long, y ayant treuvé asses grande estandue de prairies, avecq' quelques sources de fontaine parmi. Et ayant esté conduicts au quartier de la Bégude et du Fer ».

A midi, le conseiller rentre à Châteauneuf où il entend Jean Bertrand, ménager.

Le soir, rapport des experts :

Terres :	15 ch.3 pan. terre bonne	à 55 E	841 E 30 E
	20 ch. 7 pan. terre moyenne	à 30 E	621 E
	19 ch. 3 pan. terre légère	à 10 E	193 E
Vignes :	56 fos. vigne bonne	à 5 E	280 E
	87 fos. vigne moyenne	à 4 E	348 E
	31 fos. vigne légère	à 3 E	93 E
Près :	35 sch. prés	à 30 E	1050 E
Terres inculte :	37 333 c ² inculte	à 1 E	37 E
Total journée :			3463 E 13 S (sic)

[Le vendredi 1er janvier 1610,

n'a été faite aucune procédure pour être jour de fête.

[Le samedi 2 janvier 1610, les experts se rendent au quartier de Bruguières, confinant Roquefort. Le conseiller les rejoint l'après-dîner.

Rapport des experts :

Terres :	9 ch. 6 pan. terre bonne	à 50 E	480 E
	17 ch. 6 pan. terre moyenne	à 30 E	528 E
	20 ch. 5 pan. terre légère	à 10 E	205 E
Vignes :	48 fos. vigne bonne	à 5 E	240 E
	118 fos. vigne moyenne	à 4 E	472 E
Terre inculte :	250 000 c ² terre inculte	à 1 E	250 E
Total journée :			2175 E

[Le 3 janvier, dimanche.

[Le lundi 4 janvier,

alors que le commissaire se proposait d'accompagner les experts, se présente l'avocat de Grasse qui le requiert de se rendre à Clermont « et procéder à la vérification et recoignissance d'icellui par les tiltres qu'il nous entand exhiber, conformément à l'arrêt de la Cour et à l'assignation donnée ce jour'hui aux parties ». Ce que fait le conseiller et dont il dresse, semble-t-il, un procès-verbal séparé.

[Les experts, cependant, ont visité dans le terroir d'Opio le quartier du Piol et continué à la bastide du sieur de Saint Césary, et « tout authour de l'ensaincte vieille du chasteau dud. Upio, confinant celui de Châteauneuf. »

Terres :	20 ch. terre bonne	à 75 E	1500 E
	69 ch. 4 pan	à 60 E	4164 E
	9 ch 8 pan. terre moyenne	à 40 E	392 E
Vignes :	200 fos. vigne bonne	à 7 E	1400 E
	144 fos. vigne moyenne	à 5 E	720 E
	49 fos. vigne légère	à 4 E	196 E
Près :	58 sch. prés	à 50 E	2900 E
Total journée :			11272 E

[Les experts demandent toute la matinée du lendemain pour rédiger leur rapport.

[Le mardi 5 janvier,

le consul de Grasse demande visite de Cabris. Le conseiller fixe l'ajournement au jeudi 7, à 7 heures du matin, dans la maison de Jean Thome.

Tandis que les expert rédigent leur rapport, Me Boisson se rend de nouveau sur le terroir de Clermont où il poursuit, semble-t-il une enquête distincte. Il entend les parties sur les titres et documents qu'elles lui présentent.]

• Teneur du rapport général de l'estime du lieu et terroir inhabité d'Upio (F° 823 v°)

« Nous... avons veu et visitté led. lieu et terre d'Upio, treuvé que le chasteau et maison seigneuriale nouvellement édifié par Monsieur Repelin, conseiller du roi, trésorier et receveur général de ses finances en ce pays, sieur dud. Upio, est sur le sommet d'ung petit coutaud ayant pente de chacung cousté, regardé du levant, midi et couchant. Et tout proche dud. chasteau y a une église ayant apparence d'estre fort antienne, dans laquelle on ne faict aulcung service fors que depuis le mois de mai jusques en septembre que le prier y faict dire une messe tous les dimenches et festes.

Et font grande solemnité le vingt sept décembre, jour de Saint Tropheme leur patron. Et à l'entour dud. coutault et au dessoubs du chasteau, il y a sept petites granges auxquelles ceulx de Châteauneuf possédant biens aud. terroir d'Upio, pour leur commodité et cuillette des fruicts, y font sa résidence en esté. Le terroir confronte de levant terre de Roquefort ; de midi, terre de Valbonne ; de couchant et septentrion, terre de Châteauneuf. led. sieur d'Upio a la haulte, moyenne et basse jurisdiction, y établit les officiers, prend le droict de lods et ventes à raison du denier douze, revenant à un sol pour florin. Il n'y a aulcung mollin à bled ni four à cuire pain. Pour le dixme, se paye au prier dud. lieu, savoir pour le bled et légumes, au trezain ; le vin, chanvre et nadons, au vingtain ».

Superficie :

Terres en semence : 610 ch. 5 pan.

Vignoble : 1461 fos.

Prés : 116 sch.

Terre inculte : 927234 c²

« Et après avoir considéré la fertillité et infertillité dud. terroir, nature et quallité d'icellui, y ayant quantité de beaux olliviers, figuiers et plusieurs arbres fruictiers, les vignes y sont plantées à fillagnes, et aultres considérations... »

Estimations :

<u>Terres :</u>	139 ch. 6 pan. terre légère (3500 c ²)	à 8 E	1116 E 48 S
	88 ch. 4 pan. terre légère (3500 c ²)	à 10 E	884 E
	33 ch. 5 pan. terre moyenne (3000 c ²)	à 20 E	670 E
	139 ch. 6 pan. terre moyenne (3000 c ²)	à 30 E	4188 E
	9 ch. 8 pan. autre terre moyenne	à 40 E	392 E
	94 ch. 9 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 50 E	4745 E
	15 ch. 3 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 55 E	841 E 30 S
	69 ch. 4 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 60 E	4164 E
	20 ch. 4 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 75 E	1500 E

Total terre ensemencée :

18501 E 18 S

<u>Vignoble :</u>	237 fos.	à 3 E	711 E
	589 fos.	à 4 E	2356 E
	248 fos.	à 5 E	1240 E
	187 fos.	à 6 E	1122 E
	200 fos.	à 7 E	1400 E

Total vignoble :

6829 E

<u>Prairies</u> :	48 sch.	à 30 E	1440 E
	10 sch.	à 35 E	350 E
	58 sch.	à 50 E	2900 E
Total prairies :			4690 E
<u>Terres gastes</u> :	927 234 c ²	à 1 E les 1000	927 E
<u>Prix total du terroir d'Opio</u>			30947 E 18 S

[Le rapport d'estime s'en tient à cette somme sans y apporter de correction en considération des commodités et incommodités. Les experts précisent qu'ils n'ont pas pris en compte les sept petites granges qui ne servent que de retraite en été « pour la cueillette des figues et autres fruicts », à des particuliers qui ont ailleurs leur maison d'habitation, à Châteauneuf. Ils n'ont pas considéré davantage ni le château seigneurial ni les biens que le seigneur possède et qui sont d'ailleurs de peu de valeur. Ni les terres de la chapelle Saint-Pierre.

[Fait à Châteauneuf, le mardi 5 janvier 1610, f^o 829 r^o]

Le mercredi 6, le conseiller demeure à Grasse, « pour estre jour et fête des Rois ».

Du trantiesme décembre mil six cens et neuf, au lieu de Chasteauneuf et dans la maison dud. Anthoine Hugues, constitué etc... Barthellemi Bonhome, mesnagier dud. Chasteauneuf, possédant biens au lieu d'Uppio, aigé de soixante dix ans et ayant en ses facultés quinze cens livres, lequel etc...

A dict que le lieu d'Uppio est tout déshabité, n'y ayant que deux ou troix maisons sur une petite montagnolle, sur le sommet de laquelle le sieur de Rappellin, segneur dud. lieu, y'a fait bastir une maison segnoriale en la place de celle qui y estoit d'antienneté, y ayant apparence par les vestiges de l'antienne muraille dud. lieu et des pourtaux qui sont encores en leur entier que led. lieu avoit esté bien peuplé et en deffance, ainsi que nous avons peu recougnestre par la visitte que nous en avons faicte. Y estant encore l'église sous le tiltre de Saint Trophème, dans laquelle on voit encore le bassin où estoient les fonds baptismalles. non que à présent on y administre les sacrements, estant lad. église régie par ung prier, lequel y fait sellébrer la messe les dimanches seullement et durant l'esté. Auquel prier ils payent le droict de dixme des fruicts qui s'y recuilhent aud. terroir d'Uppio, sçavoir de toute sorte de grains et de légumes, au trezain ; le vin et chanvre, au vingtain ; et les nadons, à la mesme raison du vingtain. Y ayant le sieur Evesque de Grasse part, attendu le méllange qu'ils font des aultres dixmes avec lui. Ne payant aulcung dixme des figues ni de l'huile, ni d'aulcungs aultres fruicts. Et pour ce qui est des droicts segnoriaux, a dict que les possédans biens aud. lieu les payent au sieur de Rappellin, segneur d'Uppio, ayant la haulte et moyenne jurisdiction, y établissant les officiers de justice. Et d'aultant que tout led. terroir d'Uppio est sous sa directe, ils lui payent, en acheptant des terres, le lods à raison du trezain. Sans que les habitans aud. lieu ou y possédans biens soient tenus à aulcunes charges, fors à quelques tasques de certaines propriétés, qui montent communément, engrains, six ou sept sestiers ; en vin, troix coupes ; et en foin, dix ou douze quintaux. Lesquelles tasques le rantier dud. sieur reçoit annuellement. Ne payans aussi aulcung droict de moulure du bled ou huile pource que le segneur dud. lieu n'a aulcungs mollins ; ni droict de fournage, bien qu'il aie fait construire ung petit fourt au près de sa maison segnoriale, se servant des fourts et mollins dud. Chasteauneuf, où ils payent les droicts, attendu la communion desd. terroirs de Chasteauneuf et d'Uppio advant le partage fait au mois d'avoust dernier par arrest de la Cour.

Enquis etc...

A dict que led. terroir n'est guerres large mais s'estant du cousté du levant et du midi jusques ès terroirs de Roquefort et de Valbonne, estant entourré pour le surplus de celui de Chasteauneuf. La (pource) duquel est plus propre pour vignoble, olliviers et figuiers que non en terres semenssables, pour estre léger, pierreux et rabouteux, et la meilleure terre en semence ne produisant au plus d'ung sestier quatre dans toute laquelle terre labourable les y possédans biens y font en tout quarante araires, avec lesquels ils sèment, que grains que légumes, huict cens sestiers, et recuilhent communément troix mil deux cens sestiers grains et deux cens quarante sestiers légumes. Et d'aultant que la plus grande estandue de lad. terre est plantée en vignoble par filagnes, et semée parmi d'une infinité d'olliviers et figuiers, et de quelques arbres fruictiers, a dict que la récolte dud. vin revient, en une commune saison, à deux mil cinq cens coppes ; de l'huile, à cent quintaux ; des figues, douze cens sestiers. Et pour le chanvre et lin qu'ils sèment, vingt quintaux. Desquels ils vandent une partie aux estrangers pour supporter leurs charges, et la despance qu'il fault faire à la culture de leur

terroir qui est fort pénible et montagneux, excepté se peu de vallée qui est le long du chemin de Saint Pol, dans laquelle sont les preiries, en quantité de cent souchoirées, non qu'elles soient accompagnées d'augcungs arbres fruitiers ni arrosées d'aucune rivière, y ayant seulement deux ou trois fontaines, ausquelles on abreve le bestail qui despect l'herbe, de laquelle preirie suffict seulement pour nourrir le bestail de labourage et celui du mesnage de la maison. N'ayant le corps de la dicte Communaulté d'Uppio aucune estandue de terre gaste, ni bois ou devens, ou faculté et franchise sur les terres voisines pour faire nourrir vaches, juments ou bestail menu. Et le plus que les possédans biens aud. Uppio en aient à présent sont quarante cinq trenteniers lesquels les entretiennent la plus part de l'année hors du terroir, acheptant de l'herbage ailheurs, attendu la sècheresse aussi de leur terroir en esté. Et quand aux jardinages, a dict n'y en avoir point pour n'estre led. lieu habité. Estant affouagé à deux feus. Et n'y ayant de Consuls à part de ceux de Chasteauneuf (que) depuis le tamps de lad. séparation, bien que le cadastre desd. terroirs et les charges aient esté en commung, ne saichant à présent, puis la division desd. terroirs, se qui attouchera pour les debtes au corps de lad. Communaulté d'Uppio, ni ce à quoi son allivrement arrivera, croyant qu'il ne pourra estre au plus q'un tiers de celui de Chasteauneuf, bien que le seigneur d'Uppio y possède bien peu de terres, et l'Eglise aussi. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture c'est subsigné.

[Signature : Barthélemi Bonhome (f° 339 v°)]

Du dernier dud. mois de décembre mil six cens neuf, au lieu que dessus, pardevant etc... Jehan Bertrand, mesnager de ce lieu de Chasteauneuf, aigé de soixante ans, possédant en biens, partie aud. Uppio, mil livres, lequel etc...

A dict que le village d'Uppio est tout ruiné, n'y restant que deux ou trois maisons, et celle que le sieur dud. village y a faict construire de nouveau, toutes assises sur une petite colline accompagné d'olliviers. L'air y estant fort tampéré, et l'aspect agréable. N'y ayant aucune eau pour boire, laquelle il fault aller quérir au fonds du vallon. Duquel lieu les Consuls de Chasteauneuf avant la nouvelle division du terroir estoient aussi consuls, ne faisant q'un cadastre desd. deux terroirs, payant les charges par commung. Dans la vieille ensaincte duquel lieu d'Uppio y est une vieille église sous le tiltre de Saint Trofième, régie par le prier dud. lieu, lequel y faict cellebrer la messe l'esté, et seulement les faistes, sans administrer aucungz sacrements, ores que dans lad. église y aie encor le vase pour les fonds baptismalles. Auquel prier les propriétaires dud. terroir d'Uppio payent un dixme de leurs fruits, fors de l'huile et des figes, sçavoir : de toutes sortes de grains et de légumes, au trezain ; du vin et du chanvre, au vingtain ; et du bestail menu, aussi au vingtain. Lequel dixme il melle avec l'autre du sieur Evesque de Grasse, des prieurs de Chasteauneuf et Magagnosc, lesquels après ils partagent. Et pour ce qui est de la seignorie et jurisdiction dud. lieu, a dict appartenir à présent au sieur de Rappelin, lequel y mest ses officiers. Et d'autant que toute lad. terre d'Uppio est sous la directe dud. sieur, en cas de vente les achepteurs d'icelle lui payent le lods à raison du trezain. Et outre ce, quelques tasques tant en grains que en vins pour certaines propriétés, lesquelles tasques sont de peu de valleur n'estans lesd. propriétés dud. terroir d'Uppio subjects à aucunes autres charges envers leur seigneur, mesme pour le droict de mouture du bled ou de l'huile, ou encor pour le droict de fournage, pour n'avoir auclung mollins. Et bien qu'il aie faict dresser ung fourt, si esse que lesd. propriétés d'Uppio se servent de ceux du lieu de Chasteauneuf où la plus part sont habitans, et pour la communion aussi qui estoit entre lesd. lieux advand lad. division des terroirs.

Enquis de l'estandue, qualité et bonté d'icellui terroir...

A dict que le terroir d'Uppio est fort estroict, s'estandant en lon du couchant au levant où il aboutit vers le terroir de Roquefort, voisinant sur le midi celui de Valbonne, et le

surplus estant environné de celui de Chasteauneuf. La quallité duquel terroir est plus propre à pourter du vin et des fruicts en quantité que non point du bled, pour estre la terre légère et sans beaucoup de fonds, interrompue par de collines pierreuses, lesquelles, si elles n'estoient retenues par des murailles, le ravage des eaux du ciel n'y laisseroit que le seul roucher, qui est l'occasion que dans tout led. terroir d'Uppio on n'y peult semer au plus que sept cens soixante sestiers grains et légumes, avec trante cinq ou trante six araires que lesd. propriétaires ont an tout, avec lesquels ils recuilhent en une commune saison troix mil sestiers grains, dont le tiers seulement d'annone. Et en légumes, deux cens sestiers, d'aultant que communément au meilleures terres ung sestier de bled ne rand au plus que quatre. Et d'aultant que la plus grande partie du terroir restant est planté en vignoble et, parmi, grand nombre d'olliviers et figuiers, il arrive souvant qu'an une commune saison lesd. propriétaires d'Uppio recuilhent deux mil trois cens coupes vin, quatre vingts dix quintaux huile, onze cens sestiers figues, vingt quintaux chanvre, desquels fruicts ils en font en partie vante aux estrangers pour supourter les charges. Non que souvant ils ne soient subjects à de grandes despances qu'il leur convient faire pour sauver les arbres afin qui ne murent, mesme en ceste année les figuiers qui sont chargés d'une quantité de vermine qui les tue. Dans l'estandue duquel terroir il n'y a nulle terre inculte propre pour le pasturage qui appartienne au corps de la communauté, ni moins aucung boscages ni devens pour nourrir le bestail ou faire du bois, ni aucunes facultés sur les lieux circonvoisins, si non en payant. Aussi l'estérillité de leur terroir concistant en montagnes et vallons est si stérille et si maigre que tous lesd. propriétaires n'ont moyen de nourrir entre tous que quarante trenteniers bestail menu, et les beufs de leur labourage et bestail de leur maison, qu'ils nourrissent du foin qu'ils recuilhent dans les preiries qui sont dans le vallon, le long du chemin tirant à Saint Pol, en quantité de cent souchoirées au plus, non arrosés d'aucune eau de rivière, ains seulement y ayant quelques petites fontaines qui servent pour abrever le bestail. N'estant lesd. preiries accompagnées d'aucung arbres fruictiers ni aultres servants pour faire feu, d'aultant qu'elles sont loing de l'abitation desd. propriétaires, qui est cause que aud. lieu d'Uppio il n'y a nul jardinages, pour n'estre l'assiette du lieu propre à ce y avoir faulte d'eau. Ne saichant que le corps de lad. Communauté d'Uppio aie aucunes foires, franchise ou immunité, ni rante pour payer se qu'elle se treuvera debvoir si ainsin est dict puis lad. division de terroir, ni ce qu'elle sera allivrée ou son terroir, extimant que ce soit ung tiers de l'allivrement de celui de Châteauneuf, mesme que led. lieu d'Uppio n'est affouagé que deux feus. Et plus n'a esté enquis et faicte lecture c'est subsigné.

[Signature : Jean Bertrand, f^o 345 r^o]

**SUBVERSION ET RÉVOLUTION
DANS LE PAYS NIÇOIS
DE 1790 A 1796**

Thierry COUZIN

Au XVIII^e siècle séparer la subversion, c'est-à-dire un désordre de nature politique, de la délinquance comme norme de déviance n'est pas chose aisée¹ ; l'une pouvant masquer l'autre et vice versa. Nous savons qu'il fallu attendre le règne de Charles-Albert, vers le milieu du XIX^e siècle, pour que ces notions trouvent une expression juridique relativement claire². Pour autant, du point de vue du pays niçois, la période courant des premières velléités d'expansion du bouillonnement révolutionnaire français jusqu'aux batailles du général Napoléon Bonaparte possède une cohérence historique quant au problème plus vaste de la conscience sociale des mouvements populaires et, pour notre compte, à son existence même.

Au regard des sentences prononcées par le sénat de Nice pendant l'essentiel du second XVIII^e siècle, autrement dit de la plus haute juridiction locale que seul le recours exceptionnel au roi pouvait débouter³, la fin du XVIII^e siècle n'apparaît pas toujours distincte des années précédentes.

Tant en ce qui concerne le nombre d'affaires que le nombre d'accusés les homicides n'y sont gère plus nombreux vers 1790 qu'en 1750, 1760 ou 1780⁴ ; De même, les accusations pour coups et blessures suivent-elles, à l'exception de l'année 1750 particulièrement sous représentées, une courbe analogue. La violence physique semble endémique voire, à la manière des pulsations de l'économie, cyclique. Le fait que globalement sur la quarantaine d'années étudiées le mois de janvier, au cœur de l'hiver, apparaisse en moyenne comme le plus riche en décisions judiciaires émanant du sénat de Nice⁵ renforce l'idée d'une étroite relation de ces exactions avec tant les accidents que les rythmes saisonniers de l'activité laborieuse. Est-ce parce que ce mois correspondait aussi, du moins était ce le cas dans l'Etat savoisien dans les années 1831-1844⁶, au ralentissement de l'activité gouvernementale que l'organisation judiciaire faisait en quelque sorte contrepoint en faisant le plein des sentences prononcées ?

Mais en 1790 nous quittons pour ainsi dire cette routine puisque le nombre d'accusés de vols et a fortiori le nombre d'affaires dépasse de loin le niveau du demi siècle précédent⁷. L'atteinte à la propriété signale quelque chose d'insolite, cette rupture que marque cette illégalité d'un type nouveau est-elle le signe d'un début d'esprit de subversion ? Sans doute l'arrivée de nombreux émigrants de bonne extraction comme la présence d'émissaires de la Révolution n'y fut-elle pas pour rien.

L'ostentation d'une telle richesse étrangère, sans doute peu habituée à un mécénat respectant en quelque sorte les règles de l'hospitalité locale, comme la présence de représentants français du nouveau régime révolutionnaire alors en quête de stabilité fit, pour ainsi dire en retour progresser une certaine « conscience de classe » qui prit d'abord une nature ethnique dans la mesure où au désarroi se mêlait une peur génératrice de xénophobie que le climat de panique libertaire dont la Provence voisine était le théâtre ne pouvait qu'attiser.

¹ Hobsbawm (Eric J.), *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, Paris, 1959, pp. 27-41

² Couzin (Thierry), *Principes dynastiques et question nationale dans le royaume de Sardaigne. Etude sur l'affirmation de l'Etat moderne dans les pays savoisiens au cours du règne de Charles-Albert (1831-1848)*, thèse dactylo, Nice, 1999, pp. 142-147

³ Carlin (Marie-Louise), « Le recours au prince pour régler les litiges 1814-1821 » dans *Nice au XIX^e siècle : mutations institutionnelles et changement de souveraineté*, colloque, Nice, 1985

⁴ Ricci (Valérie), *Délinquance et criminalité dans l'ancien comté de Nice (1750-1792)*, M.M., dir. Francis Pomponi, Nice, 1991, p. 31

⁵ Ricci (Valérie), *Délinquance et criminalité dans l'ancien comté de Nice (1750-1792)*, M.M., dir. Francis Pomponi, Nice, 1991, p. 11

⁶ Couzin (Thierry), *Principes dynastiques et question nationale dans le royaume de Sardaigne. Etude sur l'affirmation de l'Etat moderne dans les pays savoisiens au cours du règne de Charles-Albert (1831-1848)*, pp. 54-59

⁷ Ricci (Valérie), *op. cit.*, p.25

Ainsi une « scène » plutôt banale faillit-elle dégénérer en lynchage le 10 janvier 1791 au soir. D'après la correspondance du consul de France à Nice adressée à la municipalité de Toulon, l'incident se déroula ainsi : après avoir rencontré le consul, M. Beauchamp volontaire de la garde nationale de Toulon natif de Monaco alla se promener sur le port en attendant de s'embarquer, après avoir obtenu l'assurance d'un bon retour de la part du gouverneur sarde le marquis de La Planargia, auquel il venait d'adresser une plainte. Or la nuit tombée, une « troupe nombreuse » qui s'était rassemblée devant la porte au premier bruit de « l'aventure » le prit à parti. « La plus grande partie qui était de la basse classe ou de jeunes polissons de divers rangs » le suivit en l'accablant de cris et de menaces « à la lanterne, à la lanterne », au point que celui-ci dût mettre sa vie en sûreté auprès d'un officier de marine sarde. Toujours d'après le consul Le Seurre, le gouverneur sarde souhaitait faire respecter les ordres de leur roi qui était que ceux qui arboraient « le nouvel uniforme avec la cocarde de la nation » soient respectés dans ses Etats, et il déclara que « ce qui venait de se passer était presque sans exemple ici », et il y avait tout à présumer que l'affaire était due à des « instigateurs ». Il est remarquable que le gouverneur sarde ait eu la confiance du consul de France puisque celui-ci écrit à son correspondant provençal : « Les informations probablement ont inculpé la personne qui avait été confrontée à l'offensé car elle a été mise aux arrêts et que j'ai lieu de croire que M. le commandant en a écrit à Turin et attend les ordres. L'orage gronde sur quelques autres »⁸.

Avec la nouvelle de la fuite de Louis XVI à Varennes dans la nuit du 21 au 22 juin 1791 la tension monta à Nice jusqu'à provoquer de nouveaux troubles. Voici comment se déroula l'émotion du 3 juillet 1791. D'une part deux grenadiers du régiment de Vexin en provenance de Monaco furent menacés et bafoués à Nice par un groupe de Français, « même du premier rang » c'est-à-dire des nobles parmi lesquels se distingua le chevalier de Raoussset. D'autre part, le pavillon national tricolore arboré sur un bâtiment ancré dans le port fut l'objet d'insultes. Le comportement belliqueux s'exerça en fait sur le symbole du nouvel ordre politique et sur des hommes en tant qu'ils l'incarnaient. La violence ne fut-elle que verbale ? On peut en douter car voici ce que Le Seurre envoie à la municipalité de Marseille le 9 juillet 1791 : « Je crois pouvoir vous assurer que tout ce qui s'est passé à Nice les 2 et 3 est l'effet d'un véritable délire qui s'est emparé de toutes les têtes de nos compatriotes retirés ici à la suite de la nouvelle qu'ils avaient reçue et dont ils se croyaient certains ; sous ce point de vue l'excès de leur transports a paru à M. le commandant un peu excusable »⁹. Si la présence des Niçois n'est pas attestée on voit que cette fois l'attitude du gouverneur sarde fut plutôt condescendante.

Avec la proclamation de la 1^{ère} République à Paris par l'Assemblée législative en septembre 1792 débute le tournant véritable à l'échelle du pays niçois. A ce propos, certes, ce n'est pas trop dire avec Jean-Baptiste Toselli qui, rappelés-le, publia son œuvre dans le second XIX^e siècle, peu après l'annexion de 1860, que « L'histoire, cet organe précurseur de la justice des temps, n'est vraiment l'histoire qu'autant qu'elle déchire tous les voiles et met à nu toutes les faiblesses et les turpitudes... »¹⁰. Et en effet l'espace de trois journées la Révolution française s'installa à Nice, non sans une confusion certaine. Essayons autant que faire se peut d'en suivre la chronologie.

C'est le 28 septembre au soir que commencèrent les troubles mais dès le 21 commença à l'initiative d'un moine une neuvaine où chaque soir après l'office religieux à l'église Saint-Dominique le prédicateur prêchait directement dans la rue pour engager la

⁸ Imbert (Léo), « Correspondance de Le Seurre, consul de France à Nice et de la municipalité de Toulon au sujet des émigrés français à Nice (1790-1791) » dans *Nice-Historique*, 1941, p. 184

⁹ Imbert (Léo), *Ibidem*, p. 186

¹⁰ Toselli (Jean-Baptiste), *Précis historique de Nice depuis sa fondation jusqu'en 1860. 2^{ème} partie : Nice sous la République, l'Empire et les Cent jours*, t.I., 1867, p.2

population à résister à l'opresseur. Cette démonstration publique précipita les clivages : le 26 septembre le parti composé selon Jean-Baptiste Toselli presque entièrement d'étrangers et d'émissaires républicains parcourut la ville en chantant et le « cri fatal, à la lanterne retentit même pendant cette soirée ». Le lendemain, le parti englobant le « peuple niçois » fit une contre-manifestation retentissante : « Quella sera, vecchi e giovani, il ricco, il povero, il nobile, il popolano correvano agitati per la città, gridando Viva Savoia ! disposti a tutto intraprendere per il loro sovrano amatissimo e destetando gli odiosi stranieri », conta l'abbé Bonifacy¹¹. Reste que, à la tête de ces derniers, le chevalier Antoine Honoré De Orestis, qui brandit même en cette occasion le drapeau de la ville, émigra la nuit même en emmenant avec lui sa belle-soeur et son neveu¹². Le lendemain après midi commença le repli des autorités sardes et des émigrés français par la route de Turin¹³. C'est alors seulement que profitant de l'absence totale de pouvoir la foule locale se livra au pillage de la cité aux cris de « Vive la liberté ! A bas les aristos ! ». Outre les hommes en fuite on dévalisa les fuyards isolés, les magasins et les demeures abandonnées ; passé minuit un prêtre fut ridiculisé¹⁴. Signe supplémentaire qu'il s'agit bien d'une émeute de miséreux : les pillards qui s'attaquaient également aux boulangeries et mirent à sac les magasins de la douane se battirent entre eux pour le partage du butin ; près de l'église Saint-François un paysan fut abattu de deux coups de fusils. Qui sont ces éléments troubles de la population ? Sur la base d'une documentation très riche, Antoine Demougeot a pu parler des portefaix du port, de marins et de paysans accourus des alentours, des femmes qui colportent bruyamment la rumeur de l'arrivée des Français.¹⁵

Instruit par les débordements de cette nuit terrible, le lendemain 29 septembre deux membres du conseil municipal envoyèrent une députation au général Danselme commandant les troupes françaises installées outre-Var au camp de la Bague afin qu'il hâte son entrée dans la ville pour rétablir un ordre public¹⁶. Le vice-consul de France à Nice lui-même, Charles Caravel, fit porter au général tôt dans la matinée du 29 ce billet : « Le vice-consul de la nation française a l'honneur de vous supplier d'envoyer quelques troupes ici car il arrive mille désordres, ne tardez pas votre arrivée car vous êtes fort nécessaire »¹⁷. C'est ainsi que l'armée française pénétra dans la matinée à Nice : l'infanterie prenant place au cours Saleya et les dragons place Victor afin de pouvoir attacher leurs chevaux sous les arcades. Or, le soir venu, les soldats se répandirent dans la rue flanqués des éléments troubles de la veille et ensemble se livrèrent de nouveau au pillage des demeures d'émigrés tant français que niçois. Quoique prévenu de l'atmosphère qui régnait en ville par Danselme, l'évêque de Nice monseigneur Valperga fut bousculé place Victor et fut à deux doigts d'être pendu¹⁸. Les autorités françaises semblant avoir laissé faire, il n'y a pas à distinguer ces deux émeutes dont le caractère subversif est évident.

Le lendemain, par contre, tout au long de la journée du 30 septembre se déroulèrent de nouvelles atteintes, cette fois peut-être conscientes, à ce que l'on souhaite désormais appeler l'ordre ancien ; la troupe, et particulièrement les volontaires, parcoururent en effet la ville en se portant sur ses symboles. Les moines encore nombreux furent contraint à porter des

¹¹ *Ibidem*, pp. 11-12

¹² Demougeot (Antoine) , *Histoire de la Révolution française à Nice, 1ère partie 1789-1795*, t.I., Nice, 1957-1958, pp. 273-274, manuscrit, ADAM

¹³ *Ibidem*, p. 278

¹⁴ Toselli (Jean-Baptiste), *Précis historique de Nice depuis sa fondation jusqu'en 1860. 2ème partie : Nice sous la République, l'Empire et les Cent jours*, t.I., 1867, pp. 15-16

¹⁵ Demougeot (Antoine) , *Histoire de la Révolution française à Nice, 1ère partie 1789-1795*, t.I., Nice, 1957-1958, p. 279, manuscrit, ADAM

¹⁶ Toselli (Jean-Baptiste), *op. cit.*, pp. 15-16

¹⁷ Demougeot (Antoine), *op. cit.*, p. 282

¹⁸ *Ibid.*, pp. 291-294

vêtements civils, tandis que la maison de l'intendant général fut mise à sac et les archives municipale en partie détruites¹⁹. A propos de ce dernier acte apparemment insensé il faut rappeler que les traces écrites de l'autorité trahissaient plus généralement une mentalité durablement persistante selon laquelle le mouvement populaire exprimait une peur devant une forme habituelle mais éventuellement incompréhensible du pouvoir souverain²⁰ ; nul doute que la vengeance aura joué son rôle ici. D'autant plus que parmi les volontaires de l'ordre nouveau toute espèce de gens s'enrôlèrent par appât du pillage, Niçois aussi bien que Provençaux ; des « créatures indignes du nom d'hommes qui ne sont ni des républicains, ni des royalistes »²¹. Au soir du 30 septembre 1792 la Révolution française semblait avoir partie gagnée à Nice ; mais sous quelle forme ?

L'émeute qui se produisit encore le 9 décembre 1792 à Nice à l'occasion de la préparation d'une assemblée destinée à préparer la consultation de la population locale sur l'avenir institutionnel du pays niçois montre nettement que l'affaire n'était pas entendue de la même manière par ceux qui demeurèrent en ville. Dès le début des opérations électorales le 25 novembre à la cathédrale Sainte-Réparate trois partis avaient émergés : d'une part le président du bureau de vote Dabray représentait les réunionnistes, le maire Giacobbi patronnait celui de l'indépendance niçoise, enfin le camp royaliste dont les membres restaient fidèles à Turin. Trois députés de la Convention, Collot, Lasource et Goupilleau, arrivèrent le 27 novembre pour veiller et rapporter sur la situation locale. Ce 9 décembre donc le notaire Giraudi ayant insulté les Niçois, une manifestation orchestrée par le royaliste Léotardi de Boyon le poursuivit jusqu'aux portes de prison où celui-ci avait trouvé refuge puis, renforcée par quelques soldats, la foule entreprit de démolir la prison. Il fallut l'intervention armée de la troupe du général Danselme pour disperser les émeutiers²². Les autorités sardes, quoique repliées, restant présentes dans le haut pays, on comprend combien la victoire française pouvait alimenter de confusion quant à la forme de gouvernement propre à inspirer la confiance des Niçois encore en cette fin d'année 1792.

Comment l'année 1792 et plus particulièrement les événements de septembre furent-ils perçus par la haute autorité judiciaire sarde ? Le sénat de Nice officia jusqu'à la retraite de fin septembre mais le roi Victor-Amédée III établit une délégation pour exercer les fonctions du sénat dans le pays niçois le 23 octobre 1792 à Saorge. Cette magistrature fut ensuite transférée le 6 novembre 1792 à Borgo San Dalmazzo puis le 17 juin 1794 à Carmagnola en Piémont où cette autorité officia jusqu'au 12 juillet 1796. On voit ici le recul progressif de la souveraineté sarde jusqu'à ce que la victoire du général Bonaparte à Mondovi le 22 avril 1796 ne lui impose l'armistice Cherasco le 28 avril de cette même année.

Déjà avant l'arrivée des Français le sénat de Nice avait connaissance de certaines affaires témoignant d'une cohabitation difficile. Ainsi sur la plainte de l'hôtelier Francesco Gastaud à propos d'une rixe entre des soldats du régiment du Maine dans son établissement près de Moulinet la juridiction saisie se contenta seulement de qualifier le 19 juin 1792 « questo incidente » comme une « violenza punibile » et de transférer la sentence au juge de paix de la Turbie²³. Il n'y avait donc alors pas lieu de s'inquiéter outre mesure du comportement des Français.

En 1793 par contre on peut relever la trace d'un procès ouvert dès le 3 décembre 1792 et qui se termine dans le document considéré le 12 juillet 1796, c'est-à-dire qu'il ne

¹⁹ *Ibid.*, pp. 296-299

²⁰ Delumeau (Jean), *La peur en Occident. Une cité assigée XIV^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1978, pp. 66-67

²¹ Toselli (Jean-Baptiste), *Précis historique de Nice depuis sa fondation jusqu'en 1860. 2^e partie : Nice sous la République, l'Empire et les Cent jours*, T.I., Nice, 1867, pp 38-39

²² Demougeot (Antoine), *Histoire de la Révolution française à Nice, 1^{ère} partie 1789-1795*, T.II., Nice, 1957-1957-58, pp. 27-30, manuscrit, ADAM

²³ Série B supplément Sénat de Nice B 424 (1790-1792), ADAM

donna pas lieu à une poursuite compte tenu des événements militaires. Ils s'agit d'une personne prisonnière à Saorge et coupable d'avoir pris les armes contre l'Etat pendant le séjour des Français à Puget-Théniers en octobre et novembre 1792, chanté le « ça ira » et poussé à la désertion plusieurs soldats volontaires²⁴. Il convient d'autre part de souligner que la délégation du sénat en exil contient 46 feuillets des minutes des sentences classés par années dont la répartition chronologique montre clairement comment l'activité d'abord importante a dû se réduire sous la pression des opérations militaires : 62 sentences prononcées en 1792, 22 en 1793, 10 en 1794, 4 en 1795 et enfin une seule en 1796²⁵.

Afin de mieux saisir encore la perception sarde des émeutes niçoises de septembre 1792 on doit relever un cas qui ne comporta pas moins de 126 pages manuscrites recto verso ; une telle ampleur interroge. L'affaire concernait Giovanni Battista Marco. Accusé d'homicide par arme à feu sur la personne du colonel Bonifacio dit par son surnom Cagamastra le 28 septembre 1792 à Nice et d'« effrazioni violenti di danaro e furti », il fut relâché en 1796. Autant dire que le procès fut classé sans suite grâce à ce qui ressemble bien à une mutation mentale au sommet de l'Etat. Il en fut ainsi en effet parce que les patentes royales accordant l'amnistie au sujet des condamnés pour opinions politiques prononcées après l'arrêt des hostilités firent entrer cet homme dans ce dernier cadre plutôt que dans la procédure proprement criminelle. Comme si, malgré lui, le royaume de Sardaigne acceptait dans la pratique une catégorie de pensée spécifique ; comme un prélude à ce que l'Etat savoisien ne théoriserait vraiment qu'une cinquantaine d'années plus tard.

Finalement, quoique profondément ébranlé dans ses fondements mêmes par une violence tant politique que criminelle au regard des catégories juridiques alors usuelles, on peut constater que le gouvernement sarde ne renonça que très lentement à faire régner l'ordre ancien dans le pays niçois selon lequel toute atteinte au *Buon ordine* était un crime de lèse-majesté. La justice de l'Etat ne reculera que devant les armes, et ce sans doute parce que jusqu'en 1796 le souverain Victor-Amédée III refusa de considérer la guerre franco-sarde comme l'expression d'un véritable phénomène révolutionnaire. Nous avons vu pourtant qu'il dut en tenir compte en quelque sorte à son insu. Partant d'un registre subversif l'esprit de la Révolution ne pouvait dans l'ensemble du pays niçois pénétrer les consciences qu'insidieusement dans la mesure où l'administration territoriale dont dépendait la notion de représentativité ne put rompre entièrement dans cette région les mécanismes communautaires au passé pluriséculaire ; et ce malgré ou peut-être à cause des manœuvres mettant en jeu des clientèles qui opposèrent les hommes nouvellement promus aux notables plus anciennement enracinés.²⁶

²⁴ Série B Sénat de Nice B 428, ADAM

²⁵ Série B Sénat de Nice B 261 (1792-1796), ADAM

²⁶ Costamagna (Henri), *Communautés et pouvoir central : du comté de Nice au département des Alpes-Maritimes (1700-1800)* dans Dal trono all' albero della libertà. Trasformazioni e continuità istituzionali nei territori del Regno di Sardegna dall' antico régime all' età rivoluzionaria, Convegno, t I, Roma, 1991, pp. 421-443

LA MÉDITERRANÉE DES VOYAGEURS AU XIX^e SIÈCLE

Hassen EL ANNABI

Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.

« Rien n'est moins net que la Méditerranée de l'océanographe, du géologue ou même du géographe. Ce sont là domaines reconnus, étiquetés, jalonnés », écrivait F. Braudel dans *La Méditerranée et le Monde Méditerranéen à l'époque de Philippe II*.

Peut-on en dire de même de la Méditerranée des voyageurs ?

Là, rien n'est moins sûr, car les images sont trop riches pour donner lieu à un inventaire précis et définitif et les données trop subjectives pour être représentées dans un quelconque graphique. Cette Méditerranée-là est complexe, d'abord parce qu'elle est modelée par des observations personnelles ensuite parce qu'elle reste empreinte de souvenirs, de mythes et de préjugés. Une Méditerranée aux contours variables qui porte la marque de son temps.

Aussi, toute recherche la concernant doit-elle passer par une enquête à la fois sur son contexte et sur ses créateurs que sont les voyageurs.

Or, ceux du XIXe siècle nous paraissent intéressants à connaître, même s'ils sont loin de nous dans le temps, parce qu'ils sont tout à la fois proches et différents de nous par les profils et les motivations.

Mais, avant de les suivre dans leurs pérégrinations, rappelons le contexte dans lequel ils ont vécu.

• Le XIXe siècle méditerranéen

Le XIXe siècle est connu pour être la période de transition entre le monde ancien, globalement perçu comme « l'Ancien Régime » et le monde nouveau qui est le notre.

Sans s'attarder sur les innombrables principes qui opposent ces deux mondes (la liberté, la souveraineté, la citoyenneté, la valorisation de l'avenir), disons que ce que ce siècle apporte concrètement au voyage et aux voyageurs en Méditerranée, c'est surtout un élargissement des horizons et ce, grâce à la révolution des transports et au rétablissement de la sécurité.

La révolution des transports consiste évidemment dans l'utilisation de la vapeur comme source d'énergie. C'est d'abord la navigation qui en tire profit.

Pour s'affranchir du vent l'idée est venue au début du XVIIIe siècle (Denis Papin, 1690 et Jonathan Hulls, 1736) d'associer la roue à aubes à une machine à vapeur. A la fin du siècle, plus exactement en 1783, le français Jouffroy d'Abbans réussit à faire naviguer le premier navire à vapeur (*le Pyroscaphe*) sur la Saône pendant un quart d'heure.

Les tentatives se multiplient pendant les années suivantes, mais essentiellement en Angleterre et surtout en Amérique. Là, Fulton parvient au succès commercial en assurant le premier service de navigation fluviale sur l'Hudson entre New-York et Albany.

En 1816 on franchit, pour la première fois, la Manche à la vapeur, mais, il faut attendre 1838 pour qu'on arrive à traverser l'Atlantique sous la puissance ininterrompue de la vapeur.

Vers 1840, la propulsion mécanique s'améliore grâce à l'adoption de l'hélice et de la construction métallique. Le premier vapeur à hélice, *le Napoléon*, construit au Havre, atteint aux essais la vitesse de onze nœuds (11 milles marin à l'heure). Mais, pendant un certain temps encore l'hélice et les roues à aubes sont employés simultanément.

Quant à la construction en fer, elle modifie le dessin et la structure des navires auxquels elle apporte solidité, étanchéité de la carène et possibilité de compartimentage.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle les améliorations techniques se font de plus en plus rapides (chaudière tubulaire, alimentation à l'eau douce, machine à plusieurs cylindres, énergie électrique). Ce qui autorise l'augmentation des puissances, des vitesses et des dimensions.

Parallèlement, l'art de naviguer, réalise un net progrès en grande partie parce que les instruments d'observation bénéficient des progrès de l'optique.

Enfin, l'augmentation de la vitesse et de la précision de la navigation impose une nette activité hydrographique : relevés de côtes, sondages aux quels correspondent des milliers de cartes et d'ouvrages, tels que livres de phares, annuaires des marées, avis aux navigateurs.

La notion de sécurité en mer devient petit à petit une priorité. Pour l'atteindre, un règlement international - le premier code de la route - est promulgué en 1862. Il vient prévenir les abordages en mer, annoncer la création de services internationaux de météorologie et de sauvetage.

La révolution des transports paraît s'imposer en Méditerranée plus qu'ailleurs, car avec ses bassins étroits et ses îles, cette mer s'avère être particulièrement adaptée aux premiers vapeurs.

Obligés de charbonner fréquemment, ces machines sont d'abord employés pour la manœuvre d'accès aux ports. Le premier bateau de ce type à se hasarder en pleine Méditerranée est peut-être le *Ferdinando Primo* qui quitte Naples le 3 novembre 1818 en direction de Marseille. Les premières lignes régulières s'établissent entre Barcelone et Naples entre 1825 et 1835. Bientôt, les premières liaisons d'une rive à l'autre apparaissent, d'abord du nord au sud (Marseille-Alger en 1835) ensuite de l'est à l'ouest (Londres-Gibraltar-Alexandrie en 1838).

A partir de 1840, un service voyageurs est mis en place par la grande compagnie de navigation *Péninsulaire et Orientale* entre Southampton et Bombay par l'isthme de Suez. Ainsi, avant même la percée du canal la route des Indes passe par la Méditerranée pour les voyageurs pressés.

Les premiers steamers sont cependant toujours munis de voile, car la vapeur n'est utilisée que d'une manière auxiliaire, notamment pour faire des manœuvres à l'entrée et à la sortie des ports. C'est surtout à partir du milieu du siècle que la vapeur s'impose. Son succès ainsi que le coût de plus en plus élevé des bateaux transforment les conditions de la navigation et amènent la fondation de grandes compagnies comme les *Messageries Maritimes* ; *Marc Fraissinet et Cie* ; la *Société Rubattino et Cie* de Gênes ; la *Compagnie Russe de Navigation à vapeur et de Commerce d'Odessa* ; la *Compagnie du Lloyd Autrichien* de Trieste ; la *Compagnie Générale Transatlantique* et, bien entendu la *Compagnie Péninsulaire et Orientale* qui assure à la fin du siècle chaque semaine une liaison de Southampton à Alexandrie avec relâches à Gibraltar et Malte.

Le creusement du canal de Suez est une importante étape dans le développement de la navigation en Méditerranée. Le canal, qui est inauguré le 17 novembre 1869, est un succès car il favorise les transports de marchandises et de personnes. Le trafic passagers passe ainsi de 26.000 en 1870 à 242.000 à la veille de la première guerre mondiale.

Certes, la modernisation de la navigation en Méditerranée est le fait des grandes puissances occidentales, mais, l'empire ottoman ne demeure pas en reste. Ainsi, après la destruction de sa flotte en 1827 dans la rade de Navarin, la Turquie fait l'acquisition en Angleterre de son premier bâtiment à vapeur (le *Sürat* : le Rapide), gage de sa renaissance. Un second navire de ce type est acheté deux ans plus tard et dès les années 1838-39 des ingénieurs américains commencent à construire des bateaux à vapeur à machinerie anglaise.

Par ailleurs, la proclamation des Tanzimat a pour effet d'établir en 1840 un conseil maritime (le *Bahriye Meclisi*) qui joue un rôle important dans la mise en œuvre des réformes concernant les arsenaux et la flotte.

C'est en premier lieu aux lignes de Smyrne, de Trabzon et des escales intermédiaires que l'arsenal impérial affecte les bâtiments à vapeur. Ces navires augmentent peu à peu, une compagnie d'Etat est fondée en 1844 pour assurer des conditions de service meilleures et plus

régulières en Mer de Marmara, en Mer Egée et en Mer Noire. Quelques années plus tard est fondée la première compagnie privée turque.

Mais, la vapeur, c'est aussi le chemin de fer. Il faut dire que la locomotive remonte aux premières années du XIXe siècle et que c'est en Angleterre que naît l'idée de combiner le tracteur à vapeur et le roulement sur rails en fonte.

L'ouverture en 1837 de la ligne Liverpool-Manchester, suivie, sept ans plus tard par la ligne Paris-Saint-Germain, sont les premières grandes réalisations dans ce domaine. Au milieu du siècle le chemin de fer compte déjà 90.000 km de lignes dans le monde parmi lesquels 10.500 km se trouvent en Angleterre, 5.800 en Allemagne, 4.800 en Espagne et moins de 4.000 en France.

Bientôt la vocation des chemins de fer change d'envergure et devient internationale, puisque à l'intérieur de l'Europe (sauf pour l'Espagne et la Russie) le franchissement des frontières est rendu facile grâce à l'écartement normalisé des rails et dès 1872 est instituée une conférence européenne des horaires.

En Orient, le chemin de fer connaît également un essor rapide quoique limité à certaines régions. Ainsi, en Egypte, le réseau du delta est commencé dès les années 1850 par la ligne Alexandrie-Le Caire, mais, la seconde grande ligne Le Caire-Assouan ne sera opérationnelle que dans les années 1880. En Turquie c'est autour de Constantinople (vers Andrinople ou Brousse) et aussi dans la région de Smyrne que le chemin de fer fait des progrès. L'apparition du chemin de fer est plus tardive en Syrie. Ainsi, en 1872, Vogüé est encore obligé de prendre la diligence pour aller de Beyrouth à Damas. La dernière grande entreprise ferroviaire en Orient est la construction du chemin de fer de Bagdad qui, de Constantinople à Alep, traverse le plateau anatolien puis la chaîne du Taurus, mais cette importante ligne n'est achevée qu'en 1914. En 1884, la compagnie des wagons-lits inaugure la ligne Paris-Varna et c'est en 1890 que le célèbre Orient Express arrive enfin en plein cœur d'Istanbul.

Au Maghreb le réseau ferroviaire reste aussi d'importance inégale. C'est en Algérie qu'il se développe le plus rapidement. La première ligne Alger-Blida, commencée en 1850, est suivie de très près de celle d'Alger-Oran et de celle de Philippeville-Constantine en 1860. En 1872, on compte 1.100 km de voies et de tronçons épars. Moins d'une vingtaine d'années plus tard la longueur du réseau triple presque quoique ce réseau manque toujours de cohésion.

En Tunisie, à la même époque, on reste encore très loin de ces chiffres, car l'unique ligne ferroviaire qui existe à la fin du siècle est celle qui relie Tunis à La Marsa et elle ne s'étend que sur vingtaine de km.

Reste à dire que le transport fluvial profite aussi de cette révolution. Ainsi, pour l'Européen qui désire gagner directement les rives du Bosphore, il existe, à partir de 1856, une autre possibilité, à savoir le Danube et c'est surtout la réglementation de la navigation internationale sur le fleuve qui donne un élan jusque-là inconnu au trafic par cette voie.

Tout compte fait, le voyage à travers la Méditerranée devient au XIXe siècle rapide, facile et programmable. Mais, ce progrès que la vapeur et les capitaux ont rendu possible s'explique aussi par le renforcement de la sécurité.

Si les grands bouleversement européens des années de la Révolution et de l'Empire n'affectent pas directement le monde méditerranéen, l'expédition de Napoléon Bonaparte en Egypte, en 1798-1799, est déjà un geste précurseur qui annonce la grande poussée de l'Europe dans cet espace.

L'Europe met à profit la rupture d'équilibre pour imposer une paix bien européenne. Les traités de 1815 qui restaurent l'Europe laissent à l'Angleterre le rôle de gendarme de la Méditerranée. Celle-ci s'installe à Malte et dans les îles Ioniennes et impose la fin de la course barbaresque.

Malgré ses déboires militaires, la France conserve d'autres atouts, notamment des ports actifs (Marseille et Toulon), une présence ancienne au Levant où elle joue le rôle de protectrice des chrétiens et une image de pays libérateur. D'ailleurs, le Français gagne du terrain en Méditerranée comme langue diplomatique et langue de l'élite éclairée. Mais, il faut attendre encore plusieurs années avant que la France ne retrouve sa puissance en Europe.

Les premiers ébranlements qui affectent l'empire ottoman, loin de mettre en danger la paix en Méditerranée, rapprochent les rivaux européens, car toutes les puissances du moment trouvent un profit dans le règlement de ce qui est alors appelé la Question d'Orient.

Certes, les intérêts de la France, de l'Angleterre et de la Russie, ne sont pas convergents. Pourtant, ce sont bien les flottes des trois pays qui détruisent à Navarin en 1827 au large de la Morée la flotte égypto-turque. En fait, ce qui importe pour l'Angleterre c'est d'éviter que la Russie ne prenne pied dans les Balkans et que la France n'empiète sur son domaine méditerranéen, à savoir la route des Indes. Aussi appuie-t-elle le traité d'Andrinople de 1828-1829 qui vient mettre fin à la guerre russo-turque et affirmer l'indépendance grecque dans le cadre d'une vassalité envers l'empire ottoman et laisse-t-elle la France intervenir en Algérie en 1830.

Cette première secousse que subit l'empire ottoman au moment même où il commence à se réformer est aggravé par l'affranchissement de l'Égypte. Là, Mohammed-Ali tente de réformer en profondeur le pays. Il se mêle au jeu des puissances et affronte même Constantinople. Modèle de modernisation en cours, l'Égypte devient alors une menace pour l'Empire et même pour les intérêts anglais. On comprend alors que l'échec de Mohammed-Ali à partir de 1840 ouvre la voie au renforcement de la puissance britannique.

L'Angleterre et la France s'entendent en 1856 (date de la conclusion du traité de Paris qui met fin à la guerre de Crimée) pour garantir l'intégrité territoriale de l'empire ottoman, en échange de quoi le sultan proclame l'égalité de traitement de ses sujets chrétiens avec les musulmans, ainsi que l'ouverture de la Mer Noire et du Bas Danube à la navigation et au commerce.

De son côté, la France essaye d'exploiter les résultats de la guerre de Crimée pour aider l'Italie à construire son unité, renforcer sa colonisation en Algérie et soutenir les chrétiens maronites du Liban contre les Druzes.

Mais, la défaite de 1870 rend la France moins entreprenante. Pour un temps seulement, cependant, puisqu'elle finit par retrouver sa position en Méditerranée avec le traité de Berlin de 1878 qui lui laisse les mains libres en Tunisie. A l'Angleterre on reconnaît, par ailleurs, le droit d'établir un protectorat sur l'Égypte.

En somme, malgré leurs rivalités, la France et l'Angleterre imposent un nouvel ordre en Méditerranée, ce qui a de grandes répercussions sur la circulation des marchandises et des hommes.

Les négociants européens sont de plus en plus nombreux dans les ports musulmans. Ils sont organisés, regroupés en nations sous la protection de leurs consuls et jouissent du privilège d'exterritorialité.

La dissymétrie démographique qui joue en faveur de l'Europe au XIXe siècle, est un autre facteur de départ vers la rive sud. En effet, des péninsulaires (Grecs, Italiens, Espagnols) et des insulaires (Corses, Siciliens, Maltais) sont de plus en plus nombreux à partir vers les villes-ports du sud et de l'est de la Méditerranée. Mais cette question des flux migratoires relève de l'analyse démographique. C'est une autre catégorie de voyageurs qui nous intéresse ici, celle qui choisit de partir ailleurs pour des raisons autres que la recherche du travail.

• Les voyageurs

En fait, il est difficile de dresser un portrait-robot de ce type de voyageur tant les motivations et les profils sont variés. Essayons quand même de procéder à une typologie.

Le voyage a longtemps été le privilège des Anglo-Saxons. Le gentilhomme anglais représente le type même du voyageur qui part pour parfaire son éducation. Ainsi, le tourisme moderne a commencé par être anglais. N'oublions pas qu'après 1815 la Grande-Bretagne occupe dans le monde une place équivalente à celle des Etats-Unis après la seconde guerre mondiale.

Donc, sur la route des Indes des familles entières débarquent à Alexandrie, font la visite des pyramides avant de rembarquer à Suez ou d'entreprendre le pèlerinage de la Terre Sainte.

Cette présence anglaise est ressentie par les voyageurs français comme un phénomène envahissant. Certains voyageurs manifestent leur mauvaise humeur. C'est le cas du comte de Forbin, ancien colonel de la grande armée et directeur des musées qui renonce à visiter certains monuments en Egypte pour ne pas rencontrer d'Anglais. Gérard de Nerval préfère, lui, partager le sommet de la grande pyramide avec un prussien que de se trouver en bas avec des Anglais.

La comtesse de Gasparin relate quelques unes des histoires qu'on raconte en Grèce sur la sottise excentrique des Anglais. Elle les appelle les *anglaisades*. « La Grande-Bretagne envahit les hôtels égyptiens », dit-elle, « (...) Nous restons à bord jusqu'à demain matin, qu'elle aura pris en omnibus la route de Suez. Elle passera tout au travers du désert, comme elle a passé tout au travers des rives enchantées du Nil : en mangeant des côtelettes fautes de beefsteaks. (...) Les palmiers, les chameaux, les oiseaux sauvages ne lui ont même pas arraché le *beautiful national*. »

Mais, les voyageurs sont Français aussi. Il n'y a qu'à consulter la bibliothèque touristique pour s'en convaincre. Le premier guide est l'œuvre d'un Français Marchebeus, c'est un compte rendu d'une croisière entreprise en 1833 et publié en 1839 sous le titre *Voyage de Paris à Constantinople par bateau à vapeur*. Ce volume illustré est remplacé en 1846 par le guide en Orient de Quetin qui est, il est vrai imité du guide anglais de Murray de 1840.

Mais, c'est surtout le guide Joanne qui est la grande publication européenne du siècle. La première édition de ce guide apparaît en 1861 en un volume de 1.100 pages. La seconde édition comporte trois volumes de près de 800 pages chacun et paraissent respectivement en 1873 en ce qui concerne la Grèce et la Turquie, en 1878 pour ce qui est de l'Egypte et en 1882 concernant la Syrie-Palestine.

C'est une véritable encyclopédie orientale qui est régulièrement mise à jour et qui comporte des informations pratiques. Dans le cadre de cette collection on peut citer l'ouvrage rédigé par Louis Piesse et publié par Hachette en 1885 sous le nom *Itinéraire descriptif de l'Algérie de la Tunisie et de Tanger*.

D'autres collections circulent à la même période sur le marché français et européen dont celle dirigée par Marius Bernard et qui s'appelle *Autour de la Méditerranée*.

En fait, plus que la nationalité des voyageurs, ce sont les motivations du voyage qui restent à la base de toute typologie. Or, ce qui caractérise le XIXe siècle c'est le voyage pour le plaisir.

Le romantisme, ce vaste mouvement de sensibilité et d'idées qui touche dès le début du siècle plusieurs pays européens, explique cette donnée. Il est avant tout un état d'âme qui se caractérise par l'insatisfaction du présent et la quête d'autre chose. Annonçant le déclin de cette poursuite du bonheur dont avait rêvé le siècle de Mozart, de Jefferson et de Saint Just, il

préconise le retour à l'histoire en exaltant la mélancolie des ruines, l'exotisme des couleurs locales et la passion de la nature.

Ainsi, pour plusieurs générations le romantisme reste au XIXe siècle un besoin, une mode, voire une illusion qui permet d'échapper à la tutelle que font peser le rationalisme et le matérialisme.

C'est vers l'Orient que la plupart de ces voyageurs romantiques se dirigent au XIXe siècle. Ce terme d'Orient signifie à l'époque « la terre maternelle », pour reprendre la formule de Gérard de Nerval, la matrice originelle, le fantasme de son enfance. Cela commence en Grèce ou en Asie Mineure par une sorte de pèlerinage dont le but est de réactualiser le souvenir scolaire et cela continue par une redécouverte du lieu même du sacré en Egypte et en Palestine.

Mais, le mot Orient implique aussi une possibilité de renaissance, un élan vital sans cesse renouvelé. Le voyageur laisse derrière lui les contraintes absurdes de son existence « mondaine » pour accéder à un nouveau rythme vital dans une nature qui lui rappelle la grandeur primitive de la création. Il retrouve le plaisir enfantin de la liberté, de la vie de voyage, des rêveries à cheval, du bivouac, du ciel étoilé et aussi la splendeur du matin vierge et des couchers de soleil doré.

Une autre catégorie de voyageurs est plutôt intéressée par l'exploration scientifique. Cette préoccupation est également caractéristique du XIXe siècle méditerranéen, car partout on procède à un vaste inventaire, à la fois hydrographique, climatique, botanique, zoologique, minéralogique, archéologique, sociologique, etc.

La France instaure une véritable entreprise d'exploration autour de la Méditerranée au XIXe siècle. Les trois plus importantes missions sont celles d'Egypte, de Morée et d'Algérie.

En Egypte, les explorateurs suivent de près les militaires. Dès le débarquement, Napoléon Bonaparte nomme une commission de 167 membres et crée l'Institut d'Egypte. Un des résultats de cette entreprise est la publication de la *Description de l'Egypte* qui s'étalera sur la période de l'Empire et de la Restauration et comportera 24 volumes.

La seconde exploration, celle de Morée, suit en 1829 l'indépendance de la Grèce et accompagne aussi l'intervention française dans ces contrées. Les travaux de cette expédition seront publiés très rapidement sous la direction de Bory de Saint Vincent, botaniste, mais également historien, géographe et archéologue.

La troisième exploration, appelée l'Exploration scientifique de l'Algérie, démarre en 1838 et sera conclue par une publication qui commence en 1840 et comporte 37 volumes.

Le service des missions et voyages qui voit le jour en 1842 finance, surtout sous le Second Empire, des missions permanentes sous la forme des Ecoles d'Athènes, de Rome et du Caire.

Forte de sa position coloniale en Algérie et moyennant un effort institutionnel plus grand et plus soutenu, la pénétration saharienne deviendra un domaine presque exclusivement français autour de 1875 malgré les problèmes de sécurité divers et malgré l'ancienneté et le succès des missions anglaises et allemandes.

En Tunisie, les explorateurs qui visitent le pays sont à la fois des militaires, des voyageurs de commerce, des journalistes, des médecins qui se font archéologues, naturalistes, géologues, etc.

Dans cette typologie on ne doit pas oublier les pèlerins. Ils constituent une catégorie assez particulière de voyageurs, car le pèlerinage n'est pas un simple voyage, c'est un cheminement, une épreuve au vrai sens du mot. Les lieux vénérés ne manquent pas en Méditerranée. Rome, capitale historique, Saint-Jacques-de-Compostelle dans la péninsule ibérique, Lourdes et Lisieux en France, Jérusalem, capitale par excellence du monothéisme, Bethléem, lieu de la Nativité, Hebron, lieu supposé du tombeau d'Abraham, les sanctuaires de

Moulay Idriss au Maroc, de Abu Madyan à Tlemcen, de Sidi Mehrez à Tunis, ceux de Ahmad el-Badaoui, de Saïda Zaynab et de l'imam Husayn au Caire sont des hauts lieux de pèlerinage.

Dans cette liste il faut réserver une importante place au pèlerinage de la Mecque, car c'est le seul qui soit prescrit par une religion au point d'en faire un des principaux piliers de la foi, drainant ainsi bon nombre de Méditerranéens de partout, des deux sexes et de toutes conditions. C'est également un pèlerinage particulièrement éprouvant, ne serait-ce que parce que les rituels sont nombreux et obligatoires et que les pèlerins sont soumis systématiquement à l'épreuve de la mise en quarantaine.

Dans les annales des réglementations sanitaires du pèlerinage en Tunisie, par exemple, l'année 1865 reste particulièrement terrible. En effet, cette année-là le choléra se déclare au Hijaz et les pèlerins tunisiens embarqués dans le navire turc le *Sammanout*, sont durement éprouvés par l'épidémie puisque pendant le voyage d'Alexandrie à Tunis, qui dure une cinquantaine de jours, le navire perd plusieurs centaines de pèlerins. A l'arrivée devant le golfe de Tunis, il se voit interdire l'accès au port de La Goulette. Les tergiversations du gouvernement beylical durent vingt longs jours avant qu'on ne se décide à transférer les voyageurs vers l'île inhabitée de Zembra au large du Cap Bon et ce en vue de purger la quarantaine.

Beaucoup moins nombreux que les pèlerins, les missionnaires constituent une autre catégorie de voyageurs. Certes, les missions chrétiennes ne datent pas du XIXe siècle, mais, à partir de ce siècle elles connaissent un grand développement grâce à l'expansion commerciale et militaire de l'Europe. Certaines, comme la *Société des Missionnaires d'Alger*, s'intéressent aux Musulmans, notamment aux Kabyles, d'autres, protestantes, comme la *Société Londonienne de Promotion de la Chrétienté*, poursuit le but d'évangéliser les juifs.

L'étude du profil du voyageur devrait enrichir cette typologie, or, là le travail risque d'être trop fastidieux, car, au préalable il faudrait constituer un corpus exhaustif des voyageurs de l'époque.

Mais, certains corpus ont quand même été établis, comme par exemple celui de Berchet qui concerne les voyageurs français en Orient. Ce corpus comporte une quarantaine de noms et fournit de multiples indications sur les profils et les motivations de cette catégorie de voyageurs. Quelques remarques peuvent être émises à ce propos.

D'abord, les voyageurs sont presque tous des hommes. La seule voyageuse connue pour avoir laissé quelques écrits de son périple en Orient, d'après cette étude de Berchet, est la comtesse de Gasparin.

De bonne famille vaudoise, Valérie Boissier est l'épouse d'Agénor de Gasparin qui représente, lui, la noblesse protestante du Midi de la France. En 1843, elle publie, à l'âge de 30 ans, *Le Mariage du point de vue chrétien*, première réflexion sur le couple idéal. Aussi, est-ce une sorte de voyage de noce différé que le ménage - enfin disponible - entreprend en Orient. C'est elle qui rédige la relation de voyage *Journal d'un voyage au Levant* qui paraît en 1848 et qui est réédité en 1850. Quinze ans plus tard, un voyage à Constantinople lui inspire un nouveau livre qui pose pour la première fois la question de la femme en Orient.

Deuxième remarque : Pour la plupart des voyageurs, le départ hors du pays est effectué pendant la trentaine ou la quarantaine, c'est-à-dire à l'âge adulte et ceci en rapport, soit avec la fin des études, soit avec la poursuite d'une carrière. Evidemment, on peut trouver des cas extrêmes. Le jeune Charles Reynaud n'a que 23 ans lorsqu'il effectue son premier voyage en Orient en 1844. De son côté, le savoyard Joseph Michaud est déjà âgé de 63 ans au moment où il quitte Marseille en mai 1830 pour un voyage en Orient.

Troisième remarque : Les profils et les motivations sont très variés, mais, on peut distinguer en particulier :

- Les littéraires et les artistes (écrivains, poètes, écrivains-poètes, peintres). Certains sont poussés par le rêve littéraire et sont en quête de repérages. C'est le cas de Chateaubriand qui dit « j'allais chercher des images, voilà tout » ou de Flaubert qui finit par trouver au bord du Nil le nom de sa future héroïne, Madame Bovary. D'autres recherchent le sacré et l'expérience des sociétés humaines comme Lamartine. Pour ce dernier, le désir d'affronter sur le terrain la question religieuse passe avant la quête d'images. D'autres encore veulent effectuer une promenade archéologique en s'arrêtant à tout ce qui est monument et débris historiques. Ainsi, le journal de voyage d'Eugène Fromentin, par exemple, est une sorte de carnet de notes de peintre, destiné à être aquarellé plus tard.

- Les universitaires, en particulier les diplômés de l'Ecole Française d'Athènes, appelés *Athéniens*, comme Edmont About qui poursuit une carrière de littérateur, Charles-Ernest Beulé qui examine les ruines à la lumière des sources littéraires, Pierre-Antoine Grenier qui, à son retour en France, publie un livre sur la Grèce.

- Les voyageurs officiels, c'est-à-dire ceux qui sont chargés d'une mission politique ou scientifique. Nous y trouvons, par exemple, le peintre Antoine-Laurent Castellan, qui participe comme dessinateur à la mission militaire envoyée à Constantinople à la fin de 1796 par la République sur la demande du sultan Sélim. Il rapporte de son voyage un journal détaillé, ainsi que des dessins qui seront à la base de ses publications ultérieures : *Lettres sur la Morée* (1808), *Lettres sur Constantinople* (1811), *Mœurs, usages, coutumes des Othomans* (1812). Il y a également Louis-Auguste comte de Forbin qui est nommé directeur des musées sous la Restauration et qui dirige à ce titre en 1817 une véritable expédition en Orient en vue d'acheter des antiquités.

- Les spécialistes du voyage comme Théophile Gautier qui se transforme vers la quarantaine en un voyageur infatigable. Il visite l'Espagne en 1840, l'Algérie en 1845, puis l'Italie en 1850, ensuite Constantinople en 1852 en faisant des escales à Malte et Smyrne. Par la suite, il regagne la France par Athènes et Venise.

Quatrième remarque : L'itinéraire choisi par la plupart de ces voyageurs reprend celui qui a été « inventé » en quelque sorte par Chateaubriand au début du siècle. Un itinéraire circulaire qui est repris par la suite non sans variantes et qui finit d'ailleurs par être codifié par le guide Joanne. Ainsi, le périple idéal comprend la visite de l'Egypte, la Palestine, le Liban, l'Asie Mineure, Constantinople, Athènes et la Grèce. Baptistin Pujoulat est l'un des rares à sortir des sentiers battus, puisqu'il visite Laodicée, Hiérapolis, Aphrodisias et remonte jusqu'à Constantinople par Kula, Usak, Kutaya, Brousse et qu'il décide de gagner la Syrie par voie de terre. Par Urfa, Alep et Homs il arrive jusqu'à Palmyre. Le retour par Damas, le Liban, la Palestine puis le delta du Nil est plus banal.

Essayons maintenant de suivre nos voyageurs dans leurs pérégrinations pour examiner les conditions du voyage et voir avec leurs yeux le monde méditerranéen de leur époque.

• La Méditerranée vue par les voyageurs

La traversée, l'arrivée, l'hébergement et la visite du pays sont les quatre importantes étapes sur lesquelles nous allons nous arrêter.

C'est en général par mer qu'au XIXe siècle on aborde sur l'autre rive. Mais, les conditions de la traversée sont différentes d'un voyageur à l'autre. Lamartine est l'un des rares à choisir de voyager en grand prince. Pour transporter la nombreuse troupe d'amis et de domestiques ainsi que sa bibliothèque, il nolisera un brick de 250 tonnes avec une quinzaine d'hommes d'équipage. Il procède ainsi probablement pour avoir le coup d'œil du passager « assis sur le pont de son navire », dit-il, « qui voit fuir des paysages devant lui, et qui, pour s'en souvenir le lendemain jette quelques coups de crayon sans couleur sur les pages de son journal. Quelquefois le voyageur, oubliant la scène qui l'environne, se replie sur lui-même, se

parle à lui-même, s'écoute lui-même penser, jouir ou souffrir ; il grave aussi alors un mot de ses impressions lointaines, pour que le vent de l'Océan ou du désert n'emporte pas sa vie tout entière. »

Mais, tout le monde n'a pas les moyens de nolisier un navire. En général, il faut se résoudre à utiliser les courriers et de partager l'espace avec d'autres passagers.

Envoyé par la *Gazette de France* à Athènes, en 1896, pour rendre compte des premiers Jeux Olympiques rénovés par Pierre de Coubertin, le journaliste et poète Charles Maurras montre dans sa relation de voyage l'atmosphère lourde qui règne dans ces bateaux où les gens ne se connaissent pas.

« La belle vie qu'on mène à bord ! Si, comme c'est mon cas, vous avez un ami d'esprit, de cœur docile, enfin qui soit doué pour la vie monastique, dont il soit détourné par l'incrédulité, n'hésitez pas, je vous en prie : conseillez-lui la vie du bord. C'est toute la joie du couvent. Au milieu d'étrangers, en général peu sympathiques et à qui néanmoins ne se marchandent pas les témoignages de déférence, on est tout entier à soi-même. (...) Le son d'une cloche règle l'heure des deux repas que l'on prend en commun sous la présidence et faut-il même dire la surveillance des officiers. Ce dernier bruit du monde qui consiste à choisir un menu, à s'acquitter du prix d'un repas, s'est évanoui. L'on est aux mains du commandant, du commissaire, du maître d'hôtel. Avec le prix du passage, on s'est remis à eux de tout soin temporel. On n'a qu'à faire son salut, c'est-à-dire je l'imagine, à bien voir le paysage, en conservant à ce propos les plus belles idées. »

En fait, pour avoir de belles idées durant la traversée il faut que celle-ci se passe sans problèmes. Or, la Méditerranée est une mer capricieuse qui devient dangereuse en particulier à la période des équinoxes.

Chateaubriand est l'un des rares voyageurs à s'être continuellement confronté aux éléments. Les orages sont fréquents, les écueils, surtout en Mer Egée, multiples ; on doit attendre les vents favorables, on embarque un peu au hasard. Quant à son voyage d'Alexandrie à Tunis, il est, dit-il, « un naufrage continu de plus de quarante jours ».

Après lui, Lamartine connaît à son tour quelques unes de ces mauvaises sensations que cause la tempête en mer. « Le soir », dit-il, « le vent rafraîchit, la lame se forme et commence à rouler pesamment sur les flancs du brick. (...) Le vaisseau descend et remonte lourdement chacune de ses ravines profondes. Pour la première fois, dans ce voyage, nous entendons les plaintes, les gémissements du bois ; les flancs écrasés du brick rendent, sous le coup de chaque lame, un bruit auquel on ne peut rien comparer que les derniers mugissements d'un taureau frappé par la hache et couché sur le flanc dans les convulsions de l'agonie. Ce bruit mêlé dans la nuit aux rugissements de cent mille vagues, aux bonds gigantesques du navire, aux craquements des mâts, au sifflement des rafales, à la poussière de l'écume qu'elles lancent et qu'on entend pleuvoir en sifflant sur le pont, aux pas lourds et précipités des hommes de quart qui courent à la manœuvre, aux paroles rares, fermes et brèves de l'officier qui commande ; tout cela forme un ensemble de sons significatifs et terribles qui ébranlent bien plus profondément l'âme humaine que le coup de canon sur le champ de bataille. »

Les aléas climatiques se font encore sentir au milieu du siècle, comme en témoigne la comtesse de Gasparin : « Le navire en vue ce matin était un malheureux paquebot français, parti samedi pour Beyrouth », dit-elle. « Après deux jours et trois nuits de tempête, il revient sans avoir pu parvenir à destination. Pauvres passagers ! ils se décident à traverser le petit désert et la Syrie, plutôt que de remettre le pied sur un vaisseau. »

Mais, il n'y a pas que le mauvais temps ou les vents contraires, les voyageurs craignent aussi les pirates. Le médecin François Pouqueville, membre de la commission des Sciences et des Arts française en Egypte est capturé en 1798 par des corsaires barbaresques qui l'amènent à Morée, puis à Constantinople où il reste 18 mois enfermé en prison.

A mesure qu'on avance dans le siècle, surtout après 1815 la course devient un souvenir lointain. De plus, l'utilisation de la vapeur améliore le confort. A la fin du siècle, les progrès de la navigation sont tels qu'on peut programmer son voyage en se souciant plus de la qualité du service à bord que du mouvement des vagues et des marées.

Un grand voyageur du XIXe siècle, Jean Lubomirski, qui a à son actif une trentaine de croisières livre dans son livre *La Côte Barbaresque et le Sahara* quelques conseils à l'intention des voyageurs sur la Méditerranée. « Je leur recommande », dit-il, « de prendre les bateaux des Messageries Nationales et du Lloyd autrichien, de préférence aux autres. Ces deux compagnies se valent », ajoute-t-il, « je préfère cependant les Messageries pour les longues traversées, les bateaux étant plus grands et mieux installés ; le Lloyd, en revanche, est plus agréable pour les trajets de vingt-quatre heures. Une courtoisie extrême dans les rapports entre officiers et passagers règne à bord de ces excellents navires. Malheureusement le Lloyd et les Messageries ne desservent pas tous les ports de la Méditerranée. Si on se trouve dans un de ces ports (tels que Tunis, Bône ou Tanger), on fera bien d'attendre un navire français (Cie Valery, Freycinet), de se défier des navires italiens (Rubattino, Florio) pour la plupart sales et mal tenus, d'éviter les navires anglais, tous petits et avariés et de fuir comme la peste les bateaux espagnols, turcs ou égyptiens. Non seulement le confort y est inconnu, mais encore la vie des passagers y court les plus grands risques, à cause de l'incurie des armateurs et à l'incapacité des marins. »

En somme, les quelques jours passés entre ciel et mer, par quoi le voyage commence, ne sont pas toujours une partie de plaisir, mais, le désir de voyager finit toujours par renaître à la vue des côtes. « A mesure que nous approchons et que le cap de Byserte, puis le cap de Carthage se détachent de l'obscurité et semblent venir au-devant de nous », écrit Lamartine, « toutes les grandes images, tous les noms fabuleux ou héroïques qui ont retenti sur ce rivage, sortent aussi de ma mémoire et me rappellent les drames poétiques ou historiques dont ces lieux furent successivement le théâtre. »

Mais, là aussi on doit vite déchanter, car le débarquement est parfois un voyage en soi. Très peu de ports méditerranéens disposent d'eau profonde pour accoster : on mouille au large et les caïques permettent de gagner le rivage. En mer Egée, c'est une felouque grecque qui conduit le voyageur à Smyrne. Ecoutons De Flaux nous raconter son arrivée à Tunis en 1861 : « ...Après avoir admiré le magnifique spectacle que nous offrait la nature, j'étais désireux de sortir de ma prison et surtout d'arriver à Tunis avant la chaleur qui s'annonçait devoir être ardente. Mais, ici le temps n'est pas estimé comme en Angleterre. Nous étions arrivés depuis deux heures que je n'avais vu aucun bateau quitter le port pour venir nous prendre. A sept heures du matin, une petite barque très élégante aborda *La Clyde*. Elle portait deux fonctionnaires du bey, un médecin et un employé de la douane. Le médecin venait voir si aucun de nous n'avait eu la peste en route et le douanier si nous n'avions pas quelques marchandises de contrebande. (...) Ils se bornèrent à une visite de politesse, se contentant, sans rien vérifier, de la parole de notre capitaine. Cependant, le port restait toujours immobile. Pas une barque qui fit mine de se détacher et de venir à notre rencontre. Enfin, à huit heures du matin, je vis déboucher du chenal un vieux bateau, datant de quatre siècles pour le moins, dirigé par quatre rameurs et prenant lentement la direction du point où nous avions jeté l'ancre. Il était seul et destiné à tous les voyageurs, quel que fût leur rang et leur sexe. Nous avions à bord une masse d'Arabes en guenilles ramassés sur les côtes de l'Algérie. Européens, indigènes, femmes, enfants, riches ou pauvres, tout fut entassé pêle-mêle, au milieu d'une masse énorme de bagages. L'opération du chargement fut longue, faite par des gens nonchalants et apathiques. Elle se termina pourtant et à dix heures nous étions à la porte de la douane. »

Notre voyageur n'est pas au bout de ses peines d'ailleurs, puisqu'il doit se débrouiller pour traverser le lac de Tunis sans avoir à utiliser le même bateau. Moyennant finance, De Flaux réussit à traverser le lac « avec la rapidité d'une flèche » comme il dit. Ce n'est pas le cas de ceux qui n'y mettent pas le prix. Guérin est de ceux-là. Embarqué à La Goulette sur un *sandal* muni d'une voile latine, il se trouve bloqué au beau milieu du lac et n'arrive à Tunis que trois heures plus tard. C'est que le vent venant à tomber, la voile s'affaisse, ce qui contraint les matelots à prendre leurs perches pour ramer, évidemment, sans trop se presser.

En fait, l'arrivée peut être moins pénible si on est recommandé. Ainsi, quand on s'appelle Chateaubriand, le voyage est facilité par l'obligeance des représentants de la France. Dans tous les ports où il débarque, Chateaubriand est accueilli et guidé par les consuls. Partout, il est accompagné d'un drogman et de gardes du corps. En général, les voyageurs plus ou moins célèbres ou qui ont des correspondants, ou encore qui sont chargés d'une mission n'ont pas de difficulté à être pris en charge. Il n'en est pas de même des autres.

En Orient, les institutions religieuses d'accueil sont rares et mal adaptées à la demande. Il n'y a pas toujours d'hôtels dignes de ce nom. Flaubert, comme Chateaubriand d'ailleurs, avant lui, loge dans un caravansérail plein de cafards, de puces et de poux. Xavier Marmier Joseph de Saulcy s'y risque, lui, en compagnie de voleurs.

On comprend alors pourquoi Lady Egerton conseille en 1861 d'emporter avec soi des tentes selon le nombre des voyageurs, une cantine contenant des couteaux, fourchettes, cuillères, plats, assiettes, tasses et soucoupes, des gourdes à eau, des bouchons de bouteilles et de solides tire-bouchons, des bougeoirs et une provision de chandelles, des lits de fer, des moustiquaires, etc. et ceci en plus des provisions.

Les recommandations de notre voyageuse britannique peuvent certes, paraître pittoresques, elles ne sont pas cependant sans fondement. Selon le guide Joanne du milieu du siècle « à l'intérieur de la Grèce, de l'Asie, de la Syrie on ne peut voyager qu'à cheval et loger sous la tente ». La situation paraît meilleure en Turquie et en Egypte.

Selon certains voyageurs le bassin occidental de la Méditerranée n'est pas mal pourvu en hôtels, quoique le réseau souffre de certaines insuffisances. Revenons à Lubomirski. S'adressant aux gens qui veulent voyager « grandement » comme il dit, il livre ainsi son expérience : « Sur le littoral de l'Adriatique, on ne rencontre plus de ces hôtels bâtis sur le modèle suisse, avec table d'hôte, cabinets de lecture, appartements, restaurants et prix affichés dans les chambres. Si vous demandez un appartement dans un hôtel de l'Adriatique ou de la Sicile et si vous vous faites servir chez vous, on vous donnera des chambres énormes, démeublées, avec des lits à ressorts, on vous servira une nourriture nauséabonde et on vous prendra plus cher que dans le meilleur hôtel de Rome ou de Milan. (...) En général, la vie n'est pas chère dans cette partie de l'Italie, mais le voyageur est indignement exploité, s'il ne se défend pas. (...) Le manque de confort est tel qu'on quitte la Sicile avec plaisir, surtout pour se rendre à Malte où la présence des Anglais fait espérer une compensation. Sans être extraordinairement bon, l'hôtel *Imperial* de Malte est habitable, à raison de 20 Fr par personne et par jour et de 10 Fr pour les domestiques. L'hôtel *Bertrand* de Tunis est un des meilleurs de la côte africaine. Le cuisinier de l'hôtel, ancien employé de la maison Potel et Chabot cuisine délicieusement et si les appartements ne sont pas luxueux, ils sont au moins propres et bien tenus. Quand *Au Bon Marché*, il est fabuleux. (...) En Algérie la vie est aussi à très bon marché dans les petites villes ; la pension, en usage pour les voyageurs de passage, comme pour les clients, est de 7Fr 50 c. par jour (indistinctement, maîtres et domestiques), mais, on est mal couché, mal logé, mal couvert et le moindre extra augmente la note dans des proportions inquiétantes. A Constantine, l'hôtel *de Paris* est bien tenu, les prix sans être bas sont très raisonnables. Les hôtels d'Alger sont détestables et les prix exorbitants. On y achète

fort cher un confort incomplet. Les hôtels de Bône, Philippeville sont mauvais, ceux de Batna, Elkantra, Biskra, Sétif ressemblent aux auberges de rouliers. »

Lubomirski présente donc ici le réseau hôtelier avec le souci de donner le meilleur rapport qualité-prix. Mais, certains voyageurs choisissent de loger suivant d'autres critères. Castellan, par exemple, déclare « lorsque, dans mes voyages, j'ai fait quelque séjour dans une ville, j'ai cherché, autant qu'il m'a été possible, à me loger dans un endroit élevé, d'où je pusse découvrir un vaste horizon ou un bel aspect. Indépendamment de cet avantage, on y jouit toujours d'une plus grande clarté, on y respire un air plus pur ». A Péra la petite maison sur les hauteurs de la ville qu'il choisit d'habiter a un autre avantage. « Elle appartient à une bonne veuve », dit-il, « qui se prétend d'origine française et qui parle en effet notre langue avec assez de facilité. Les conseils de cette brave femme nous ont déjà été fort utiles, et, dans la simplicité de son cœur, elle nous donne beaucoup de renseignements que nous n'obtiendrions pas de ceux qui, sous le nom de drogmans, font le métier d'interprète et de courtier de bien des marchandises ».

Cette curiosité, cette soif de comprendre constituent une autre dimension dans la personnalité du voyageur du XIXe siècle. L'histoire naturelle et la géographie, deux disciplines devenues maintenant traditionnelles dans les préoccupations des voyageurs, conservent tout leur intérêt parmi eux. Mais, en plus l'attention se focalise de plus en plus sur le passé antique ainsi que sur la vie sociale (en particulier la diversité ethnique, les métiers, les femmes, les lieux de sociabilité, les coutumes, etc.)

Evidemment, des divergences d'appréciation peuvent être relevées entre les voyageurs. Prenons le cas de la vieille ville arabe ou turque. Celle-ci reste un objet de curiosité à cause de sa forme circulaire ou ovale et à l'étroitesse de ses rues et grâce aussi à son architecture et ses monuments. Mais tous ne la voient pas de la même manière. Ainsi de la ville d'Istamboul Alexis de Valon retient une image pour le moins disgracieuse.

« Ses rues », dit-il, « sont plus étroites, plus immondes, plus puantes encore que celles de Galata ou de Péra. Des baraques de bois mal construites et mal peintes, sortes de cages percées d'une infinité de fenêtres grillées, avec des étages en saillie sur le rez-de-chaussée, bordent à droite et à gauche ces passages où se presse sans bruit une foule de toutes couleurs. Le pavé, fait de petites pierres posées dans la poussière, se dérange sous vos pieds et vous expose à des chutes continuelles, fort désagréables dans ces rues où, faute d'écoulement, chaque trou est une flasque d'eau et de boue noire ».

Maxime du Camp, quant à lui, se plaît à montrer l'aspect enchanteur de la même ville. « Lorsque je sortis, je marchai devant moi, laissant au hasard le soin de me conduire à travers mille ruelles entrecroisées où le ciel disparaît sous les toits avancés des maisons. A chaque pas ce sont des spectacles inattendus et charmants ; au bout d'une rue c'est la silhouette d'une mosquée effilant ses minarets à travers les arbres ; à mes côtés, c'est un flocon de pampre que le vent balance et que le soleil vient doré en riant. Toute la ville est ainsi remplie d'aspects enchantés, partout on les rencontre, toujours beaux et toujours neufs. On a dit dans bien des livres que l'intérieur de Constantinople était laid et infect ; on a eu tort : chaque coin de rue a son paysage, chaque maison ses merveilles ; ceux qui se sont plaints n'ont point eu le courage d'affronter les innombrables chemins d'Istamboul ».

Par ailleurs, il faut remarquer que le regard porté sur l'autre ne dépasse pas toujours les stéréotypes. Là aussi, certains sont positifs, d'autres négatifs.

Les premiers voyageurs du siècle annoncent la couleur en faisant du Turc à la fois « le tyran des Grecs et l'esclave du Grand Seigneur; le bourreau d'un peuple sans défense et la servile créature qu'un pacha peut dépouiller de ses biens, enfermer dans un sac de cuir et jeter au fond de la mer » (Chateaubriand), en somme, une personne qui passe ses jours à « ravager le monde ou à dormir sur des tapis, au milieu des femmes et des parfums ».

Pour Lubomirski « la journée d'un Arabe, malgré son désarroi apparent, est réglée », dit-il, « comme un papier à musique et tout aussi uniforme ; le matin : prière, ablutions, flânerie et bavardage toute la journée ; trois autres oraisons ; au coucher du soleil, prière ; la nuit, orgie. Quant au manger, l'Oriental en général et le Tunisien en particulier n'ont pas d'heure fixe pour ce faire. Ils avalent un fruit, un bonbon, un gâteau, rongent une tête de mouton grillée, chez eux, au café, au restaurant, dans la rue, boivent force tasses de café et se portent admirablement malgré cette étrange hygiène ».

Les Grecs ne sont pas mieux traités. Sont-ils dignes de leurs ancêtres alors qu'ils ne sont plus capables de parler le grec ancien et qu'ils ne savent rien de leur glorieux passé ?

« Ô Grèce ! Terre classique ! » S'écrie Gautier à la vue de deux Grecs coiffés de bonnets de coton. « Ton intention était-elle de me navrer le cœur et de me faire perdre ma dernière illusion en m'apparaissant sous la figure de deux de tes fils mitrés du casque à mèche bourgeois ? »

D'autres stéréotypes sont à mettre cette fois-ci à l'actif de l'Orient, à savoir l'hospitalité, la discrétion, la beauté de la physionomie, etc. Là on peut se contenter de citer Castellan qui nous raconte comment il en est venu à juger de la bonne moralité des Turcs.

« Un de nos amis revenait de Constantinople avec un sac de mille piastres », dit-il. « En débarquant à l'échelle de Tophana, le sac se crève, les pièces tombent et s'éparpillent sur le quai et quelques-unes même roulent jusque dans la mer. Aussitôt, la foule se précipite, chacun ramasse autant de piastres qu'il peut. Le propriétaire, fort inquiet, suit tous leurs mouvements ; mais il se rassure un peu lorsqu'il voit que, de toutes parts, on vient déposer les pièces dans le sac qui était resté sur la grève. Les bateliers plongent même dans la mer, pour y repêcher les pièces qui y étaient tombées. L'Européen voulait être généreux envers cette foule : chacun se retire en disant qu'il n'a fait que son devoir, et que d'ailleurs, il y aurait trop de gens à récompenser. Un hamal se charge ensuite du sac, et l'apporte chez notre ami. On juge bien qu'il eut la curiosité de compter la somme ; il s'attendait à un mécompte, mais, à sa grande surprise les mille piastres y étaient. Ne pouvant en croire ses yeux, il les recompta ; il n'en manquait pas une seule. » Et notre voyageur d'ajouter : « Ne serait-ce que chez les Turcs, qu'on trouverait autant de délicatesse dans la classe la plus pauvre du peuple ? Quoi qu'il en soit, elle indique au moins un principe de justice et de bonne foi qui leur fait honneur ».

Mais, quelque soit le jugement porté et le préjugé qui le sous-tend le regard porté sur l'autre reste riche et évocateur.

Que peut-on dire en conclusion sinon remarquer que la Méditerranée des voyageurs est au XIXe siècle moins vaste et plus sélective qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Moins vaste parce que le limes touristique, qui ne s'éloigne pas encore beaucoup des franges côtières, est en-deçà des limites fixées par les voyageurs dans leurs guides.

Plus sélective parce que en attendant les congés payés, le voyage reste le privilège de gens riches qui sont en plus disponibles.

Mais, en faisant valoir le départ pour le plaisir de la découverte les voyageurs du XIXe siècle annoncent la démocratisation du rêve et c'est ce que vivent aujourd'hui bon nombre de méditerranéens.

**L'ACTION CATHOLIQUE
DANS LE DIOCÈSE DE NICE
DE 1945 À 1984**

Philippe WOZELKA

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé à la Faculté de Lettres de Nice sous la
direction de M. Schor

• Définition et historique de l'action catholique

Durant toute l'histoire du christianisme, le laïc n'eut pas aux yeux de l'Eglise d'existence reconnue comme une catégorie distincte. Le laïc vivait dans une entière relation de subordination à l'égard du clergé, et c'est seulement avec l'avènement du XX^{ème} siècle que se fit sentir une évolution. En effet, le christianisme dut alors affronter un profond mouvement de sécularisation qui se traduisit par une dévaluation du sacré, et qui atteignit fortement les mentalités et les mœurs. Devant cette vague croissante de déchristianisation, l'Eglise répondit par la levée d'un laïc chrétien. Tout laïc eut désormais une mission, celle d'être un apôtre dans son milieu.

C'est Pie XI, souverain pontife de 1922 à 1939, qui lança ce principe de l'apostolat des laïcs. Pour lui, agir était un devoir qui s'imposait à chacun, et c'est pourquoi il demanda aux fidèles de se rassembler dans l'action catholique afin de faire passer le message du Christ dans leurs milieux de vie respectifs. Son successeur immédiat, Pie XII, qui dirigea l'Eglise de Rome de 1939 à 1958, prit également conscience du rôle primordial que devait désormais jouer le laïc dans le monde moderne. Aussi convoqua-t-il à plusieurs reprises à Rome des congrès mondiaux réunissant divers mouvements d'action catholique, et créa-t-il le 28 octobre 1953 la fondation Pie XII pour l'apostolat des laïcs. Mais il fallut attendre les années soixante et les pontificats respectifs de Jean XXIII et de Paul VI pour que la hiérarchie catholique romaine publiât un décret relatif à l'apostolat des laïcs, décret qui reconnaissait officiellement la mission évangélisatrice incombant à tout baptisé. L'action catholique fut alors officiellement définie comme l'apostolat du laïc organisé en vue de la christianisation des différents milieux, en coopération à la mission apostolique de l'Eglise, et dans la dépendance à l'égard de la hiérarchie.

L'évangélisation de la société étant ainsi le principal objectif de l'action catholique, celle-ci est composée de plusieurs mouvements agissant chacun dans un milieu social distinct. En France, le premier groupement d'action catholique fut fondé en 1927 par l'abbé Georges Guérin. S'inspirant de son homologue belge, l'abbé Cardijn, qui un an plus tôt avait fondé la Jeunesse Ouvrière Chrétienne belge, il lança le mouvement jociste français. Cette fondation de la JOC¹ servit de dynamique, et l'on vit apparaître d'autres mouvements en France dès la fin des années vingt. Ainsi furent lancés en 1929 la Jeunesse Agricole et la Jeunesse Etudiante Chrétienne, suivie quelques années plus tard de la Jeunesse Indépendante Chrétienne (aucun de ces mouvements n'étant mixte, et chacun étant accompagné d'un homonyme féminin). Des mouvements d'adultes, comme le Mouvement Familial Rural, l'Action Catholique des milieux Indépendants et l'Action Catholique Ouvrière, furent également fondés après l'entre-deux-guerres. Pour la plupart, ces mouvements sont présents dans tous les diocèses de France, et notamment dans celui de Nice.

Chacun de ces mouvements est lié et soumis à la hiérarchie. Tous les groupements sont en effet mandatés par l'Eglise, ce qui implique que toute action ou toute prise de position d'un mouvement engage l'Eglise tout entière. A l'échelon diocésain, l'évêque, représentant la hiérarchie et portant la responsabilité de l'organisation de l'apostolat, a seul qualité pour agréer un mouvement. En conséquence, chaque groupe d'action catholique d'un diocèse reste en contact permanent avec son évêque par l'intermédiaire d'un aumônier diocésain qui doit apporter une aide spirituelle aux militants, et qui doit s'assurer que ceux-ci restent fidèles aux directives de la hiérarchie.

¹ Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

Etant ainsi une organisation mandatée par l'Eglise, l'action catholique a une fin spirituelle et se doit par conséquent de rester distincte de l'action temporelle ; elle ne doit pas se transformer en une action syndicale, et doit s'interdire toute compromission avec l'action politique des partis. Cependant il faut préciser que les militants adultes ne sauraient se désintéresser totalement de l'organisation de la cité temporelle, et qu'ils doivent même l'animer du dedans par leur action personnelle de chrétiens. Pour cela, ils agissent dans des organisations temporelles distinctes, sous leurs responsabilités personnelles de citoyen, et sans engager l'ensemble du mouvement.

Du point de vue structurel, tous les groupements ont une même organisation pyramidale. Les militants sont tout d'abord regroupés à la base en équipes de secteur, ou sections. Ces équipes, réparties à travers tout le diocèse, sont formées d'environ une dizaine de militants, et sont assistées par un aumônier nommé par l'évêque. A l'échelon départemental, ces équipes sont subordonnées à une équipe fédérale composée de laïcs permanents élus par les militants. Les membres de cette équipe fédérale représentent l'ensemble des militants du diocèse auprès de l'autorité épiscopale, et sont assistés par un aumônier diocésain. Ils sont également en liaison avec le conseil national du mouvement qui se trouve généralement à Paris. Les membres de ce conseil sont élus parmi les militants des équipes fédérales de toute la France, et ils choisissent parmi eux les membres du comité exécutif qui assure la permanence de la direction du mouvement. Ce comité exécutif est secondé par une aumônerie nationale, et désigne un secrétaire général dont le mandat est renouvelable d'année en année.

A ce niveau national chaque mouvement publie une ou plusieurs revues, et organise toutes les années une enquête auprès du milieu auquel il se rattache ; une fois analysée en équipe de base, cette enquête permet de découvrir les besoins réels du milieu étudié, et permet aux militants d'agir plus concrètement et plus efficacement. A l'échelon diocésain, les adhérents des différents groupements ont également de nombreuses pratiques en commun. Ainsi plusieurs fois durant l'année, ils participent à des recollections ou à des retraites, se réunissent afin de faire le point sur les activités de l'équipe et du mouvement, réagissent face à des événements locaux, nationaux ou internationaux, ou encore organisent des quêtes afin de subvenir au bon fonctionnement du groupement. Ils ont également tous centré leur pédagogie d'éducation de la foi sur la révision de vie. C'est à dire que les militants, une fois réunis en équipe, jugent leur vie à la lumière de l'Evangile afin d'incliner leurs actions dans le sens voulu par Dieu.

Est-ce que l'originalité du département des Alpes-Maritimes influença le développement des mouvements d'action catholique diocésains ?

De fait, le département des Alpes-Maritimes est un espace original, et il comprend de nombreuses particularités qui influèrent sur la vie sociale des habitants, et qui par conséquent influèrent également sur les mouvements d'action catholique.

Les Alpes-Maritimes possèdent en premier lieu certaines particularités physiques. Elles bénéficient tout d'abord d'un climat doux et tempéré durant toute l'année, et offrent à ses habitants des paysages majestueux et variés. Or tous ces atouts n'incitent guère la population à s'investir dans quelconques associations ou mouvements, mais plutôt à utiliser son temps libre à des activités d'extérieur. Par ailleurs, la partie montagneuse du département se divise en trois vallées, celles de la Vésubie, de la Tinée et de la Roya, qui sont fort mal reliées entre elles. Or ce cloisonnement géographique fut fort préjudiciable pour les mouvements d'action catholique rurale, puisque leurs militants eurent en permanence des difficultés à communiquer et à se réunir.

Le département possède également de nombreuses spécificités humaines. En effet, la population des Alpes-Maritimes ne cessa de croître jusqu'à nos jours. Pour exemple, elle augmenta de 164 % entre 1861 et 1954, tandis qu'elle ne s'accrût que de 14 % pour le reste de la France sur la même période.² Cet accroissement démographique est dû essentiellement à une immigration massive et régulière, et dans leur grande majorité ces nouveaux venus s'installèrent dans les villes côtières, changeant ainsi la physionomie d'un département qui de rural devint urbain. Or cette population urbaine a des particularités qui furent susceptibles d'influer sur le développement des mouvements d'action catholique diocésains.

Tout d'abord, cette population est une population déracinée. Les habitants sont des nomades : chaque jour, ils se déplacent pour se rendre à leur lieu de travail ; ils déménagent d'un quartier à un autre, de ville à ville à l'intérieur du département, d'un département à l'autre parfois. Tout ceci fait du citadin un émigrant perpétuel toujours en déplacement, et cette mobilité affecte la stabilité de la population. Celle-ci est sans cohésion, sans lien, et ne constitue pas réellement une communauté, rendant ainsi plus ardue la tâche apostolique des mouvements d'action catholique. De plus, cette population se caractérise aussi par une moyenne d'âge élevée. En effet, la Côte d'Azur attire de nombreux retraités, et le faible taux de natalité qui en résulte entraîne une faible proportion de jeunes ; ce qui fut un handicap certain pour les mouvements de jeunesse. Elle se distingue également par son fort pourcentage d'étrangers ; le recensement de 1954 a estimé leur part à 10 % de la population totale du département.³ Or parmi ces immigrés, on trouve une proportion importante de Maghrébins et d'Africains arrivés notamment à partir des années soixante, et qui pour la plupart ne sont pas chrétiens. Enfin, cette population urbaine se singularise par ses activités. On constate en effet que le secteur tertiaire est sur-représenté (48,1 % de la population active en 1954, contre 35 % pour l'ensemble de la France⁴), et qu'il se caractérise par quelques activités principales comme l'hôtellerie, les services domestiques, ou l'administration. Le diocèse comprend très peu de grosses entreprises, d'où une population active dispersée dans de nombreux petits établissements. Cette population active est donc essentiellement composée de petits patrons, d'artisans, de commerçants et d'ouvriers, qui ont en général un niveau de vie assez bas, et relève donc à 60 % de l'apostolat des milieux populaires, à 25 % des milieux indépendants, et à 15 % des milieux ruraux.⁵ D'où l'intérêt accordé dans le diocèse à l'action catholique ouvrière. Il faut ajouter à cela que la grande majorité des ouvriers du département travaillent dans des petites entreprises, ce qui entraîne une certaine absence de conscience de classe au sein du monde ouvrier diocésain ; d'où des difficultés, tant au niveau des syndicats qu'au niveau des mouvements d'action catholique, à mener une action collective.

L'originalité du département des Alpes-Maritimes a donc sans aucun doute rendu plus ardu le développement des mouvements d'action catholique diocésains.

Tout l'intérêt du sujet est donc de savoir si au fil du temps ces groupements se sont développés, ou si au contraire ils n'ont connu aucun écho ? De savoir en fait si les espoirs que l'Eglise catholique avait mis dans cette tentative d'évangélisation par le milieu ont porté leurs fruits, ou s'ils ont été vains ? Mais il est également primordial de ne pas écarter le facteur local, et donc de déceler si le développement des mouvements d'action catholique diocésains fut original, ou si au contraire il fut conforme à l'évolution des mouvements à l'échelon national. Cette problématique conduit à diviser l'étude en trois périodes chronologiques.

² *La pratique dominicale. Enquête de sociologie religieuse*, Direction des Œuvres, Nice, 1954.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

La première s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale à la mort de Mgr Rémond. Bien que l'action catholique ouvrière du diocèse ait connu une grave crise à cette époque, celle-ci coïncide plutôt avec une période d'enthousiasme où les militants des mouvements diocésains crurent sincèrement dans leurs chances de réussite apostolique.

La deuxième commence avec l'ouverture du concile Vatican II et se termine en 1974 à la veille de la décision de l'assemblée plénière de l'épiscopat français de résilier le mandat la liant à l'action catholique. Elle correspond à une période d'espoir pour les différents groupements qui, bien qu'en proie à de nombreux problèmes, aspirèrent au renouveau annoncé par le concile.

Enfin la dernière va de 1975 à la fin de l'épiscopat de Mgr Mouisset, et représente les premières années du déclin effectif des mouvements d'action catholique diocésains.

• Une période d'expansion et d'enthousiasme : 1945-1963

A la sortie de la Seconde Guerre mondiale, l'action catholique comprenait une douzaine de mouvements formés de militants enthousiastes et déterminés à mener à bien leur mission apostolique. Cette détermination était d'autant plus forte en cette fin de conflit que les Français croyaient alors en un avenir de paix et de prospérité. De son côté, l'épiscopat français, estimant lui aussi que la tâche confiée à l'action catholique avait de grandes chances de réussite, redoubla d'efforts en ce début des années cinquante afin d'apporter un soutien efficace aux différents mouvements.

Aux lendemains de la Libération, l'Eglise catholique escomptait un certain retour aux valeurs chrétiennes suite aux terribles souffrances endurées par les populations civiles durant ces six années de conflit. Afin de promouvoir ce retour, la hiérarchie ecclésiastique mita sur la nouvelle forme d'apostolat laïc que représentait l'action catholique. Aussi, lorsqu'en 1945 les cardinaux et archevêques de France adressèrent une lettre à Pie XII à propos de l'importance de la question sociale, ils affirmèrent le rôle crucial de l'action catholique sur laquelle ils comptaient « comme l'auxiliaire indispensable »⁶ de leur propre mission.

D'autre part, à la même époque, l'Eglise de Rome fut confrontée au communisme soviétique qui, sorti vainqueur du conflit mondial, étendait son influence sur de nombreux pays. Afin d'entraver la progression des partis marxistes, les autorités ecclésiastiques françaises condamnèrent en 1949 l'adhésion et la collaboration de tout catholique à une organisation communiste, et portèrent à nouveau l'accent sur les mouvements d'action catholique chargés d'évangéliser les diverses classes de la société, et notamment sur les groupements ouvriers en proie à un milieu profondément déchristianisé et très enclin à adhérer aux thèses matérialistes.

Ainsi, l'action catholique bénéficia durant les années cinquante du soutien absolu et inconditionnel de la hiérarchie ecclésiastique française, et cette confiance fut également nettement perceptible à l'échelon du diocèse de Nice.

L'évêque du diocèse de Nice, Mgr Paul Rémond, suivit d'autant plus les directives de sa hiérarchie qu'il avait toujours accordé une grande importance au développement des mouvements d'action catholique de son évêché, et qu'il était un opposant farouche du

⁶ Lettre des cardinaux et archevêques de France au pape Pie XII ; *Les Nouvelles Religieuses du diocèse de Nice*, n° 18, 27 mai 1945.

communisme. Aussi intervint-il à de nombreuses reprises dans les *Nouvelles Religieuses* afin de confirmer son soutien aux groupements du diocèse, et tenta-t-il par des actions concrètes d'encourager la croissance des mouvements placés sous son autorité. Pour exemple, en 1952, l'évêché offrit une aide de 200 francs par participants aux aumôniers désireux d'organiser des réunions de rencontre destinées à attirer de nouveaux militants. De même, cinq ans plus tard, Mgr Rémond, pensant qu'une meilleure connaissance entre prêtres et militants laïcs permettrait de rendre l'apostolat plus efficace, envoya dans toutes les paroisses du diocèse des militants d'action catholique afin que ces derniers discutassent des problèmes d'évangélisation avec les prêtres, et afin qu'ensemble ils conçussent des solutions.

Ainsi, tant au niveau national qu'au niveau diocésain, l'action catholique put compter sur la confiance et le soutien de l'épiscopat.

Mgr Rémond était donc un évêque soucieux du développement des mouvements d'action catholique de son diocèse, et il fut amené à soutenir une expérience originale conduite par la JOC diocésaine en milieu populaire.

De fait, l'aumônier diocésain de la JOC, l'abbé Pierre Bénédicti, aidé par un groupe de prêtres et de séminaristes, s'aperçut que les jeunes étaient organisés en bandes dans les divers quartiers de Nice, que ces derniers n'avaient plus connaissance du milieu paroissial le trouvant trop inintéressant, et qu'ils s'éloignaient ainsi de plus en plus de l'Eglise et de ses valeurs. Les ecclésiastiques essayèrent alors d'attirer ces adolescents en organisant des ballades pendant les jours fériés, des camps de ski lors des vacances d'hiver, et des colonies durant l'été dans une propriété appartenant à l'évêché à Carros. Grâce au succès de leurs activités, ils purent entrer en contact avec de nombreux jeunes et de nombreux foyers du monde ouvrier.

Conjointement à cette démarche, des équipes de Jeunes Travailleuses se formèrent dans le diocèse sous l'égide de Mlle Suzette D.. Cette dernière avait été nommée à Nice après la guerre par le secrétariat national de la JOCF⁷ afin de rendre le mouvement plus dynamique, et elle agissait dans la même ligne de pensée que M. l'abbé Bénédicti. C'est pourquoi les deux expériences se rejoignirent rapidement pour ne former qu'un seul et même plan d'action.

Etant en contact permanent avec le monde ouvrier, les dirigeants du mouvement avaient adopté une ligne de conduite et de pensée originale. Ils estimaient en effet que ce n'était pas au monde ouvrier à s'adapter à l'Eglise, mais plutôt à cette dernière à s'adapter au monde ouvrier. Le but premier de leur action n'était pas que ces jeunes du milieu populaire revinssent dans le milieu paroissial et qu'ils assistassent à l'office du dimanche régulièrement, mais de coller à leurs occupations, d'être présents dans leur environnement afin de leur faire vivre une vie évangélique. Ils trouvaient également que la JOC ne répondait pas assez aux aspirations de ces jeunes, et que les activités organisées par le mouvement d'action catholique étaient coupées de la réalité de la vie ouvrière.

Aussi, dès le départ, cette action niçoise en masse ouvrière fut mal perçue par les dirigeants nationaux de la JOC-JOCF, et notamment par l'aumônier national du mouvement, l'abbé Georges Guérin. Néanmoins, le groupe niçois, totalement soutenu par Mgr Rémond, put poursuivre ses activités jusqu'à la fin des années quarante sans rencontrer de sérieuses oppositions.

Dans les années qui suivirent, l'originalité de la JOC niçoise provoqua de plus amples récriminations de la part des autorités catholiques. Ces protestations grandissantes

⁷ Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine.

finirent par inquiéter Mgr Rémond qui craignit sa position esseulée face à sa hiérarchie, et finalement, l'évêque de Nice dut se résoudre à mettre un terme aux agissements de l'équipe niçoise. Les militants et les aumôniers du groupement acceptèrent avec beaucoup de difficultés cette décision de leur évêque, et deux aumôniers refusèrent même de se plier aux ordres de leur supérieur hiérarchique, provoquant ainsi une grave crise au sein du diocèse.

Petit à petit la volonté de dépasser le stade jociste pour déboucher réellement sur un mouvement ouvrier s'affirma au sein du groupe. Selon les dirigeants, il y avait une trop forte incompatibilité entre la JOC et l'action menée par les militants du mouvement. La JOC était trop coulée dans une structure donnée, elle portait trop sa marque d'origine qu'est l'Eglise, et apparaîtrait ainsi toujours aux yeux des ouvriers comme une affaire de curés. Aussi leur intention était d'aller vers un mouvement de jeunesse ouvrière libéré de toute emprise cléricale, mené et dirigé entièrement par les jeunes travailleurs ; un mouvement qui partirait de la base et qui s'opposerait au système capitaliste. Ce fut cette volonté de se couper de la JOC, de créer parallèlement un mouvement ouvrier autonome proche des milieux marxistes, qui amorça la crise, et ceci d'autant plus que le groupe niçois avait de l'influence sur des équipes jocistes appartenant à d'autres diocèses de la région.

L'équipe niçoise exposa ses intentions dans un rapport présenté par Mlle Suzette D. à Aix-en-Provence en mai 1950 devant les aumôniers des groupements ouvriers de tout le sud-est. Ce rapport parvint ensuite aux instances nationales du mouvement, qui adressèrent aussitôt deux critiques principales au groupement soutenu par Mgr Rémond : ils lui reprochèrent tout d'abord de vouloir créer un mouvement indépendant de l'Eglise, mouvement qui risquait en outre de faire éclater la JOC ; et ils désapprouvèrent également que les dirigeants niçois aient envisagé d'appliquer pour des jeunes les façons d'agir d'un mouvement d'adulte, car ils estimaient que les jeunes devaient être formés et encadrés, et qu'il ne fallait pas leur demander de s'impliquer dans la vie politique et sociale.

L'aumônier national de la JOC-JOCF, l'abbé Georges Guérin, fut notamment fortement préoccupé par ce rapport, et il fit part immédiatement de ses craintes à la hiérarchie ecclésiastique. C'est pourquoi dans les jours qui suivirent Mgr Rémond reçut de nombreuses lettres émanant de ses supérieurs, dans lesquelles on lui demandait de faire preuve de la plus grande prudence à l'égard des actions de ses protégés, et de ne surtout pas laisser se propager cette nouvelle forme d'apostolat dans les diocèses voisins.

Malgré le nombre croissant de critiques, le groupe niçois ne désarma pas. Les dirigeants restèrent persuadés que la JOC-JOCF, en tant que mouvement mandaté par la hiérarchie, ne pourrait que contribuer à freiner la pénétration des milieux populaires imperméables à toute influence provenant de l'Eglise, et que le mouvement jociste apparaîtrait toujours aux yeux de la classe ouvrière comme un mouvement clérical, et donc réactionnaire. Cependant ils acceptèrent, comme cela leur avait été demandé par la hiérarchie, de ne pas étendre leur action hors du diocèse de Nice.

Devant l'attitude conciliante du groupement ouvrier, Mgr Rémond continua à soutenir leur action. L'affaire aurait pu en rester là, mais les critiques de l'abbé Guérin s'amplifièrent, et la crise prit alors une toute autre ampleur.

Dans un premier temps, Mgr Rémond sut donc résister aux objections de l'aumônier national du mouvement jociste. Mais les critiques de ce dernier s'intensifièrent, accompagnées par ailleurs de celles de plusieurs membres de l'épiscopat français. Le chef du diocèse s'inquiéta alors de sa position esseulée face à ses pairs, et progressivement son attitude vis à vis de l'équipe niçoise se modifia. C'est pourquoi dès le mois de novembre 1950, à l'occasion d'une entrevue, il reprocha aux prêtres animant le mouvement leur volonté de faire passer le temporel avant le spirituel ; il les accusa également d'être davantage des

militants ouvriers que des prêtres, d'être trop proche du milieu marxiste, et leur avoua sa peur de voir leur fidélité à l'Eglise diminuer.

Il est fort possible que, dans les mois qui suivirent, Mgr Rémond ait à nouveau subi des pressions de la part de sa hiérarchie, ainsi vraisemblablement que de la part des autorités politiques locales. Il est également tout à fait probable que cela ait influencé sa position quant aux agissements du mouvement ouvrier niçois. « En tout cas, il est sûr que Mgr Rémond n'était pas homme à se couper de l'épiscopat. »⁸ Toujours est-il qu'il décida au mois d'octobre 1951 de faire cesser l'action du groupement niçois en milieu populaire, et que pour cela il prit la décision d'éparpiller dans le diocèse tous les prêtres qui animaient le mouvement. M. l'abbé Bénédetti fut ainsi nommé curé-doyen de la paroisse de Contes, dans l'arrière-pays niçois.

Face à ce bouleversement, l'équipe niçoise reçut de multiples soutiens. Soutien de personnalités comme le père Montuclard (dominicain responsable de la revue « Jeunesse de l'Eglise », qui prônait un rapprochement entre catholiques et athées, et qui avait été condamné par sa hiérarchie), et soutien de nombreux militants qui n'hésitèrent pas à écrire à l'évêque de Nice afin de plaider son indulgence.

C'est alors que la crise éclata entre Mgr Rémond et deux de ces prêtres, MM. L. et Bénédetti. Ceux-ci, probablement encouragés par ce soutien massif, refusèrent leurs nouvelles nominations, s'opposant ainsi aux ordres épiscopaux. De plus, ils maintinrent leur action au sein de la classe ouvrière, et continuèrent à se réunir avec les anciens aumôniers dispersés dans l'arrière-pays. Malgré les avertissements répétés de leur supérieur hiérarchique, les deux ecclésiastiques ne renoncèrent pas à leur engagement auprès du monde ouvrier. Mgr Rémond se montra alors intraitable, et le premier janvier 1952 il prononça à leur rencontre la « suspense a divinis », c'est à dire l'interdiction de donner ou de recevoir les sacrements, mettant ainsi un terme à plusieurs mois de conflit au sein de son diocèse.

Cette décision de Mgr Rémond semblait avoir définitivement réglé le sort de l'équipe niçoise. Cependant un nouveau conflit opposa des anciens militants du groupe à l'évêque de Nice. En effet, l'abbé de la Pommeraye, qui était aumônier régional d'ACO⁹, vint à Nice le 14 janvier 1953 afin de diriger une réunion d'information sur le mouvement, et afin de faire démarrer des équipes d'ACO dans le diocèse. Or les anciens militants de l'équipe niçoise ne furent pas conviés à cette réunion. Etonnés, ils firent part de leur surprise à l'abbé de la Pommeraye, et lui demandèrent d'intercéder pour eux auprès de Mgr Rémond. Pour toute réponse, ils reçurent une lettre de l'évêché leur précisant que « Mgr l'archevêque de Nice ... n'accepte pas la collaboration de vos équipes. Il estime que des personnes qui se sont solidarisées dans le passé avec un prêtre interdit, qui ont protesté en maintes circonstances contre la censure portée envers ce prêtre, et qui continuent à s'inspirer de lui, ne donnent pas un témoignage suffisant d'un catholicisme authentique pour faire partie de l'ACO. »¹⁰ Ainsi, malgré l'attachement qui le liait à l'action catholique, l'évêque de Nice resta intraitable quant à sa position par rapport au groupe de clercs et de laïcs qui n'avaient pas accepté ses ordres.

Cette crise que traversèrent les mouvements apostoliques niçois en milieu ouvrier, marqua profondément les esprits. Les militants vécurent avec douleur la condamnation infligée par l'évêque à leurs aumôniers, ainsi que le refus quelques mois plus tard de leur participation à l'ACO diocésaine. Aussi certains d'entre eux s'éloignèrent-ils définitivement de l'action catholique, quand ce ne fut pas tout simplement de l'Eglise.

⁸ Ralph Schor, *Mgr Paul Rémond, un évêque dans le siècle*, Edition Serre, Nice, 1984.

⁹ Action Catholique Ouvrière

¹⁰ Lettre du père Pons, aumônier diocésain d'ACO, aux anciens militants de l'équipe niçoise, datée du mois de mars 1953 ; lettre lue et approuvée par Mgr Rémond ; SC/4K.

Après l'évincement de l'équipe Bénédicti, Mgr Rémond, conscient du risque de voir le monde ouvrier s'éloigner définitivement de l'Eglise diocésaine, soutint énergiquement les mouvements d'action catholique ouvrière restés sous son autorité. Ainsi des équipes d'ACO et de JOC-JOCF, composées de militants demeurés fidèles aux directives de leur évêque, se maintinrent et persévérèrent dans leur apostolat auprès du monde ouvrier.

Il semble bien que ces groupements sortirent très affaiblis du séisme qu'ils venaient de subir. Mais malgré ce handicap de départ, les militants étaient décidés à relancer un apostolat énergique. Cet enthousiasme était surtout sensible chez les jeunes, qui, en s'inspirant des activités pratiquées par l'équipe Bénédicti, tentèrent de faire repartir le mouvement. Aussi organisèrent-ils des soirées d'amitié avec les jeunes des quartiers populaires afin de prendre contact avec eux, ainsi que des sorties de ski et de camping.

De son côté, Mgr Rémond désirait ardemment que cet apostolat en milieu ouvrier ait à nouveau une chance de réussite. Aussi recommanda-t-il à plusieurs reprises à ses fidèles d'aider financièrement les mouvements ouvriers, et fut-il le principal instigateur de la réunion européenne de la JOC qui eut lieu au Grand Séminaire de Nice du 8 au 17 décembre 1958. En ce qui concerne l'ACO, il nomma à la même époque M. le chanoine Silvy comme aumônier diocésain du mouvement. Ce dernier fut spécialement mandaté par l'évêché pour recruter et diriger les aumôniers, et entrer en contact avec les curés des paroisses afin d'aider à la fondation et à la formation de nouveaux groupements. Il fut assisté dans ce travail par les membres du comité diocésain d'ACO, et dut rendre compte tous les mois à Mgr Rémond des progrès, comme des difficultés, que rencontra le mouvement.

Ainsi, malgré la crise traversée par le mouvement ouvrier diocésain, et grâce au soutien de l'évêché et à l'énergie déployée par les militants, l'œuvre apostolique ouvrière reprit son essor dans le diocèse dès le milieu des années cinquante. De fait, dès le début des années soixante, la JOCF niçoise comprenait-elle dix sections jeunes et trois sections apprenties, et l'ACO comptait-elle plus de 150 membres actifs. Qu'en fut-il des autres mouvements diocésains ?

La crise traversée par les mouvements d'action catholique ouvrière fut une particularité du diocèse de Nice. En effet, pour les autres mouvements cette période de l'après-guerre correspondit plutôt à une phase d'expansion et de développement.

De nombreux mouvements français d'action catholique furent lancés dans le sillon de la JOC dans les années trente. C'est le cas de la Jeunesse Agricole Chrétienne dont une première équipe fut formée en 1936 à Breil-sur-Roya dans l'arrière-pays niçois, par un prêtre issu du milieu rural, M. l'abbé Paul Maccario. Le groupement connut une réelle expansion avant guerre, mais le Second Conflit mondial y apporta un coup d'arrêt, et il fut mis en sommeil. Par la suite, les dix années qui suivirent la fin des hostilités furent à nouveau des années de développement paisible ; les jeunes jacistes, à l'image des jeunes du milieu ouvrier, firent preuve d'un réel enthousiasme et n'hésitèrent pas à prendre de nombreuses initiatives. C'est à l'occasion de cet élan d'enthousiasme que fut fondé en 1948 dans le diocèse le Mouvement Familial Rural, groupement d'action catholique pour les adultes. Les mouvements ruraux se donnèrent alors un but, qui selon les propres termes de M. l'abbé Galléan, aumônier de la JAC¹¹ de 1950 à 1967, était celui de « ... changer les conditions de vie d'un monde rural resté assez ancestral », et de chercher « à ce que les jeunes acquièrent une culture physique et morale. » Selon lui, « une mutation, une modernisation, étaient

¹¹ Jeunesse Agricole Chrétienne.

nécessaires. »¹² De fait, les conditions de vie dans l'arrière-pays niçois, dues à la situation géographique, au climat, et aux structures uniquement agricoles de certaines vallées, étaient telles, que beaucoup de jeunes préféraient abandonner la terre et le village pour la ville et le chantier. La JAC voulait mettre un terme à cet engrenage en participant à l'amélioration des conditions de vie, et en forgeant chez ces jeunes un idéal chrétien. Cette volonté de faire progresser le monde rural s'exprimait de différentes manières. Bien sûr, comme dans les autres mouvements d'action catholique, les militants pratiquaient la révision de vie, participaient à de nombreuses retraites et à de non moins nombreuses réunions diocésaines, ou organisaient des veillées de prières. Mais ajouté à cela, les jacistes et les militants adultes mirent sur pied des activités destinées à secourir ce monde rural en difficulté. De la sorte, la JAC diocésaine organisa vers la fin des années cinquante un Ciné-Club de la Jeunesse Rurale. Ce club de cinéma était dirigé par une quinzaine de militants qui faisaient la tournée des villages de l'arrière-pays niçois, et proposaient aux habitants un film différent à chaque passage. Le Ciné-Club perdura pendant dix-sept ans, et fut un outil formidable pour étendre la culture en monde rural ; et ceci d'autant plus qu'après chaque représentation, les jeunes organisaient une discussion sur le thème abordé par le film. De même, le mouvement chrétien aida en 1955 à la fondation d'une Maison Familiale d'Apprentissage Rural à Carros, où les jeunes ruraux pouvaient apprendre un métier. De son côté le MFR¹³ exhortait ses militants adultes à prendre conscience de leurs responsabilités de citoyens, et les encourageait à s'engager au sein des conseils municipaux de leur commune afin d'y faire souffler un esprit chrétien. De cette façon, comme pour le mouvement ouvrier, l'enthousiasme des militants durant ces années permit d'attirer de nombreuses personnes. Ainsi, pour le trentième anniversaire de la JAC, le dimanche 15 mai 1960, près de 600 jeunes se réunirent à Levens pendant tout un week-end. De même trois ans plus tard, le dimanche 12 mai 1963, plus de 500 jeunes venus d'une vingtaine de villages participèrent à Levens au Festival-Jeunesse organisé par la JAC.

Les mouvements d'action catholique des milieux indépendants furent également lancés par la hiérarchie ecclésiastique dans la continuité de la JOC. L'Eglise regroupa au sein de ces mouvements toutes les personnes issues des classes moyennes, de la bourgeoisie et de l'aristocratie, et désireuses de réaliser un apostolat énergique au sein de leur milieu. A l'instar de leurs homologues ruraux, ces mouvements étaient déjà présents dans le diocèse de Nice dès la Libération. Il semble que, comme dans les autres mouvements du département, les militants des milieux indépendants firent preuve après-guerre d'un sincère enthousiasme et d'une réelle espérance dans leurs chances de réussite apostolique. Cependant, il apparaît que ces groupements n'ont pas connu un essor aussi important que celui de leurs homologues ouvriers ou ruraux, et ce malgré le soutien apporté par Mgr Rémond. De fait, en 1961, le diocèse comprenait seulement deux équipes JICF¹⁴ et une équipe JIC¹⁵ à Nice, ainsi qu'une équipe JICF en formation à Cannes. Cette situation s'explique probablement par le fait que, contrairement aux idées reçues, la majorité des personnes appartenant aux milieux indépendants vivait sans référence à l'Eglise, et ne s'intéressait donc pas aux efforts d'apostolat réalisés par les militants jicistes et par ceux de l'ACI.¹⁶

Le mouvement étudiant chrétien était également présent dans le diocèse de Nice avant la fin du Second Conflit mondial. Le mouvement se décomposait en deux branches (la branche adolescents qui regroupait les collégiens, et la branche aînés qui regroupait les

¹² Extrait de l'entretien avec M. l'abbé Galléan, aumônier diocésain de la JAC de 1950 à 1967 ; entretien ayant eu lieu le 2 février 1999.

¹³ Mouvement Familial Rural.

¹⁴ Jeunesse Indépendante Chrétienne Féminine.

¹⁵ Jeunesse Indépendante Chrétienne.

¹⁶ Action Catholique Indépendante.

lycéens), et le diocèse de Nice comprenait plusieurs de ces équipes jécistes. Les jécistes avaient semble-t-il des activités analogues à celles des autres mouvements d'action catholique. Mais là où ils se différenciaient des autres mouvements, c'est du point de vue du financement. En effet, à l'inverse des autres militants d'action catholique, les scolaires et les étudiants ne gagnaient pas leur vie, et ne pouvaient donc pas contribuer personnellement à une quelconque aide financière de leur groupement. De plus, la JEC¹⁷ était le seul mouvement de jeunes chrétiens qui ne pouvait disposer d'aucun soutien de la part d'un mouvement d'adultes. Ces deux facteurs firent que les jécistes eurent du mal dès la Libération à trouver les ressources nécessaires au financement de leurs activités. Mais cependant, il semble que le mouvement étudiant se développa convenablement dans le diocèse, et ceci notamment grâce à l'aide de Mgr Rémond qui intervint chaque année dans les Nouvelles Religieuses afin d'annoncer une quête en la faveur de la JEC-JECF¹⁸.

Les quinze années qui suivirent la fin du Second Conflit mondial furent donc des années de développement pour l'action catholique, et ceci tant à l'échelon diocésain qu'au niveau national. L'essor des groupements ouvriers diocésains, et ce malgré la grave crise qu'ils traversèrent au début des années cinquante, est une preuve criante de la dynamique de progression adoptée par l'action catholique durant ces années. Les différents mouvements abordèrent donc les années soixante avec sérénité, et ceci d'autant plus que les conclusions du concile œcuménique Vatican II allaient répondre à leur souhait de voir l'Eglise se moderniser. Mais les années soixante et soixante-dix allaient en fait se révéler des années bien difficiles.

• Des mouvements qui évoluent avec leur temps : 1962-1974

En France, comme d'ailleurs un peu partout dans le reste du monde, les années soixante et soixante-dix furent des années de changements et d'évolutions politiques et sociales. L'Eglise catholique fut alors désireuse de ne pas se couper davantage de cette société en pleine mutation. Aussi le concile Vatican II fut-il réuni afin de moderniser les institutions ecclésiales et de fournir aux chrétiens les armes nécessaires pour affronter cette évolution.

Le concile Vatican II se déroula du 11 octobre 1962 au 8 décembre 1965 dans la basilique Saint-Pierre de Rome, et fut décomposé en quatre sessions sous les pontificats respectifs de Jean XXIII et de Paul VI. Lors de ce concile, plus précisément le 18 novembre 1965, fut adopté un décret sur l'apostolat des laïcs qui affirma solennellement le droit et le devoir de tout laïc, en vertu du sacerdoce commun de tous les chrétiens, à prendre une place active dans la mission apostolique de l'Eglise. Ce fut la toute première fois qu'un concile œcuménique reconnut officiellement la mission apostolique incombant aux laïcs au sein du monde moderne. La rédaction de ce décret fut donc une réelle innovation, et témoigna de la ferme volonté de renouvellement et de modernisation qu'envisagea alors l'Eglise catholique.

L'intérêt fondamental de ce décret réside dans le fait que parmi les diverses formes et divers champs possibles d'apostolat reconnus pour les laïcs, Rome ait en quelque sorte institutionnalisé l'action catholique en la désignant comme la forme d'apostolat par excellence : « Depuis quelques dizaines d'années, dans un grand nombre de pays, des laïcs donnés de plus en plus à l'apostolat se sont réunis en des formes diverses d'action et

¹⁷ Jeunesse Etudiante Chrétienne.

¹⁸ Jeunesse Etudiante Chrétienne Féminine.

d'association qui, en union particulièrement étroite avec la hiérarchie, ont poursuivi et poursuivent des buts proprement apostoliques. Recommandées et favorisées à juste titre par les papes et de nombreux évêques, ces institutions ont reçu le nom d'action catholique (...) Le Saint Concile recommande instamment ces institutions qui répondent en beaucoup de pays aux nécessités de l'apostolat de l'Eglise (...) Toutes les organisations d'apostolat sont à estimer comme il convient, mais celles que la hiérarchie, selon les besoins des temps et des lieux, aura louées, recommandées, décidées de fonder comme plus urgentes, doivent être mises en première place par les prêtres, les religieux et les laïcs, et développées par chacun suivant sa mission. »¹⁹

Cette reconnaissance officielle de l'action catholique laissait envisager un avenir prometteur aux différents mouvements, qui, désormais considérés comme la principale organisation apostolique laïque, pouvaient espérer voir leur mission évangélicatrice aboutir.

Le concile Vatican II coïncida avec les dernières années de l'épiscopat de Mgr Rémond. Vu son grand âge, le chef du diocèse était quelque peu affaibli physiquement, et ses supérieurs hiérarchiques avaient estimé utile de lui adjoindre un évêque coadjuteur en la personne de Mgr Mouisset. Aussi, lorsque Mgr Paul Rémond disparut au printemps 1963, ce fut tout naturellement ce dernier qui lui succéda.

Devenu évêque de Nice, Mgr Mouisset tenta d'appliquer dans son diocèse les directives que le concile avait prônées en matière d'apostolat laïc. Aussi, dès janvier 1965, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux des mouvements diocésains à leur évêque, celui-ci déclara la nécessité d'un apostolat laïc vigoureux. Dans ce but, il rappela son rôle important en tant que chef spirituel de ces différents mouvements d'apostolat, et déclara son intention de créer un conseil épiscopal des laïcs devant exister à l'échelon des paroisses, ainsi que de faire participer les laïcs à diverses commissions chargées d'examiner les aspects de la pastorale diocésaine. Persévérant dans cette voie, l'évêque de Nice nomma le premier juillet 1967, pour une période de trois ans et en la personne de M. l'abbé Joseph Galléan, un vicaire épiscopal chargé dans le diocèse de toutes les questions concernant l'apostolat des laïcs.

L'œuvre conciliaire et les efforts de l'autorité épiscopale niçoise pour appliquer les directives décidées à Rome, ne purent que réjouir les mouvements d'action catholique diocésains. Aussi, en ce début des années soixante, les militants faisaient preuve d'un réel enthousiasme.

Par ailleurs, en s'attachant à moderniser une Eglise restée quelque peu archaïque, le concile confirma aux mouvements d'action catholique que la société dont ils avaient la charge apostolique était en pleine évolution. De fait, dans cette deuxième moitié de siècle, la société se transforma complètement : les mœurs évoluèrent, la stratification sociale habituelle tendit à disparaître, la politique devint l'expression la plus globale de la vie et de l'engagement humain ... Conscients de ces changements, intervenus en France surtout après le détonateur que fut mai 1968, les mouvements d'action catholique eurent la volonté de ne pas les négliger et de les assimiler. Toutefois selon le milieu social, la perception de cette évolution de la société ne fut pas la même.

Plus que d'autres, les militants des milieux indépendants s'interrogèrent sur le rôle qu'ils auraient désormais à jouer dans cette nouvelle société. Cette interrogation s'explique vraisemblablement par l'inquiétude de ces notables de ne plus trouver leur place dans une société en pleine mutation. Moins inquiets, les militants des autres mouvements essayèrent davantage de comprendre les mécanismes de cette évolution afin de pouvoir y participer, et

¹⁹ *Concile œcuménique Vatican II, documents conciliaires 3, l'apostolat des laïcs*, Edition du Centurion, Paris, 1966.

afin que les chrétiens ne fussent pas exclus d'une société ayant progressé sans eux. Dans ce but, de 1970 à 1974 une vingtaine d'équipes apostoliques rurales (prêtres, religieux et laïcs) venues de six diocèses différents, dont celui de Nice, se réunirent pendant une semaine afin de poursuivre un effort de meilleure connaissance de la vie rurale, ainsi qu'une réflexion théologique pastorale ; il s'agissait d'éveiller les militants ruraux à leurs responsabilités à l'égard des réalités en pleine évolution, et de leur fournir un lieu de confrontation et de formation pour un meilleur service apostolique. De même, les militants des mouvements ouvriers diocésains tentèrent de ne pas ignorer les changements sociaux en cours. Aussi agrandirent-ils leur champ de vision et d'étude. Pour exemple, ils s'intéressèrent désormais aux difficultés éprouvées par les travailleurs immigrés (et notamment à l'occasion de l'incendie d'un bidonville à l'Ariane en avril 1970), ou encore ils s'interrogèrent sur les causes et les conséquences de la récession économique sur la société dans sa globalité. Quant aux militants jécistes, ils prirent d'autant plus conscience de cette évolution, qu'en tant qu'étudiants ils étaient les plus enclins à y participer. La JEC entreprit donc d'analyser son milieu afin de rester fidèle à la vie des jeunes, et publia à la fin de l'année 1964 la brochure « Jeunes 65 » afin que les jeunes réfléchissent sur les problèmes conditionnant leur vie présente et avenir, et qu'ils prissent conscience de l'évolution sociale.

Ainsi les militants d'action catholique comprirent que la société se transformait, et que leurs mouvements devaient être des acteurs de cette mutation s'ils ne voulaient pas voir leur mission apostolique échouer. Tout ceci laissait espérer des lendemains prometteurs pour les divers groupements du diocèse. Mais en fait, les quinze années qui suivirent le concile ne furent pas des années de développement paisible, mais plutôt une période où les difficultés s'accrurent progressivement.

Malgré l'espoir suscité par l'œuvre conciliaire, les mouvements d'action catholique diocésains furent confrontés à de nombreux obstacles. Outre les difficultés liées au financement ou au manque d'organisation, ils durent principalement affronter un inquiétant problème de sous-effectif. De plus face à ces difficultés, les différents mouvements ne surent s'entraider et ne purent compter sur l'aide des diverses communautés paroissiales qui, dans leur grande majorité, y furent tout à fait indifférentes.

Bien que les mouvements d'action catholique diocésains aient pu disposer immédiatement après-guerre d'un nombre conséquent de militants et de militantes, ils connurent par la suite des difficultés à réunir un effectif convenable. Cet amenuisement du recrutement fut semble-t-il inévitable, et ceci pour trois raisons essentielles.

La première de ces raisons est imputable à l'originalité du diocèse de Nice. En effet, comme il l'a déjà été précisé dans l'introduction, le département des Alpes-Maritimes présente des atouts climatiques et géographiques qui n'incitent guère ses habitants à s'investir au sein d'associations ou d'organismes, mais plutôt à pratiquer des activités de plein air. Les mouvements d'action catholique, au même titre que les autres groupements ou partis du département, eurent à souffrir de cet état de fait.

Par ailleurs, dans le but de réaliser un apostolat énergique et efficace, il était nécessaire aux mouvements de recruter des personnes ayant au moins deux points communs : la foi en Jésus-Christ, et la volonté de propager cette foi dans son milieu de vie. Or en cette période où la société dans son ensemble privilégiait l'esprit rationnel à toute forme de foi, et où le matérialisme devenait prépondérant, il devint de plus en plus difficile de trouver des militants enthousiastes et motivés.

Enfin l'engagement dans l'action catholique supposait de la part des militants qu'ils fissent d'importants sacrifices : sacrifice de leur temps, de leur vie personnelle (pratique de la

révision de vie), et voir même parfois de leurs économies. Or, même en ayant la volonté d'être un chrétien engagé, peu de personnes disposaient du temps et des moyens nécessaires pour un tel don de soi.

Ce furent là semble-t-il les causes essentielles de la diminution progressive du nombre de militants dans les groupements diocésains d'action catholique. Afin d'apporter une confirmation chiffrée à ces dires, il apparaît que, au début des années soixante-dix, comparativement aux 210 000 ouvriers que comprenait le département des Alpes-Maritimes, l'ACO ne disposait que de 120 militants ; ou encore que sur les 45 000 salariés du Bâtiment et des Travaux Publics à la même époque, 2 000 étaient syndiqués, et un seul était membre de l'ACO.

Face à ces difficultés ambiantes, les mouvements diocésains auraient pu se concerter et chercher ensemble les moyens de les résoudre. Or il s'avère que durant toute la période étudiée, les militants des différents groupements ne s'attachèrent guère à entretenir des relations approfondies. Si des contacts existaient entre les mouvements exerçant leur mission apostolique dans le même milieu social, le silence relationnel était de mise quant aux correspondances avec les autres.

Si quelques exemples de coopération virent jalonner la période, comme le premier juillet 1964 où des membres de l'ACI et de l'ACO diocésaines se rencontrèrent afin de discuter des licenciements intervenus récemment dans les entreprises de parfumerie grassoises, dans l'ensemble les contacts ne furent que très parcimonieux. De fait, lorsqu'en janvier 1970 cinq délégués syndicaux de la CFDT²⁰ firent la grève de la faim devant le magasin « Nouvelles Galeries » à Cap 3000 afin de dénoncer le refus de la direction à établir une convention collective nationale, la JOC-JOCF et l'ACO du diocèse de Nice réagirent et apportèrent leur soutien le plus complet aux grévistes. Or devant l'importance prise par cet événement au fil des jours, et bien que Mgr Mouisset fût lui-même intervenu à ce sujet dans les *Nouvelles Religieuses*, aucun autre mouvement diocésain ne vint épauler l'action catholique ouvrière dans ce combat.

Ainsi la coopération n'était pas de mise entre ces mouvements chrétiens, qui bien qu'assez différents dans leur conception de l'apostolat et dans leurs méthodes, oeuvraient cependant pour le même but d'évangélisation de la société. Malheureusement, ils ne purent compter non plus sur le soutien de la communauté diocésaine.

La très grande majorité des communautés paroissiales ignora en effet complètement l'action catholique, et ne fit preuve d'aucun effort pour la soutenir. La lettre des dirigeants diocésains de l'ACO à Mgr Mouisset en novembre 1963, est tout à fait explicite : « Ce qui nous inquiète, c'est de savoir si réellement les prêtres, et surtout certains curés de paroisses, ont nettement conscience de l'importance de l'action catholique spécialisée et particulièrement ouvrière. Pour certains, c'est une œuvre comme les autres qu'ils entendent bien diriger à leur guise. Pour d'autres, plus rares heureusement, nous sommes des espèces de progressistes. Enfin, pour beaucoup, ils n'y comprennent rien et se gardent bien de s'en mêler. (...) Nous sommes en première ligne, nous ne sommes qu'une poignée. Nous avons terriblement besoin de renforts et de soutiens. Nous avons besoin des communautés paroissiales, nous avons besoin d'un soutien spirituel de nos prêtres et de notre évêque. »²¹

Fort de ce constat, l'évêque de Nice tenta de lutter contre cet anonymat au sein de son diocèse. Aussi invita-t-il le 3 mars 1967 au Grand Séminaire les militants des divers groupements à une soirée de réflexion ayant pour thème la collaboration entre prêtres et laïcs.

²⁰ Confédération Française Démocratique du Travail.

²¹ Lettre des dirigeants de l'ACO du diocèse de Nice à Mgr Mouisset, le 9 novembre 1963 ; SC/4K.

Bien qu'au cours de cette soirée les participants aient reconnu que la collaboration existait à la base entre certains prêtres (notamment les aumôniers) et les militants au niveau du recrutement, de la formation et du soutien, ils indiquèrent également qu'il existait souvent un grand fossé entre les paroisses et les mouvements d'action catholique spécialisés, ces derniers menant leur action en dehors des structures paroissiales, et qu'il en résultait souvent une méconnaissance, voire parfois même une incompréhension ou des tensions.

Par la suite, la situation ne semblant guère évoluer malgré les efforts répétés de Mgr Mouisset, ce dernier envisagea dès 1974 la création d'un Conseil pastoral diocésain formé de laïcs et de clercs, destiné à promouvoir une action concertée d'évangélisation.

Ainsi la ferme volonté des militants d'action catholique de mener à bien leur mission apostolique s'effrita en partie sur plusieurs obstacles. Mais ces obstacles s'annoncèrent d'autant plus infranchissables que vint s'y ajouter un autre problème. En effet, l'implication progressive des divers groupements dans l'action temporelle allait provoquer de graves frictions avec les autorités ecclésiastiques.

Les mouvements d'action catholique tinrent à rester proches de leurs milieux sociaux respectifs afin de mener à bien leur mission apostolique. Dans ce but, ils s'impliquèrent davantage dans l'action temporelle, et notamment au niveau politique, afin que leur engagement parût plus sincère aux yeux de leurs pairs. Mais cette implication temporelle provoqua de graves conflits avec l'épiscopat français, conflits qui aboutirent finalement à une impasse.

Tous les mouvements d'action catholique, en tant qu'organismes mandatés par la hiérarchie ecclésiastique, se devaient d'être prudents lorsqu'ils s'engageaient sur le plan politique ou social, puisqu'ils se prononçaient au nom de l'Eglise catholique toute entière. Leurs militants avaient eux le droit, si ce n'était le devoir, de s'engager dans l'action temporelle afin d'y faire souffler un esprit chrétien, mais cela à titre personnel et sans engager le mouvement tout entier.

Le problème était délicat, car la hiérarchie comprenait bien que l'évangélisation par le milieu risquait de manquer d'efficacité si elle ne s'intéressait pas aux questions temporelles. « En s'incarnant dans la réalité quotidienne, l'action catholique gagne en étendue, en profondeur, en efficacité... Une action catholique limitée au spirituel, au surnaturel, n'a plus les pieds sur terre. Nous vivons dans le temporel, dans le matériel. A l'oublier, on fait le jeu du matérialisme. »²² D'ailleurs dès les lendemains de la Libération, des conflits opposèrent certains mouvements à la hiérarchie, suite à des engagements que celle-ci réprouvait. Aussi cette dernière s'insurgea-t-elle à plusieurs reprises afin de rappeler aux différents groupements les principes fondamentaux de la non-intervention temporelle et du respect des décisions hiérarchiques. Le conflit qui opposa à l'échelon diocésain l'équipe Bénédicti à Mgr Rémond en fut un exemple typique.

Toutefois, il est symptomatique de constater que les rappels à l'ordre de la hiérarchie furent de plus en plus fréquents à partir de la fin des années soixante. En effet, comme il l'a déjà été précisé, les différents mouvements s'engagèrent alors davantage au plan politique et social afin de ne pas se situer en marge d'une société en pleine mutation. Ils comprirent qu'ils devaient s'adapter à la politisation grandissante de la vie et des mœurs, au risque sinon de voir leur mission apostolique échouer lamentablement. Ainsi, dès le milieu des années soixante-dix, la majorité des mouvements français estima que les critères traditionnels de l'action

²² Article de Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, sur l'action catholique ; *Les Nouvelles Religieuses du diocèse de Nice*, n° 13, 17 mars 1945.

catholique devaient être dépassés afin de réaliser un apostolat efficace. Cependant, tous ne reconnurent pas les mêmes possibilités quant aux prises de position politiques : certains furent plus attentifs aux risques de blocage entre foi et idéologie, tandis que d'autres préférèrent ce risque à celui de s'éloigner irrémédiablement du milieu social dont ils avaient la charge apostolique. Parmi les partisans de cette seconde option, on trouve comme principaux acteurs le mouvement de jeunesse rurale et ceux de la branche étudiante.

La JEC-JECF fut sans aucun doute le mouvement d'action catholique qui, sur l'ensemble de la période étudiée, fut le plus enclin à s'investir officiellement au niveau temporel. La raison principale de cet état de fait fut l'engouement éprouvé par les étudiants envers le social et la politique, et notamment à partir des événements de mai 68 dont ils furent les principaux acteurs. Ainsi, dès 1957, le mouvement jéciste vit la majeure partie de ses responsables nationaux démissionner pour des raisons d'engagement politique.

Très tôt, la JEC-JECF dut donc faire face à ses choix politiques et aux remontrances hiérarchiques occasionnées par ces derniers. Par la suite, l'évolution amorcée par la société dès le début des années soixante ne fit rien pour détourner les étudiants de leur volonté de participer au débat politique. Aussi le mouvement jéciste connut à nouveau des controverses avec la hiérarchie ecclésiastique, et notamment en mars 1965, où treize membres de l'équipe nationale de la JEC sur vingt-trois adoptèrent un texte approuvant un engagement du mouvement plus temporel qu'apostolique, et remettant en question l'autorité épiscopale ainsi que l'évangélisation du milieu comme but premier du mouvement. Face à cette contestation, l'épiscopat français tenta tout d'abord de dialoguer avec les responsables du mouvement étudiant, puis devant leur obstination, il dut se résoudre à les exclure des instances dirigeantes.

Dans les années qui suivirent, et notamment à partir de mai 1968, les étudiants prirent davantage conscience de leur poids politique et social, et de leur faculté à peser sur les décisions des dirigeants français. Aussi le mouvement jéciste s'impliqua-t-il entièrement dans l'action temporelle. Selon les propres termes de M. l'abbé Jean Philippe, qui fut aumônier diocésain de la JEC de 1968 à 1971, il devint alors difficile pour l'Eglise de continuer à soutenir le mouvement étudiant chrétien, d'autant plus que la hiérarchie ne désirait pas que les jeunes fussent poussés prématurément sur le terrain de la politique. D'ailleurs dans le diocèse, seuls deux ou trois aumôniers de lycée continuèrent encore à soutenir le mouvement jéciste.

Ainsi, plus que tout autre mouvement, la JEC-JECF s'impliqua sur le plan politique, et dut à plusieurs reprises essayer les foudres de la hiérarchie catholique. Mais la conviction des militants d'alors était plus forte que le risque encouru de rupture avec les autorités ecclésiastiques.

A l'instar de la JEC-JECF, le mouvement d'action catholique regroupant les jeunes ruraux fut particulièrement réceptif à l'évolution de la société française, et ceci parce que le monde rural fut sans aucun doute le plus touché par les mutations sociales survenues à partir des années soixante. Ainsi, afin de ne pas être dépassées par l'évolution en cours, la JAC et la JACF fusionnèrent en 1962 pour ne former qu'un seul et même mouvement de jeunesse mixte, le MRJC.²³ Il va de soi que cette nouvelle appellation alla de paire avec une ferme volonté de changements et de renouveau. De fait dès sa fondation, le MRJC se distingua et ne put pas vraiment être considéré comme un mouvement d'action catholique. Tout d'abord, le mouvement de jeunesse rurale n'entretint plus réellement de liens forts avec l'épiscopat français, car les responsables nationaux estimaient ne plus avoir besoin de son assentiment pour agir. Par ailleurs, de la JAC qui était essentiellement un groupement de jeunes agriculteurs, le MRJC passa à un mouvement de jeunes ruraux composé de plusieurs

²³ Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne.

branches : une branche adolescents, une branche étudiants, une branche salariés, et une branche agriculteurs (ancienne JAC) ; le but étant de s'ouvrir à l'ensemble de la société rurale afin d'être plus attentif à son évolution. Enfin, si l'objectif premier de la JAC était l'évangélisation du milieu rural, selon M. Antoine S. qui fut aumônier diocésain du MRJC de 1969 à 1976 : « Officiellement l'évangélisation du milieu rural restait notre objectif prioritaire, mais cela ne nous intéressait plus. Nous ce qu'on voulait, c'était être attentif aux besoins des jeunes, et essayer de faire mûrir chez eux une réflexion en s'intéressant aux problèmes sociaux et à la politique. »²⁴ Cette émancipation du MRJC consacra en fait les débuts d'un laïcat autonome dans une Eglise qui, malgré ses efforts, eut parfois du mal à mettre en œuvre les directives établies lors du concile Vatican II. De fait, le mouvement de jeunesse rural mit un terme au mandat le liant à la hiérarchie ecclésiastique dès 1967, et mit fin également aux campagnes d'années, brisant ainsi ce qui le liait encore en quelque sorte à l'action catholique.

Ainsi malgré les espoirs suscités par le concile Vatican II, les mouvements d'action catholique durent affronter de nombreux problèmes. De plus, les militants des divers groupements ne surent s'entraider pour surmonter ces difficultés, et ne purent non plus compter sur le soutien de l'ensemble de la communauté diocésaine. Aussi le problème de l'implication temporelle devint bientôt insurmontable, et la hiérarchie ecclésiastique dut se résoudre en 1975 à mettre un terme au mandat la liant aux différents mouvements. Cet événement fut fondamental et contribua à précipiter le déclin de l'action catholique, et notamment dans le diocèse de Nice.

• Le déclin progressif de l'action catholique diocésaine :1975 – 1984

Dans le mensuel *Etudes* de mars 1974, le père Louis de Vaucelles publia un article sur l'histoire et les difficultés présentes de l'action catholique. Si dans cet article, l'auteur reconnut que l'action catholique avait marqué son temps et qu'elle était pour beaucoup dans le renouveau chrétien de ces cinquante dernières années, il admit également que l'évolution de l'action catholique avait suivi l'évolution de la société, et que les différents groupements avaient désormais le souci de rejoindre les réalités sociologiques et de prendre part aux combats sociaux et politiques. Fort de ce constat, il affirma ensuite que ce glissement au plan sociologique et politique (marqué par les récentes crises de la JEC et du MRJC) entraînerait forcément un certain éloignement entre les divers mouvements et l'Eglise officielle, car cette dernière resterait tout naturellement attachée à sa mission prioritaire d'évangélisation, et qu'ainsi la séparation lui paraissait désormais inévitable.

Le père Louis de Vaucelles fit ici acte de visionnaire, puisqu'un an plus tard, en octobre 1975, l'épiscopat français mit fin au mandat le liant à l'action catholique, donnant ainsi aux différents mouvements la possibilité de maîtriser entièrement leur avenir. Mais contrairement aux attentes de beaucoup, cette décision ne profita pas à l'action catholique.

En 1974, un synode se tint à Rome et s'intéressa à l'évangélisation de la société moderne. Les participants de cette assemblée reconnurent que chez un certain nombre de chrétiens actifs se produisaient des confusions entre la proclamation du salut de l'homme en Jésus-Christ, et le souci de libérer les hommes de toutes les servitudes et injustices les

²⁴ Extrait de l'entretien mené le 6 juillet 1999 à Villars-sur Var avec M. Antoine S. qui fut aumônier diocésain du MRJC de 1969 à 1976.

opprimant. Ce qui revenait à dire en fait que les préoccupations sociales et politiques devenaient de plus en plus prépondérantes au sein des divers mouvements d'apostolat laïc.

Cet état de fait fut de même nettement perçu par la hiérarchie ecclésiastique française, qui se pencha à plusieurs reprises sur cet épineux problème. L'aboutissement de cette réflexion fut annoncé par l'assemblée plénière de l'épiscopat réunie à Lourdes en octobre 1975. Par cette déclaration, les évêques français restèrent fidèles aux intuitions fondamentales de l'action catholique et aux orientations pastorales qu'ils avaient définies année après année pendant près de dix ans : c'est à dire affirmer l'importante responsabilité des laïcs au sein de l'Eglise, attester du lien existant entre les différents mouvements et l'épiscopat, et accorder la priorité à l'évangélisation des plus pauvres. Mais l'assemblée prit acte également de la politisation grandissante à l'intérieur de la plupart des mouvements. Or face à cet engagement temporel de plus en plus prononcé, l'épiscopat ne put plus se permettre de cautionner telle option politique plutôt que telle autre, au risque de diviser la masse des chrétiens et d'engager l'Eglise sur un terrain argileux. C'est pourquoi les évêques de France préférèrent reconnaître l'autonomie des mouvements d'action catholique en ce qui concerne les choses temporelles. Dès lors, les options politiques prises par tel ou tel mouvement n'engageraient que lui. Désormais le mandat liant l'action catholique à la hiérarchie ecclésiastique n'avait plus lieu d'être.

Toutefois les évêques n'abandonnèrent pas tout esprit tutélaire, puisqu'ils conservèrent la prérogative de placer des gardes-fous sur les routes diverses que pouvaient emprunter les différents groupements. Ce désistement épiscopal ne signifia donc pas que l'Eglise serait à l'avenir complètement indifférente aux prises de position des divers mouvements, mais qu'au contraire de telles options feraient toujours s'interroger la communauté des fidèles, et que l'épiscopat aurait encore la possibilité de questionner les mouvements à ce sujet. Par conséquent, il ne s'agit pas ici d'un total et irrémédiable désengagement, mais plutôt d'une ferme volonté de l'épiscopat français d'accepter une pluralité et de comprendre la nécessaire adaptation des différents mouvements à l'évolution sociale.

En tant que membre de l'épiscopat français, Mgr Mouisset ne put qu'afficher son entière approbation à la décision prise à Lourdes par ses pairs : « ... Par un étrange paradoxe, la politisation croissante de beaucoup de groupements et mouvements, dans l'Eglise et hors de l'Eglise, a paru reconnaître la valeur du principe maurassien « politique d'abord ». On soutient aujourd'hui volontiers que tout est politique, ce qui n'est vrai que sous certains aspects. Cette politisation a atteint plus ou moins rapidement et plus ou moins profondément, quelques mouvements d'action catholique, si bien que ce qui paraît parfois primer dans le but qu'ils poursuivent, c'est le changement de société plus que l'évangélisation du milieu. Certes ils se défendent en soutenant que le changement de société n'est qu'un moyen pour l'évangélisation, et c'est souvent vrai dans leurs intentions. Mais les conséquences ne se font pas attendre : ce n'est plus la foi qui juge l'idéologie politique, mais l'inverse ; le mouvement admet des membres qui n'ont pas la foi chrétienne, mais partagent l'idéologie ; il devient réfractaire à la communion avec les autres mouvements apostoliques qui ne partagent pas la même idéologie. (...) les évêques ne peuvent reconnaître ces options temporelles comme position de toute l'Eglise, encore qu'elles puissent souvent interroger toute l'Eglise. »²⁵

Si face à cette rupture avec la hiérarchie ecclésiastique, certains (comme les militants des milieux indépendants) craignirent de voir l'action catholique ainsi livrée à elle-même, la grande majorité des militants du diocèse l'approuva et la considéra comme une opportunité de

²⁵ Réflexions épiscopales sur la décision de l'assemblée plénière de Lourdes ; *Les Nouvelles Religieuses du diocèse de Nice*, n° 38, 21 novembre 1975.

développement. La question est de savoir si cette séparation entraîna les effets escomptés par la majorité, ou si au contraire les quelques pessimistes avaient fait preuve de lucidité ?

L'évêque de Nice ne resta pas insensible aux multiples réactions de ses fidèles, et essaya d'établir un dialogue avec les personnes concernées par cette déclaration. C'est pourquoi le samedi 24 janvier 1976, il invita tous les aumôniers diocésains d'action catholique à une matinée de travail et de réflexions sur ce sujet, et pourquoi par la suite tout au long du trimestre, il rencontra tous les bureaux diocésains des différents mouvements afin de poursuivre la discussion avec les responsables laïcs. A terme, ces discussions ne firent qu'entériner la décision de l'épiscopat français, et ainsi, plus que jamais, les différents groupements diocésains s'investirent dans l'action politique, creusant encore davantage le fossé qui les séparait désormais de l'action catholique traditionnelle.

La rupture fut donc concrétisée, mais cette liberté concédée par l'épiscopat français avait un prix. En effet, dès lors, l'autorité épiscopale n'accorda plus le même intérêt à l'action catholique, et ceci fut nettement perceptible dans le diocèse de Nice. De fait, lorsqu'en janvier 1976 Mgr Mouisset encouragea à nouveau ses fidèles à faire progresser l'apostolat laïc dans le diocèse, la forme du discours s'était modifiée : « ... Je pense ... que nous n'avons pas suffisamment approfondi les intuitions fondamentales de l'action catholique : lien entre foi et vie, nécessité d'une action apostolique collective. Ces deux principes subsisteront, même si les mouvements actuels d'action catholique disparaissent : les groupements qui rassembleront les chrétiens ne pourront pas ignorer ces principes. (...) Je me résume : si être un mouvement d'action catholique c'est, dans un secteur donné, faire un lien entre la foi et la vie, et animer chrétiennement une réalité collective, alors il n'y a pas assez de ces mouvements, et je dis faites de l'action catholique, c'est une des meilleures façons de faire de l'évangélisation. »²⁶

Effectivement si dans cet article Mgr Mouisset évoqua encore l'action catholique, son soutien ne se porta plus sur les mouvements à proprement parler, mais plutôt sur ce qui symbolisait « l'intuition fondamentale » de l'action catholique à ses yeux : c'est à dire le travail de groupe dans un but apostolique, et la pratique de la révision de vie qui permettait une réflexion de foi sur les choses temporelles. En d'autres termes, Mgr Mouisset ne retint que l'aspect pédagogique de l'action catholique, et il le proposa à ses fidèles comme point de départ pour une nouvelle tentative apostolique. De fait dans les mois qui suivirent, le chef du diocèse consacra ses efforts à relancer un apostolat laïc vigoureux, sans toutefois faire appel à l'action catholique comme un acteur essentiel de ce nouveau départ.

La participation des laïcs à la vie et à la mission de l'Eglise restait donc la priorité de l'évêché niçois, mais l'action catholique n'était plus considérée désormais comme l'acteur principal et inévitable de cette participation.

Ainsi la résiliation du mandat liant l'épiscopat français aux différents mouvements d'action catholique, avait permis à ces derniers de devenir plus autonomes et d'être désormais les seuls maîtres de leur destinée. Mais ils perdirent parallèlement leur place de direction à la tête de l'apostolat laïc, et cette perte contribua certainement à affaiblir davantage des mouvements diocésains déjà bien amoindris. La crainte éprouvée par quelques militants semblait se confirmer, et elle se renforça d'autant plus lorsque deux mouvements disparurent successivement du diocèse.

En ce milieu des années soixante-dix, le diocèse de Nice perdit donc deux de ses mouvements. Au premier abord, il a été tentant de croire que ces disparitions furent

²⁶ Réflexions épiscopales au sujet de l'action catholique ; *Les Nouvelles Religieuses du diocèse de Nice*, n° 4, 23 janvier 1976.

directement liées à la volonté d'implication politique de ces groupements. Or, même si celle-ci en fut une des raisons essentielles, nous allons voir qu'ils périrent plutôt sous le poids cumulé de nombreuses difficultés.

Lorsque M. l'abbé Gautheron devint aumônier diocésain de la JEC-JECF en septembre 1972, l'effectif était déjà passablement clairsemé. En effet, le groupement ne comprenait plus qu'une vingtaine de lycéens répartis entre le lycée Masséna et le Parc Impérial, ainsi que deux ou trois petites équipes de collégiens, et n'était déjà plus présent au sein du monde universitaire. Trois ans plus tard le mouvement chrétien étudiant disparaissait du diocèse, et ceci pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la déchristianisation de la société française fut un élément essentiel de cette disparition. En effet, le monde étudiant, plus que tout autre, fut profondément atteint dans ces années soixante-dix par la déchristianisation. Les jeunes, fortement influencés par les idées soixante-huitardes, se sentirent alors très proches de l'extrême gauche et ne furent plus du tout sensibles aux valeurs et aux principes véhiculés par l'Eglise catholique. Par conséquent il devint de plus en plus difficile de trouver des étudiants chrétiens, et encore plus des étudiants chrétiens déterminés à s'engager comme militants dans un mouvement d'apostolat.

D'autre part, la forte implication politique du mouvement contribua à son extinction. Effectivement, sous l'impulsion des idées véhiculées par les animateurs de mai 1968, la JEC-JECF délaissa quelque peu sa mission apostolique au profit d'une implication politique aux côtés des mouvances d'extrême gauche. Fort de cet engagement, les jécistes pratiquèrent alors la lecture matérialiste des Evangiles (c'est à dire qu'ils cherchèrent la manifestation de rapports de force sociaux ou économiques à travers la lecture du Nouveau Testament), abandonnèrent la pratique de la révision de vie considérée comme trop religieuse, et pour certains militèrent au Mouvement pour la Libéralisation de l'Avortement et de la Contraception. Cet engagement prononcé ne fut pas seulement l'apanage des jécistes niçois, puisqu'en 1973, lors du congrès national du mouvement à Orléans, l'équipe dirigeante concocta un rapport d'orientation à forte connotation marxiste et se demanda s'il fallait orienter le mouvement vers une tendance maoïste ou trotskiste.

De telles orientations finirent par créer des tensions relationnelles avec le reste de l'Eglise diocésaine, car beaucoup de prêtres et de fidèles refusèrent tout contact avec un mouvement si engagé politiquement à l'extrême gauche. De plus cela aggrava les difficultés de recrutement, puisque la plupart des jeunes arrivés au lycée en ce milieu des années soixante-dix n'avait pas été marquée par mai 1968 au même titre que leurs prédécesseurs. En conséquence, ils ne partagèrent pas le même intérêt pour la politique et ne désirèrent souvent pas adhérer à la JEC, et ceci d'autant plus que beaucoup de leurs parents refusèrent de voir leurs enfants militer au sein d'un mouvement si politisé. En quelque sorte, « la trop grande politisation a cassé l'outil. »²⁷

Ainsi la JEC-JECF du diocèse de Nice s'éteignit en 1975, ne réussissant pas à attirer de nouveaux militants. Un ou deux ans plus tard, M. l'abbé Gautheron renvoya les archives de la JEC diocésaine aux instances nationales du mouvement, mettant de la sorte un terme définitif à la présence du groupement étudiant chrétien dans les Alpes-Maritimes.

A l'instar de la JEC-JECF, le MRJC diocésain s'éteignit en 1976-77. Là aussi les raisons de cette disparition furent multiples, mais à la différence du mouvement étudiant l'implication politique et sociale n'en fut pas un facteur principal, puisque dès 1967 le MRJC

²⁷ Extrait de l'entretien avec M. l'abbé Gautheron qui fut aumônier diocésain de la JEC-JECF de 1972 à 1975 ; entretien ayant eu lieu le 29 septembre 1999.

avait mit fin au mandat le liant à la hiérarchie ecclésiastique. En fait, le mouvement de jeunesse rural cumula les difficultés.

La première de ces difficultés, et non la moindre, était directement liée à la géographie du diocèse. En effet, le département des Alpes-Maritimes ne put jamais être considéré comme un département rural à proprement parler. Etant composé d'une zone côtière fortement urbanisée où seuls subsistaient quelques maraîchers et floriculteurs, et d'un arrière-pays montagneux cloisonné en vallées où l'agriculture était rendue difficile, le département ne disposa jamais d'une forte population paysanne. En conséquence, les mouvements ruraux d'action catholique eurent souvent du mal à recruter des militants au sein d'une population quelque peu clairsemée. Enfin il faut ajouter que le cloisonnement de l'arrière-pays niçois posa constamment des difficultés de liaisons entre les différentes équipes, fragilisant ainsi davantage les mouvements ruraux.

L'évolution démographique de l'arrière-pays niçois joua aussi en la défaveur de l'action catholique rurale. En effet, au fil des années, le nombre de jeunes ruraux diminua car ces derniers partaient pour la zone côtière urbaine pour y étudier ou pour y travailler. A cela il faut ajouter que dès les années soixante-dix, les mouvements chrétiens ruraux ne touchaient déjà plus le nombre d'agriculteurs travaillant dans la zone côtière, car ces derniers n'étaient plus à proprement parler des ruraux et avaient adopté un mode de vie citadin.

Une autre difficulté provint de la présence de diverses classes sociales au sein du mouvement. En effet, il ne fut pas toujours évident de maintenir une unité entre des branches qui n'avaient souvent pas la même vision du monde ; car il est évident que la perception de la réalité différait selon qu'on fût étudiant, agriculteur ou salarié, et même si tous appartenaient au même monde rural. Aussi, lorsque le mouvement voulu lancer un mensuel en s'appuyant sur l'expérience de « Rallye-Jeunesse » (journal édité auparavant par la JAC), la branche étudiante, en désaccord avec le reste du mouvement, s'y opposa. D'où d'inévitables tensions à l'intérieur même du groupement.

Un autre obstacle de taille fut l'évolution des mentalités qui fit s'éloigner le monde rural, comme d'ailleurs la société urbaine, de l'Eglise et de ses valeurs. De fait, en montagne, les jeunes se tournèrent davantage vers les loisirs et l'activité touristique en plein essor que vers des mouvements de spiritualité.

Par ailleurs, la crise que connut la JOC niçoise au début des années cinquante eut des répercussions sur les mouvements d'action catholique ruraux, puisque les prêtres proches de M. l'abbé Bénédetti furent pour la plupart dispersés dans les paroisses rurales du diocèse à la suite de la décision de Mgr Rémond de mettre un terme à leur action auprès des bandes de quartier. Or une fois installés dans leurs paroisses, ils se montrèrent, dans leur majorité, réticents à apporter leur aide au MRJC, ainsi qu'à tout autre mouvement d'action catholique, car ils ne voulurent pas se risquer à vivre de nouveau la même expérience.

Enfin, le MRJC diocésain connut aux alentours de 1975 une crise qui fut un facteur profond de l'affaiblissement du mouvement. Le malaise intervint lorsque deux jeunes prêtres exerçant dans l'arrière-pays, et dont l'un d'eux était aumônier diocésain du MRJC, quittèrent le sacerdoce. Ces deux ecclésiastiques soutenaient la volonté d'indépendance du mouvement, étaient sensibles à l'injustice d'un monde rural qui n'arrivait pas à se moderniser, et s'impliquaient tant au niveau politique que social. Or il semble que petit à petit cet état d'esprit devint prédominant chez eux, et notamment la volonté d'indépendance par rapport à l'Eglise. Toujours est-il qu'ils ne se « sentaient plus du tout à l'aise au sein de l'Eglise »²⁸, et

²⁸ Extrait de l'entretien avec M. Antoine S., qui fut aumônier diocésain du MRJC de 1969 à 1976 ; entretien ayant eu lieu le 6 juillet 1999 à Villars-sur Var.

qu'ils préférèrent quitter les ordres. Bien que cette défection n'ait pas entraîné de conflit avec l'autorité épiscopale niçoise, il est certain qu'elle contribua à affaiblir un mouvement déjà en prise à de nombreuses difficultés.

Ainsi, malgré sa volonté de faire progresser le monde rural, le MRJC du diocèse de Nice ne sut éviter tous ces écueils et sombra définitivement en 1977. L'action catholique diocésaine vit donc finalement s'éteindre deux de ses mouvements, et cette disparition marqua la fin d'une époque : le temps de l'action catholique triomphante était désormais révolu. Malgré tout, des mouvements continuèrent d'exister dans le diocèse et essayèrent, non sans mal, de poursuivre leur mission apostolique.

Malgré la disparition de deux des leurs, les mouvements d'action catholique diocésains persévérèrent dans leur mission apostolique auprès des divers milieux sociaux. Leurs efforts furent d'autant plus appréciables qu'ils n'étaient plus considérés désormais comme un vecteur essentiel de l'apostolat laïc, et qu'ils se trouvaient ainsi quelque peu esseulés au sein de la communauté diocésaine.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, l'action catholique ouvrière connut semblait-il un nouvel élan dans le diocèse aux alentours de 1975. C'est en tout cas ce que déclara l'équipe diocésaine des Alpes-Maritimes à l'occasion d'une rencontre nationale de l'ACO en 1977 : « ... Aujourd'hui, le point bas de l'ACO est derrière nous : il s'est situé vers les années soixante-dix, soixante-treize. La nouvelle structure du comité diocésain qui a refondu les divers comités de secteur (qui n'avaient plus guère que le nom) en un seul comité ; la rencontre nationale de 1974 ; la session d'études régionales de 1975 ont redynamisé le mouvement. Des équipes redécouvrent les exigences et les apports de la révision de vie, et en même temps le dynamisme que cela engendre. »²⁹

Fort de cette espérance l'action catholique ouvrière poursuit ses efforts, en s'attachant à rappeler sans cesse son rejet du système capitaliste et de l'économie de marché. Toutefois, il semble que le mouvement de jeunesse ouvrière s'impliqua bien davantage que son homologue adulte dans l'action politique et sociale, ce dernier restant fidèle à une certaine conception traditionnelle de l'action catholique. Cet engouement pour l'engagement politique se fit notamment sentir en mai 1978 lors du cinquantième anniversaire de la JOC. A cette occasion 100 000 jeunes se réunirent à la Courneuve, et de nombreuses organisations politiques et syndicales furent invitées. En ce qui concerne les partis politiques, le PCF³⁰, le PS³¹ et le PSU³² furent conviés, mais pas le MRG³³ considéré comme trop peu ancré à gauche. Quant aux organisations syndicales, la CGT³⁴ et la CFDT furent invités, mais non FO³⁵ et la CFTC³⁶ accusées du même grief que le mouvement radical.

Ainsi les deux mouvements chrétiens en milieu ouvrier choisirent des voies relativement différentes dans leur cheminement apostolique. Cependant l'une comme l'autre semblèrent porter leurs fruits puisque les deux groupements du diocèse gagnèrent des militants durant ces années. De fait, l'ACO qui disposait de onze équipes en novembre 1979, en comptait quinze en juin 1980, puis seize en juillet 1983 dont huit à Nice même. Quant aux

²⁹ Intervention du comité diocésain d'ACO à l'occasion d'une rencontre nationale du mouvement ouvrier en 1977 ; SC/4K.

³⁰ Parti Communiste Français.

³¹ Parti Socialiste.

³² Parti Socialiste Unifié.

³³ Mouvement des Radicaux de Gauche.

³⁴ Confédération Générale du Travail.

³⁵ Force Ouvrière.

³⁶ Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

deux mouvements de jeunesse ouvrière, en mai 1979 ils comptabilisaient à eux deux cent deux militants et militantes regroupés respectivement dans vingt huit équipes.

Ainsi en ces années difficiles pour l'action catholique, et contre toute attente, la JOC et l'ACO diocésaines connurent un certain développement. Toutefois il est à noter que même si le nombre de militants augmenta dans le diocèse, celui-ci resta tout de même très faible comparativement à la moyenne nationale. En effet, lorsque à la fin des années soixante-dix la JOC-JOCF disposait de 170 000 adhérents répartis dans toute la France, à l'échelon du diocèse de Nice elle ne pouvait compter que sur une centaine de militants. Cette progression des mouvements chrétiens ouvriers fut donc toute relative, et ne doit pas masquer le faible développement de la mission apostolique ouvrière dans les Alpes-Maritimes.

Suivant l'exemple de leurs confrères du monde ouvrier, les mouvements des milieux indépendants tentèrent malgré les difficultés de poursuivre leur mission apostolique.

Il semble tout d'abord que plus que tout autre mouvement, ils surent éviter l'écueil de l'implication temporelle. De fait, lorsque le 26 août 1981, les instances dirigeantes de la JIC écrivirent à l'aumônerie nationale afin d'exposer les trois besoins fondamentaux du groupement, elles ne firent aucune allusion à l'aspect politique. Elles demandèrent en effet aux aumôniers nationaux de permettre à des jeunes souvent éloignés de toute structure ecclésiale de découvrir l'Évangile du Christ, de préciser la place spécifique et irremplaçable du prêtre dans la fondation de l'Église, et de fournir aux accompagnateurs du mouvement (laïcs, prêtres et religieuses) des moyens de reprise de leur travail apostolique. Ce sentiment était sans doute partagé par la branche adulte, puisqu'en mai 1980 l'équipe diocésaine d'ACI reconnaissait que le mouvement n'existait « que pour relier à Jésus-Christ toute la vie de toutes les personnes des milieux indépendants. »³⁷

Sur le plan des activités concrètes, ces mouvements s'intéressèrent de près à la pastorale du tourisme (le département des Alpes-Maritimes étant un des départements les plus visités de France), portèrent leur attention sur les questions sociales (chômage, statut de la femme dans la société ...), et organisèrent assez régulièrement des camps de formation biblique et liturgique afin d'approfondir les Écritures saintes.

En ce qui concerne les effectifs de ces mouvements, la JIC et la JICF diocésaines comptaient à eux deux vingt et une équipes en janvier 1977, et l'ACI était composée en 1979 d'environ une vingtaine d'équipes. Bien que la comparaison avec l'effectif national n'ait pu être établie, il semble bien que l'action catholique des milieux indépendants du diocèse de Nice ne brilla pas non plus par son développement exceptionnel.

En 1968, le Mouvement Familial Rural changea de nom pour devenir CMR.³⁸ À l'instar de son homologue consacré à la jeunesse, le groupement CMR s'intéressa de près à la vie politique et sociale. Ainsi en 1973 il publia des plans de retraite à domicile afin d'aider les personnes âgées en milieu rural. De même l'année suivante, son thème de campagne fut « Propriété et usage de biens », avec quatre grandes étapes de réflexions : la propriété, les biens, les héritages et successions, et l'éducation donnée aux enfants par rapport à ces questions. Enfin en 1975 le CMR s'interrogea sur la crise économique mondiale et sur les répercussions de cette crise dans le monde rural.

Là aussi, le mouvement semble-t-il ne connut pas de problèmes liés au sureffectif, puisque de nos jours il ne reste plus qu'une seule équipe en activité du côté de Grasse, et encore celle-ci n'est plus en liaison avec les instances nationales du mouvement.

³⁷ Extrait d'un rapport faisant état des activités de l'ACI diocésaine pour l'année 1979-80 ; SC/4K.

³⁸ Chrétiens en Monde Rural.

La décision de l'épiscopat français de résilier le mandat le liant à l'action catholique avait donc permis aux différents mouvements d'être désormais les seuls maîtres de leur destinée. Mais ainsi livrés à eux même, certains groupements s'engagèrent pleinement dans l'action politique et délaissèrent toute idée d'apostolat. Dès lors on ne put plus les considérer comme appartenant encore à l'action catholique, et d'ailleurs les deux groupements les plus engagés politiquement finirent par disparaître du diocèse de Nice. Quant aux autres mouvements, ils restèrent attachés à une conception plus traditionnelle de l'action catholique, mais ils ne réussirent tout de même pas à fournir un apostolat efficace dans une société qui s'éloignait de plus en plus des valeurs chrétiennes. Aussi Mgr Mouisset fut bien obligé de constater en septembre 1979 que « malgré le développement, avant le concile, des mouvements d'action catholique, malgré le décret conciliaire sur l'apostolat des laïcs, malgré les appels réitérés de votre évêque, nous sommes bien loin du compte. »³⁹

Ainsi l'action catholique avait vécu. Le temps où elle représentait aux yeux de toute l'Eglise un formidable espoir de reconquête apostolique, était désormais révolu.

Depuis sa fondation aux lendemains de la Première Guerre mondiale, l'action catholique eut donc comme objectif d'évangéliser des secteurs de la société qui s'étaient soustraits de manière plus ou moins visible à l'influence de l'Eglise. Cette nouvelle forme d'apostolat connut un succès apparent jusqu'à la fin des années trente, confirmant ainsi les espoirs que la hiérarchie ecclésiastique avait placés en elle. Après la parenthèse que fut le Second Conflit mondial, l'action catholique sembla connaître un nouveau souffle, mais les différents mouvements durent affronter de nombreuses difficultés qui finirent par faire échouer cette expérience d'apostolat laïc.

Il est possible d'affirmer que les Alpes-Maritimes ne furent pas un terroir propice à l'épanouissement de l'action catholique, le département présentant des particularités qui ne favorisèrent pas le développement des différents mouvements.

Mais si ces particularités locales ne favorisèrent pas la formation de groupements solides forts de la présence de nombreux militants, comme ce fut le cas dans d'autres départements français, elles ne peuvent justifier à elles seules le déclin que connut l'action catholique diocésaine. En effet, à l'instar de leurs homologues des autres régions, les mouvements diocésains furent confrontés à de nombreuses difficultés qui contribuèrent à leur affaiblissement, et notamment au problème crucial de l'évolution de la société française.

Effectivement, durant ces trente dernières années, la France connut de nombreuses mutations sociales dont certaines furent fatales à l'action catholique. Tout d'abord, en ces années où l'esprit scientifique était de rigueur et où les idées marxistes avaient le vent en poupe, l'esprit religieux des Français s'étiola progressivement, rendant ainsi plus ardue la tâche apostolique des différents mouvements. Conjointement à cet amenuisement, la politique prit une place prépondérante dans la vie des Français. Or ce goût pour l'implication politique atteignit également l'action catholique : la crise qui frappa la JOC et la JOCF niçoises au début des années cinquante en est une preuve saisissante. Le problème s'aggrava lorsque cet intérêt devint dominant chez certains mouvements de jeunes, et que ceux-ci délaissèrent leur mission apostolique au profit d'un engagement temporel poussé. Nous savons que cette situation conduisit l'épiscopat français à résilier le mandat le liant à l'action catholique, faisant perdre du même coup à celle-ci son rôle de direction à la tête de l'apostolat laïc. Enfin, le structure même de la société se modifia au désavantage de l'action catholique, puisque au

³⁹ Réflexions épiscopales pour l'ouverture de l'année apostolique ; *Les Nouvelles Religieuses du diocèse de Nice*, n° 30, 14 septembre 1979.

fil des années la notion de milieu tendit à s'effacer avec la montée des classe moyennes, et avec la progression d'une nouvelle classe ouvrière dont le mode de vie et l'habitat commençaient à la rapprocher des autres classes. Or le découpage en milieu de l'action catholique ne rendit pas compte de cette évolution, traduisant ainsi une conception passéiste de la réalité.

Déjà handicapée par l'originalité de son diocèse, l'action catholique des Alpes-Maritimes ne sut donc réellement s'adapter à la considérable évolution de la société française. Les quelques mouvements qui essayèrent, finirent par ne plus tenir compte de leur mission apostolique et s'éloignèrent définitivement de la conception traditionnelle de l'action catholique. Si cette tentative d'apostolat laïc fut donc un échec, il est toutefois nécessaire de préciser que l'action catholique apporta beaucoup à l'Eglise. En effet, par son action, elle combattit de front un catholicisme intransigeant opposé à la modernité, et elle permit à une Eglise quelque peu endormie sur ses traditions de prendre conscience de l'évolution de la société, et de la nécessité de s'adapter à cette évolution. Elle participa donc pleinement à la modernisation de l'Eglise entreprise depuis Vatican II, redonnant ainsi au christianisme un visage plus ouvert.

Sources et bibliographie

Les archives

Archives diocésaines , Série contemporaine 4K : rapports émanant des divers mouvements d'action catholique diocésains à l'intention de l'évêché.

Archives de M. l'abbé Joseph Galléan concernant les mouvements d'action catholique ruraux du diocèse de Nice.

Archives de M. l'abbé Pierre Maurel concernant l'affaire Bénédetti.

Les périodiques

Les Nouvelles Religieuses du diocèse de Nice, bimensuel de 1945 à 1964, et hebdomadaire de 1964 à 1984.

L'Avenir, hebdomadaire d'action sociale et d'expression populaire de l'opinion chrétienne, paru de 1944 à 1946.

Annuaire du diocèse de Nice, de 1945 à 1984.

Etudes, revue mensuelle fondée en 1856 par des pères de la Compagnie de Jésus, numéro de mars 1974, article du père de Vaucelles sur les difficultés présentes de l'action catholique.

Les témoignages oraux

Joseph Galléan, aumônier diocésain de la JAC de 1950 à 1967 (2 février 1999) ; Roger Varro, aumônier diocésain de l'ACO depuis 1957 (9 février 1999) ; René Lorenzi, aumônier de plusieurs équipes d'ACO et d'ACI (16 février 1999) ; Honoré Maria, membre actif du Mouvement Populaire des Familles dans les années quarante et cinquante, proche de M. l'abbé Bénédetti (26 février 1999) ; Pierre Maurel, prêtre actif auprès des bandes de quartier dans le sillage de l'abbé Bénédetti (1er mars 1999) ; Laurent L. qui fut avec l'abbé Bénédetti un des deux prêtres ayant quitté le sacerdoce en 1951 (11 mars 1999) ; Suzette D. qui mena la JOCF niçoise de la fin de la Seconde Guerre mondiale au début des années cinquante, proche de l'abbé Bénédetti (29 mars 1999) ; Jean Philippe, aumônier diocésain de la JEC-JECF de 1968 à 1971 (14 avril 1999) ; Antoine S., dernier aumônier diocésain du MRJC (6 juillet 1999) ; Gautheron, dernier aumônier diocésain de la JEC de 1972 à 1975 (29 septembre 1999).

Bibliographie

- Bénédetti (Pierre), *Libéro, un homme en dehors du bocal*, collection Actual, édition Serre, Nice, 1998.
- Bouis (Gilles), *Mgr Jean Mouisset , évêque de Nice, et l'administration de son diocèse, 1963-1984*, mémoire de maîtrise d'histoire, Nice, 1997.
- Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain*, tome 1, Paris, 1948 ; tome 6, Paris, 1966-67 ; tome 9, Lille, 1982.
- Cholvy (Gérard), *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France, XIX^e-XX^e siècles*, ouvrage publié avec le concours du GDR 1095 du CNRS, Les Editions Du Cerf, Paris, 1999.
- Concile œcuménique Vatican II*, documents conciliaires 3, l'apostolat des laïcs, Edition du Centurion, Paris, 1966.
- La pratique dominicale. Enquête de sociologie religieuse*, Direction des Œuvres, Nice, 1954.
- Le discours social de l'Eglise catholique de Léon XIII à Jean-Paul II*, Eglise et société, Le Centurion, Paris, 1985.
- Leprieur (François), *Quand Rome condamne dominicains et prêtres ouvriers*, Plon et les Editions Du Cerf, Terre Humaine Civilisations et sociétés, Collection d'Etudes et de Témoignages dirigée par Jean Malaurie, Paris, 1989.
- Marchasson (Yves), *Les Papes du XX^e siècle*, Bibliothèque d'Histoire du Christianisme, n° 26, Paris, 1990.
- Richard (Pierre), Launay (Michel) et Trempé (Rolande), *La JOC, regards d'historiens*, Les Editions Ouvrières, Paris, 1984.
- Schor (Ralph), *Mgr Paul Rémond, un évêque dans le siècle*, Edition Serre, Nice, 1984.

**LA RECHERCHE DANS LES
ARCHIVES JUDICIAIRES
LA PROCÉDURE
CORRECTIONNELLE**

Jean-Bernard LACROIX

Si les archives judiciaires en particulier pénales sont connues pour être une mine de renseignements sur l'histoire sociale mais aussi politique et économique, les jugements sont généralement trop laconiques pour permettre des études de fond autres que sur la délinquance elle-même. Ce sont les dossiers de procédure qui apportent une masse considérable d'informations par le travail minutieux d'enquête des services de police et les interrogatoires affûtés des juges au cours desquels les témoins et acteurs sont amenés à révéler leurs personnalités et décrire avec minutie les faits. Mais ce sont aussi des dossiers qui renferment des pièces justificatives tels que courriers privés, carnets personnels, tracts et journaux, expertises en tous genres (comptables, balistiques, médico-légales, psychiatriques...).

L'instruction de 1989 réglementant la conservation des archives judiciaires a prévu l'élimination partielle de ces dossiers par tri, en raison du nombre considérable d'affaires traitées par les juridictions. Certains ont d'ailleurs un caractère répétitif (chèques sans provision, absence de papiers administratifs par exemple), avec une information succincte en raison de la simplicité du cas examiné et de l'évidence des faits tels que les flagrants délits. Conserver l'intégralité des procédures qui se comptent par milliers chaque année ne permettrait pas de mettre en évidence les dossiers réellement utiles pour éclairer des recherches thématiques et ne servirait à rien en terme d'étude statistique de la délinquance puisque les jugements y répondent déjà parfaitement et de façon plus directe. La sélection est donc justifiée mais ne peut en aucun cas, pour les procédures correctionnelles, reposer sur des automatismes (échantillon numérique ou échantillon décennal des années se terminant par 6) car ce système ne trouve aucune justification pour des séries qui ne contiennent pas des informations parfaitement répétitives et homogènes. En matière de procédure correctionnelle, la diversité des affaires et de leur traitement impose un examen au cas par cas. Ne pas suivre cette règle serait une grave erreur archivistique. Le travail de sélection raisonné relève de la responsabilité des Archives départementales. Pour le réaliser nous avons pris comme bases plusieurs éléments. Tout d'abord la connaissance du contexte historique local et pas seulement national (certains événements comme mai 1968 n'ont pas eu partout les mêmes retentissements) est un préalable indispensable. Non seulement la presse relate les faits mais elle fournit aussi un baromètre intéressant de l'état d'esprit de l'opinion publique et des préoccupations de la société à une époque donnée, alors qu'on peut en avoir une perception différente avec le recul du temps. La synthèse des faits exposés par la presse est, après dépouillement, consignée dans un journal historique du département sous forme de base de données documentaire informatisée. La connaissance des grandes lignes de l'actualité de la période à traiter et des faits de société permet une attention vigilante au moment du tri des dossiers qui en donneront les meilleurs reflets. Viennent ensuite les critères de qualité documentaire des dossiers, l'importance de la matière offerte étant déterminante. Ainsi la richesse des rapports sociaux systématiquement annexés aux enquêtes du juge pour enfants nous a conduit à en garder l'intégralité. Une attention particulière est portée aux pièces à l'appui dont l'intérêt peut dépasser largement le contexte du dossier (par exemple le journal d'un marin du « Georges Leygues » pendant sa campagne militaire du 16 septembre 1942 au 3 octobre 1944 comportant la mention des deux débarquements dans une affaire d'avortement de 1951 ou encore des papiers personnels du maréchal Rydz-Smigly commandant en chef des armées polonaises au moment de la défaite de la Pologne en 1939 dans un dossier de 1953). Il faut également être attentif aux décalages chronologiques parfois importants. Ainsi beaucoup de faits liés à la deuxième guerre mondiale continuent d'apparaître dans des dossiers des années cinquante surtout pour les non-lieux clos tardivement après de longues enquêtes. Si tous les dossiers de la guerre d'Algérie liés à la constitution des réseaux indépendantistes dans le sud de la France se situent entre 1957 et 1962, ceux de l'OAS se poursuivent beaucoup plus tard.

Pour juger de la variété des thèmes que l'on peut aborder et de l'intérêt des dossiers nous présenterons quelques exemples qui sont trop limités pour en tirer des conclusions mais ont surtout pour but de fournir des éclairages et des pistes concrètes de recherche en espérant susciter un intérêt pour des documents inédits et rarement consultés même pour des périodes plus

anciennes. Rappelons cependant que selon les dispositions de la loi de 1979 en cours de révision, ces archives ne sont pas librement communicables pendant un délai de 100 ans mais peuvent être sur dérogation, accessibles aux chercheurs qui en font la demande.

• La délinquance des mineurs

Le premier exemple que nous examinerons est celui de la délinquance juvénile qui concerne des faits de portée modeste, petits vols généralement, mais aussi escroqueries, recel, violences, outrages publics à la pudeur, défaut de permis de conduire ou d'assurance, blessures involontaires et, phénomène qui apparaît en 1970 dans les Alpes-Maritimes, détention de stupéfiants.

Si les enquêtes de police et interrogatoires peuvent être parfois riches d'enseignements, c'est une autre catégorie de document particulière à ces dossiers qui retiendra notre attention, les rapports d'enquête sociale.

Parmi les milliers de rapports du fonds d'archives du tribunal de grande instance de Nice de 1945 à 1970 inventorié sous la cote 228W, nous en avons choisi quelques exemples sans critères particuliers de sélection hormis les dates correspondant à l'immédiat après guerre (1947) au milieu des années cinquante (1956-57) et au début de la décennie soixante, la période connue comme celle des « blousons noirs ».

En avril 1947, trois garçons sont inculpés à la suite d'un vol d'argent.

Le premier a un père qui se dit forain ; en fait il travaille de « façon fantaisiste ». A quarante et un ans, il épouse une femme qui est enceinte de lui et a déjà une fille de six ans. Il gagne de l'ordre de 6000 francs par mois pour un loyer de 2800 francs par an. La famille d'origine niçoise demeure dans un quartier ouvrier et populaire. Elle occupe un petit logement très misérable dans une mesure sordide. L'ensemble est négligé, malpropre et révèle une grande indigence. La mère est une forte femme hâbleuse et décidée tandis que le père, obséquieux et rusé est le type de forain gouailleur et prétentieux. Celui-ci a soigné une tuberculose à l'hôpital où il est très connu. C'est un individu quémandeur et oisif. Débrouillard, il est soupçonné de trafic de stupéfiants et de jeux de hasard ; le fils est un bel enfant brun de treize ans aux yeux noirs, à la physionomie expressive et décidée. Dépenaillé, la chevelure ébouriffée, il est le véritable gamin de la rue qui récite la leçon que son père lui a apprise. Livré à lui-même et aux fréquentations de la rue, il passe son temps au cinéma. Il a volé pour se payer le cinéma et des gâteaux. Il accompagne son père dans les foires et sert surtout à attirer la foule autour de la baraque foraine. C'est le type du « polisson » qui fait l'école buissonnière. Il manque la classe trois jours sur cinq.

Le second est de parents italiens établis à Nice depuis 1925. Le père terrassier travaillait dur pour élever ses deux enfants mais il meurt en 1953 d'un accident du travail. La veuve, femme de ménage, ne se remet pas de cette épreuve. « Elle traîne actuellement une existence inutile et lamentable ». Elle ne s'occupe plus de sa fille confiée à Lentral à l'âge de trois ans et qui depuis vit du secours de la collectivité. Le fils se débrouille comme il peut, travaillant, confectionnant ses repas. Ils vivent dans une « ignoble mesure » située aux environs de Riquier, quartier ouvrier et populaire de la ville. Le loyer est de 60 francs par mois. La mère touche une petite pension de veuve qui s'élève à 10 francs par jour. Le logement compte deux pièces minuscules encombrées et malpropres, « taudis infect que la chaleur et le manque d'hygiène transforment en étuve malodorante. » « La mère, une Italienne brune et sèche, malpropre et avare, jacasse un jargon incompréhensible. L'expression de son visage est celle d'une démente et produit un certain malaise ». « Le fils, bien sapé dans sa tenue américaine impeccable, ne paraît pas sympathique au premier abord avec son physique d'Italien au front bas, au regard rusé et fuyant, mais la conversation révèle au contraire un pauvre garçon qui mérite d'être aidé. De santé fragile dans un taudis innommable, il travaille de façon assidue comme vernisseur. »

La famille du troisième compte dix enfants. Ils demeurent aussi au quartier de Riquier dans une mesure délabrée et sordide dont la cuisine est assez misérable mais propre. La mère, forte femme très décidée, paraît diriger la maison avec une certaine autorité, s'emportant et criant beaucoup. Le père, maigre et brave ne parle pas. Il produit l'impression d'un gros débile. Les enfants sont assez mal tenus et maigres comme le père. Pendant la guerre, la famille a vécu très misérablement. L'aîné qui a maintenant vingt-trois ans s'est engagé car il ne mangeait pas à sa faim chez lui alors que le père s'adonnait à la boisson. Le fils impliqué dans le vol, âgé de vingt-ans, est grand, maigre, dépenaillé et hirsute, le cou et les mains très malpropres. Peu courageux, il a déjà occupé plusieurs emplois de manœuvre dont il a été renvoyé et, en fait, fréquente les bars où il a la réputation de s'enivrer. « Il hante également les dancings de bas étage ».

Le 17 octobre 1947, un commerçant qui a stationné son camion de fruits quai Galliéni à Nice surprend trois adolescents de treize à quinze ans cherchant à dérober des poires dans son chargement. Une affaire bien modeste qui, par les enquêtes sociales auxquelles elle donne lieu, nous fait pénétrer au cœur de trois familles niçoises d'origine étrangère au parcours difficile.

Le plus âgé est le benjamin des quatre enfants d'un couple d'origine italienne immigré en 1915 et naturalisé dix ans plus tard. Le père travaille dans plusieurs entreprises puis au pompes funèbres Roblot qu'il quitte, en 1929. La mère, d'abord porteuse au marché a acquis un banc de revendeuse en 1922. Son mari l'aide au marché. Ils habitent un logement au premier étage d'une maison de la vieille ville qui se compose d'une grande salle donnant sur la rue, d'une cuisine et de deux petites chambres obscures ouvrant sur la salle. L'intérieur est modestement mais suffisamment meublé, propre et bien tenu. Le père est un homme « frustré à l'air bonasse et paternel », correctement habillé. Il exprime peu d'avis personnels et abonde dans le sens de sa femme. Il semble avoir peu de caractère. La mère est « une petite femme du peuple qui manifeste peu d'aménité, tient des propos un peu véhéments. Elle est visiblement partielle, soutient farouchement son fils, et le vante, irritée qu'il soit l'objet d'une inculpation ». La sœur âgée de vingt-trois ans qui vit encore au foyer « peu fine, vive, elle aussi violente et véhémente tient le ménage et s'en acquitte bien ». Si les parents sont connus comme de braves gens, travailleurs et honnêtes, « ils exercent une autorité très relâchée sur les enfants » et le fils aîné mène une « vie un peu dissolue en tirant ses ressources de son talent d'accordéoniste ». Le plus jeune dépeint comme un garçon gentil, obéissant et affectueux a connu un grand retard de scolarité et quitté l'école à quatorze ans. Depuis un an, il a été placé peu de temps chez un plombier puis un boulanger avant d'aider sa mère au marché ; ses loisirs se partagent entre la Semeuse où il se rendait pour faire de la gymnastique lorsqu'il a été surpris avec ses camarades, le cinéma et surtout la rue.

Le deuxième adolescent est le quatrième des cinq enfants d'un couple italien immigré en 1927. Il a perdu sa mère, victime d'une maladie cardiaque alors qu'il avait dix ans. Un an plus tard, en 1944, la maison qu'ils habitent rue Sainte-Claire est détruite par les bombardements alliés. Ils trouvent refuge dans un autre logement de la même rue, composé de deux pièces, débarras, cuisine. Le père chiffonnier brocanteur « parlant à peine le français, cauteux, à l'extérieur négligé et à la mine peu engageante » y vit avec les trois derniers. L'intérieur est correctement tenu par la plus jeune âgée de treize ans, mais le nombre de lits, deux divans en tiennent lieu, est insuffisant ; aussi les deux garçons vont coucher chez leur sœur, une jeune femme brune de vingt ans et déjà mère de deux enfants, qui vit en concubinage avec un rempailleur de chaise. Le couple occupe deux mansardes meublées. Les trois neveux couchent par terre partageant un unique matelas dans une troisième mansarde vide. Livrés à eux-mêmes, joueurs et paresseux, les garçons mènent une vie de bohème. L'adolescent soupçonné de vol a une scolarité très irrégulière, faisant l'école buissonnière et traînant les rues. D'après les témoignages, « il manquait la classe dans la proportion de trois ou quatre jours par semaine, arrivait en classe pour une demi-journée sans billet d'absence et disparaissait pour une quinzaine ».

Le troisième adolescent en cause est le dernier des cinq enfants d'un couple polonais immigré en 1929 dans le Nord de la France pour travailler dans les mines de charbon. A la fin de la guerre, la mésentente règne dans le foyer et le père retourne en Pologne avec une maîtresse tandis que la mère, restée en France avec ses enfants, se fait embaucher dans une filature pour gagner sa vie. Sur les cinq enfants (trois garçons et deux filles) deux sont décédés de la tuberculose, la plus jeune fille est atteinte de la même affection qui a emporté ses frères. La sœur aînée, âgée de vingt-deux ans, fréquente un Niçois marié dont elle a deux enfants. Le divorce prononcé en 1946 lui permet de le rejoindre à Nice. Pour soustraire son jeune frère à la contagion, elle le prend avec elle à Nice en 1947. Ensemble, ils occupent un logement très exigu composé d'une minuscule cuisine et de deux chambres à coucher au rez-de-chaussée d'une maison de la vieille ville. Il est bas de plafond, crépi et rudimentairement meublé. Il s'en dégage une impression de grande pauvreté ; il y règne pas mal de saleté et un grand désordre. Le rapport précise : « la jeune femme au type slave, d'un blond filasse, a l'air mou et langoureux. Sa tenue est débraillée ». Les enfants sont beaux mais malpropres. Blond, bien développé, l'adolescent de quatorze ans est doué d'une bonne nature. Timide, il parle peu. Il a été retardé dans ses études par de nombreuses absences (208 en 1941-42, 158 en 1942-43). Interrogée, sa sœur indique qu'il va retourner auprès de leur mère « car on ne lui trouve pas de travail à Nice, tandis que les débouchés sont nombreux dans le Nord ». Mais quelques mois plus tard il est toujours à Nice où l'on estime qu'en réalité la sœur n'est pas vraiment intéressée à ce départ, l'utilisant pour garder ses deux bébés et l'aider à son ménage, situation d'autant plus préjudiciable au mineur qu'il ne travaille pas et ne suit aucune formation professionnelle.

En 1956, quatre adolescents se rendent coupables du vol d'accessoires de Vespa dont ils rêvent.

Le père du premier adolescent appartient à une famille polonaise immigrée en France en 1928. Il a connu sa femme lors d'un court séjour en Belgique. Chimiste à Lyon, il doit quitter la France avec sa famille en avril 1942 et s'établit aux Etats-Unis jusqu'en 1948. En 1949 la famille qui est aisée mais manque de cohésion revient sur la Côte d'Azur. Le père gagne environ 120 000 francs par mois en 1956. Il dirige un hôtel où la famille habite un appartement meublé avec goût et doté du confort moderne. La chambre des trois fils est gentiment arrangée dans la note étudiante. Une femme de ménage aide aux travaux domestiques. La mère très élégante, soignée, s'exprime en bon français coloré d'un léger accent. Elle paraît autoritaire et parle avec volubilité. Elle aime sortir, aller au théâtre, prendre le thé dans des salons. Elle passe pour frivole et a une liaison extraconjugale. Le père, grand, large d'épaules, produit bonne impression mais n'a aucune autorité et capitule devant sa femme. En définitive, les enfants usent de l'indépendance et agissent comme ils l'entendent sans réprobation des parents. L'adolescent âgé de dix-sept ans, assez grand, mince, peu sympathique, « du genre zazou », porte une coiffure qui lui donne un air quelque peu efféminé. Au retour en France, parlant anglais, il a eu du mal à s'adapter. En centre d'apprentissage depuis un an, il sort le samedi soir et le dimanche, va trois fois par semaine au cinéma voir des films historiques et d'aventures. Il traîne souvent avec des amis mais la jeune fille qu'il fréquente depuis quelque temps déjà n'ayant pas l'autorisation de sortir le soir, il rentre moins tard. Attiré par le sport, il a pratiqué quelques temps le football et rêve de courses automobiles mais il a été découragé par sa mère. Il n'aime pas les surprise-party fréquentées par ses deux frères et préfère les bals de quartier lors des « mais ». Il affectionne les livres d'aventure et surtout d'anticipation (voyages interplanétaires ...). Il ne manque pas d'argent de poche ayant 800 francs par semaine. C'est un élève moyen, mais « cossard ».

Le père du second est un artisan ébéniste, Italien immigré avec sa famille en 1914 et naturalisé en 1948. Il a épousé une Niçoise dont il a six enfants. Le jeune fait des sorties, va au cinéma, se réunit avec des camarades à la maison mais retrouve aussi au jardin d'Alsace-Lorraine une bande douteuse. N'aimant pas la lecture, il se borne à des publications enfantines. D'intelligence moyenne, c'est un élève sérieux mais perméable aux influences.

Le troisième âgé de dix-sept ans est le fils unique d'un plombier et d'une employée d'usine qui ont comme revenus 27 000 francs par mois pour le père, 149 francs de l'heure à

raison de 45h par semaine pour la mère soit 26 820 francs par mois. Ils occupent un logement de deux pièces avec cuisine et salle d'eau parfaitement tenu et aménagé confortablement. Le loyer se monte à 5 000 francs par trimestre. L'adolescent qui suit un apprentissage en section électricité depuis un an est un élève moyen qui a échoué au BEPC. Ses loisirs consistent à aller au cinéma, à sortir en bande et à fréquenter le bar La Rotonde.

Le père du dernier, ouvrier ébéniste avec trois enfants à charge, gagne 27000 francs par mois auxquels s'ajoutent 11 522 francs d'allocations familiales. Il n'a pas de charge de loyer car la mère qui est concierge de l'immeuble dispose d'un logement. Toutefois, celui-ci avec deux pièces, cuisine, antichambre, est exigü, sombre et insalubre, meublé de façon très rudimentaire. Il s'en dégage une atmosphère de laisser aller. C'est une famille d'ouvriers pauvres d'origine niçoise. La mère a eu une enfance malheureuse auprès d'un père alcoolique et fut mariée à moins de dix-sept ans à un homme de quinze ans plus âgé qu'elle. Le père travailleur mais faible est dépourvu de jugement. La mère se divertit en laissant ses enfants sans surveillance, ceux-ci passent leurs loisirs à la rue. L'adolescent âgé de dix-sept ans « cherche à se donner une allure dernier cri, son accoutrement est ridicule ». Il suivit une scolarité régulière jusqu'au certificat d'études primaires qu'il a réussi. Il était en apprentissage mais il s'y montra insupportable et a trouvé un emploi dans une entreprise de serrurerie. Il s'adonne aux sorties en bande, aime le cinéma et le dancing et sa lecture se résume à la « presse du cœur ».

En 1957, un adolescent est arrêté pour le vol d'une mobylette.

Né en Tunisie comme ses cinq frères et sœurs d'un père d'origine italienne et d'une mère d'origine française, l'adolescent et sa famille ont eu beaucoup de mal à s'adapter à leur nouvelle vie en France après leur installation à Nice à la fin de 1956. A leur arrivée ils sont en butte à des problèmes de logement. Après deux semaines en hôtel meublé, ils louent un appartement moyennant un pas de porte et un loyer de 24 000 francs par mois soit presque la totalité des allocations familiales (28 000 francs). Ce petit appartement dans un immeuble neuf d'un quartier plutôt résidentiel comprend un hall dans lequel deux lits couchettes sont montés l'un sur l'autre, la chambre des parents, une salle à manger contenant deux divans l'un à deux places, l'autre étroit, cuisine et salle de bains. L'intérieur est fort bien tenu et ordonné. La cohésion familiale est bonne. La mère est une femme simple, vive, assez exubérante, ouverte. Le père qui a un travail dans une entreprise de travaux pour 30 000 francs par mois produit une bonne impression. Il a de l'autorité. Le fils âgé de seize ans est un adolescent sensible et réceptif qui regrette beaucoup la Tunisie où il vivait à la campagne dans une facilité relative. Il aimait particulièrement la chasse aux chardonnerets à la glu. A Nice, il est désorienté par la transplantation. Désesparé et sans camarade, il se lie avec un Nord-africain qui l'entraîne dans la fréquentation de bars et l'emmène en moto. Le vol qu'il a commis dans l'entreprise où il travaille s'explique par un ardent désir de posséder une mobylette. Il se décourageait de parvenir à en acquérir une par ses propres moyens parce qu'il devait travailler pour l'appartement en remettant ses gains à ses parents qui lui laissaient 200 francs par semaine sur ses 12 000 francs de gain par mois.

En juin 1960, trois jeunes volent un solex.

Le premier adolescent âgé de quatorze ans, a été abandonné à six ans avec sa sœur par leur père qui ne les avait pas reconnus. L'adolescent n'a connu auprès de sa mère que la précarité de conditions matérielles misérables et la détresse morale que la pauvreté, la maladie, l'isolement affectif, provoquent. De santé précaire, la mère est atteinte de maladie d'origine éthylique. Elle partage un logement vétuste de deux pièces cuisine à Monaco avec sa sœur qui était en concubinage avec un chômeur décédé depuis peu dont elle avait trois enfants. Huit personnes vivaient donc entassées dans ce petit logement mal tenu. Il n'y a que la fille aînée, âgée de seize ans qui travaille comme apprentie couturière dans un magasin de confection. C'est l'office d'assistance de Monaco qui permet à la famille de subsister avec 200 nouveaux francs de secours mensuel pour chaque femme. Peu intelligent, l'adolescent est en cours moyen et son instituteur pense qu'il lui sera difficile de passer le certificat d'études. Peu enclin aux études, il fait l'école buissonnière. Durant l'été il a travaillé tous les matins au marché de Beausoleil de 5h30 à 13h

pour 4 NF par jour. Attiré par la rue où il fréquente des camarades de son milieu, le garçon achète chaque semaine *le journal de Mickey* et va au cinéma. Sa mère lui ayant laissé la moitié des gains de son travail au marché, il s'est acheté deux paires de blues jeans.

Fils d'une Italienne dont l'ami est mort accidentellement en 1944, un an après sa naissance, le deuxième adolescent a été le plus souvent livré à lui-même. Avec sa sœur de seize ans, vendeuse dans une confiserie, et sa mère qui travaille comme femme de ménage, il vivait dans un petit appartement d'une chambre et une cuisine avant de bénéficier d'un logement à Bon Voyage, modestement meublé mais très propre et bien rangé. Dépeinte comme travailleuse, sensée quoiqu'un peu bornée, la mère n'a aucune autorité sur son fils. « Il paraissait faire tout ce qu'il voulait chez lui, cherchant à jouer en l'absence du père le rôle du chef de famille. Ainsi, il exigeait d'avoir les clefs de l'appartement et son institutrice a vu souvent sa mère et sa sœur attendre devant la maison qu'il revienne pour rentrer chez elles ». Élève peu doué et assez paresseux, il avait des résultats lamentables en classe de fin d'études au point qu'il n'a pu être présenté au certificat d'études primaires. Renvoyé par un premier patron où il avait été apprenti pendant moins de deux ans, il est employé dans une entreprise de chauffage où il semble se plaire.

Le troisième adolescent est le dixième d'une famille de douze enfants. Vingt-cinq ans séparent l'aînée déjà veuve de la dernière et quatre enfants seulement sont encore au foyer. Le père, âgé de 62 ans, a une retraite du Gaz de France qui se monte à 580 NF par mois. D'abord installé dans la vieille ville, la famille a été relogée à la cité de Bon Voyage en 1957. Plusieurs filles mariées occupent des appartements voisins dans la même cité. L'appartement de trois pièces avec cuisine loué 54 NF par mois est bien tenu et convenablement meublé. Unis, travailleurs et honnêtes mais peu évolués, les parents n'ont jamais fait preuve de sens éducatif et ont toujours été très faibles à l'égard des enfants. Bien qu'honnête, le père est assez borné et paresseux : « au travail il se plaignait périodiquement d'une sciatique qui lui permettait de prendre quelques jours de repos pour aller à la pêche ». L'adolescent, blond, de taille moyenne fait preuve d'assurance et même d'insolence. Placé assez tôt en apprentissage après ses échecs scolaires et le redoublement de plusieurs classes, il en est au quatrième employeur en trois ans : garagiste, charcutier qui le renvoie après un vol, plombier, carreleur. A l'âge de quinze ans, il frimait déjà beaucoup, fréquentait cafés et bals, sortait tard le soir. Devenu manœuvre, il semble donner satisfaction dans son nouveau travail qu'il n'occupe que depuis trois mois. Garçon du genre « blouson noir », il se fait régulièrement remarquer dans le quartier par ses fréquentations douteuses.

Deux adolescents ont commis des actes indécents sur une jeune fille.

La famille du premier habite, au rez-de-chaussée d'une maison ouvrière, un appartement mal disposé et mal éclairé composé de trois petites pièces et d'une cuisine ; il est encombré de nombreux meubles et tentures d'un goût douteux. La tenue est assez médiocre. Le père a connu sa femme en Algérie après son service militaire. Ils y ont vécu jusqu'à trente-cinq ans avant de rejoindre Nice où le père s'est installé à son compte comme artisan ébéniste. Travailleur consciencieux et homme énergique, il déplore l'état assez primitif de sa femme, ses carences et sa faiblesse. En outre de fréquentes disputes l'opposent à sa belle-mère âgée et acariâtre. Selon le service social de la caisse d'allocations familiales, il s'agit d'une personne primitive, nonchalante, ennuyeuse, bavarde et d'intelligence limitée, mal adaptée à la vie en France : « Au lieu d'admettre le comportement sénile de sa belle-mère, maintenant placée en maison de retraite, elle avait souvent envenimé la situation ». D'une bonne intelligence mais élève moyen qui a quitté les études au début de la 4ème, le garçon a été apprenti dans la menuiserie de son père pendant trois ans, mais après une sérieuse dispute au sujet de la participation de l'adolescent aux dépenses du foyer, il a quitté l'atelier pour un travail de manœuvre à la cité marchande rue Pastorelli. Malgré les horaires assez pénibles de 6h à 14h et de 15h30 à 20h30, il se montre travailleur, sérieux et honnête. S'il sort le dimanche soir pour

aller au cinéma, les promenades en vespa avec ses camarades du quartier sont ses principales distractions.

La famille italienne du second, devenue française à la suite des naturalisations du Protectorat tunisien, menait un mode d'existence modeste en Tunisie. Rentrée en France après les événements de mai 1957, elle s'est installée à Nice où le père est chef de chantier et gagne 1 000 NF par mois. Ils habitent un trois pièces cuisine avec salle d'eau dans un immeuble neuf. La mère est une petite femme d'aspect insignifiant. Après des études primaires perturbées par le déménagement en métropole, l'adolescent a choisi l'apprentissage de monteur en chauffage dans une entreprise où il est jugé travailleur, consciencieux et de caractère facile. Âgé de dix-sept ans, il sort volontiers avec son frère de sept ans son aîné, va au cinéma. A la maison, il lit des illustrés. L'adolescent au museau chafouin craint beaucoup son père et les corrections physiques qu'il sait infliger mais n'envisage pas quitter la maison.

En 1960, une bande de gosses commet des larcins au marché des Moneghettis. Conduits devant le juge, ils n'ont que huit, neuf et onze ans.

Le plus grand est le dernier fils d'un couple d'Italiens originaires du Latium. Le père et le fils aîné âgé de vingt-trois ans, tous deux charpentiers, sont venus les premiers puis se sont organisés pour faire venir leur famille auprès d'eux depuis seulement quelques mois. Ils ont trouvé un logement assez vaste, clair et confortable et bien tenu à Beausoleil. La mère, femme du peuple prématurément vieillie ne s'exprime qu'en italien. C'est la « mama » qui se consacre entièrement à sa famille et a tendance à couvrir le dernier enfant fragile dont le retard scolaire, il est en 9ème, tient à la transplantation et aux difficultés linguistiques.

Dernier des trois enfants d'un contremaître en bijouterie originaire du Nord qui gagne correctement sa vie (1 000 NF par mois), le second garçon de petite taille, plutôt frêle, affectueux et très bavard bénéficie de l'attention maternelle. Pourtant la mère s'adonne à la boisson et est manifestement en état d'ébriété lorsqu'elle est interrogée sur son fils. De plus le logement est exigü. Il se compose d'une grande pièce où couchent les parents et les deux garçons, d'un cabinet de toilette transformé en chambre pour la fille et d'une cuisine. La famille y a apporté le confort d'appareils ménagers modernes : frigidaire, machine à laver. La télévision située dans l'unique pièce (séjour et chambre à la fois) ne permet pas aux enfants de travailler. Les loisirs de l'enfant sont les sorties au patronage le jeudi, des sorties avec le club « Jeunesse et plein air » le dimanche à la montagne, ou en famille (son père possède une voiture) à la campagne.

Le dernier, huit ans, est le fils d'une femme de chambre en ménage avec un artisan marbrier qui en serait le père. Ce couple vit dans un trois pièces avec cuisine et salle de bain mais une pièce est sous-louée et celle qui sert de salle à manger n'a pas de fenêtre. L'enfant est livré à lui-même pendant que les parents travaillent et il passe le plus clair de son temps dans la rue, n'ayant pour toute surveillance que la gérante du bar voisin. Il fréquente aussi le patronage, va au cinéma le dimanche et a pour lectures *Spirou* et *Vaillant*.

Pendant l'été 1960, un jeune couple organise chez lui des surprise-party pour écouter de la musique et danser. Ils consomment café et bouteilles de mousseux et fument des cigarettes achetées avec des quêtes. Progressivement les jeunes de la famille en amènent d'autres et des flirts se font plus précis : « Les jeunes s'embrassaient en dansant », certaines jeunes filles se faisaient « peloter » par leur cavalier qui leur passaient les mains sur la poitrine. Ces « surboum » tournent à la débauche et deux adolescents sont mis en cause.

L'un des deux, âgé de dix-sept ans est le fils unique d'un peintre en bâtiment à son compte, d'origine corse. Le fils travaille avec son père, homme un peu contrefait, assez sec d'allure, rude, dépourvu de finesse. Il est nerveux, emporté, s'excite facilement et s'exprime avec quelque difficulté. Ne disposant que d'un meublé exigü, sa femme et son fils ont été fréquemment seuls en Corse faute de logement. La mère a une conduite déplorable. Elle entretient une liaison et reçoit son ami ouvertement sans la moindre gêne vis à vis de son fils

dont elle ne s'occupe pas et qu'elle laisse libre de sortir à sa guise. Depuis quelques temps il rencontrait des garçons du quartier dans un bar voisin où il allait regarder la télévision.

Le second adolescent, âgé de dix-huit ans est l'aîné des deux enfants du directeur d'une salle de cinéma dont l'épouse est couturière. Issu d'une famille très aisée, le père a connu des revers de fortune. Après un mariage malheureux suivi d'un divorce, il a subi la tutelle de sa mère, propriétaire des biens. Faible avec son fils, il le comblait d'argent de poche et a cédé à ses caprices en lui achetant une moto en cachette de sa femme. La mère plus énergique est aussi mieux consciente des incartades de son fils déjà inculqué pour vols de mobylette à treize ans et de voiture à dix-huit ans. Le garçon, de taille moyenne et d'aspect robuste, est assez sympathique malgré une tenue désinvolte et nouvelle vague. Après avoir poursuivi ses études jusqu'au BEPC où il échoue à seize ans, il reste désœuvré malgré quelques tentatives d'emplois. Au lycée « déjà préoccupé des questions sexuelles, il lit des revues douteuses ». Autoritaire, orgueilleux et vantard auprès de ses camarades il est aussi lâche, geignard. Très paresseux, il n'aime pas se contraindre à une vie régulière, paresse au lit. Ses éducateurs le tiennent tous pour un garçon « pourri » que seule une discipline de fer peut redresser.

Lors d'un festival du rock au Palais des expositions en novembre 1961, six adolescents de quinze à dix-sept ans s'emparent de la pochette en nylon d'une jeune fille et lui volent deux billets de 10 nouveaux francs. Déjà auparavant l'un d'eux l'avait accostée et lui avait réclamé des petites sommes de 2 à 5 NF sous la menace de lui « faire la tête au carré ». L'officier de police précise : « les renseignements donnés concernant les principaux héros de cette affaire sont édifiants : il s'agit de l'état-major de la bande de blousons noirs de la place Garibaldi version 1961-62. » Et de détailler leurs méfaits : jet de pierres dans une devanture, 21 août 1961 ; bagarre place Saint-Roch, 13 septembre ; bagarre avenue des Diables Bleus, 23 septembre ; vol d'accessoires de Vespa, l'un d'eux porte un ceinturon de blouson noir, 28 septembre ; bagarres à Contes et Saint-André, 30 septembre ; tapage nocturne, 12 novembre ; lacération de la tente d'un forain place Garibaldi et vol de vingt bouteilles de vin, 9 décembre ; bagarre au champ de foire avec lance-pierres et cailloux entre ces blousons noirs et des lycéens, 18 décembre.

Qui sont ces jeunes ? La mère du premier est une femme de service, qui se signale par « sa malpropreté, son intempérance et sa conduite peu sérieuse », s'occupe peu des enfants dont trois vivent au foyer dans les HLM Pasteur tandis que l'aîné fait son service militaire. Le père, chauffeur, travaille régulièrement, gagne 700 NF par mois mais est le plus souvent absent et sans autorité sur les enfants. L'adolescent qui a quitté tôt l'école primaire est apprenti chez un pâtissier mais ne s'y plait pas, attiré par la plomberie.

Le second est le fils unique d'une femme de ménage qui vit en concubinage avec le père présumé de l'adolescent. Le concubin qui exerce le métier de peintre « est enclin à l'ivrognerie ». Le garçon a abandonné les études primaires sans obtenir le certificat d'études et travaille comme apprenti carreleur.

La mère du troisième, mariée en 1946 à dix-sept ans pour légitimer un enfant à naître, divorcée quatre ans plus tard, a de cette union deux enfants dont la garde lui a été confiée. Le père ne paie pas la pension de 50 NF fixée par le tribunal pour ses fils. La mère, femme de salle, gagne 350 NF par mois. Abandonnée par son mari, elle s'était peu après mise en ménage avec un jeune ouvrier dont elle a un troisième enfant. A la mort de sa mère, elle retourna au domicile paternel pour s'occuper de ses jeunes frères mais la cohabitation est difficile. Si l'appartement du quartier ouvrier du port est vaste, onze personnes s'y côtoient : des tantes âgées, le grand-père, deux couples et leurs enfants. L'adolescent et son frère partagent la chambre de leur grand-père. La mère, femme aimable et conciliante est courageuse et travailleuse mais ses lourdes tâches et son emploi, qui la retient de 8h à 18h du lundi au vendredi, l'ont détourné de l'éducation de ses fils. Le père quant à lui, « menteur et instable », n'a jamais travaillé de façon régulière. Il prétend faire des bricolages de peinture mais en réalité vit maritalement avec une gérante de bar sans s'inquiéter de ses fils auxquels il n'a jamais versé de pension alimentaire. Gamin de quinze ans

juste, bien développé pour son âge, le délinquant a été un élève peu intelligent, incapable d'atteindre le certificat d'étude. Dissipé, à treize ans, il est renvoyé après avoir injurié et menacé l'économiste de la cantine. En représailles, il griffe le fils de la directrice et casse les vitres de la salle de séjour avec des camarades. D'abord apprenti ébéniste, il entretenait de mauvaises fréquentations avec des camarades oisifs qui le relançaient à la sortie du travail. Renvoyé pour des absences injustifiées, il a retrouvé un emploi d'apprenti dans une boulangerie.

Les parents de deux autres délinquants mariés un mois avant la naissance de leur aîné ont deux garçons et deux filles de douze à dix-sept ans. D'origine corse, le père est un travailleur habile de ses mains, honnête, sobre, employé comme livreur pour 120 NF par semaine. La mère qui gagne 400 NF par mois est une petite femme d'apparence fruste et assez négligée. « C'est une famille ouvrière assez peu évoluée » relogée récemment en HLM de la cité Pasteur pour 95 francs par mois. Ils ont une aisance relative puisqu'ils possèdent la télévision. Mais les enfants sont livrés à eux-mêmes, le père ne rentrant qu'à 20h et la mère travaillant comme femme de service de 14 à 22h. Leurs anciens voisins décrivent la mère comme une personne faisant beaucoup de tapage pour réprimander ses enfants et se disputer avec son entourage. Elle avait contracté des dettes qu'elle n'a jamais réglées à l'épicerie de son ancien quartier.

Le fils aîné, âgé de 15 ans, passe le plus clair de son temps dans le milieu de jeunes voyous dont il est un des éléments les plus connus depuis six mois. S'il a le niveau du certificat d'études, il ne s'est pas présenté à l'examen, il s'est fait embaucher comme pompiste puis ajusteur en sommiers. Ses parents gardent son salaire de 80 francs et lui remettent 10 à 20 francs d'argent de poche par semaine.

Le second lui aussi compromis est calme et apathique, peu intelligent. Il a eu de très mauvais résultats scolaires et quitté l'école au CM1. Apprenti plombier durant une semaine, il quitte l'emploi qui ne lui plaît pas et est depuis apprenti boulanger. Il manifeste beaucoup de bonne volonté et paraît avoir été entraîné par son frère.

Les parents du sixième adolescent se sont mariés à vingt ans à peine quelques mois avant la naissance de la fille aînée. Le père, brocanteur, homme calme, pondéré et très correct a dépensé une fortune pour soigner sa femme atteinte d'un cancer car il était dépourvu de sécurité sociale. Le fils qui a treize ans de moins que sa sœur se trouvait livré à lui-même pendant la maladie de sa mère décédée depuis peu à quarante-neuf ans. Élève moyen, il obtient le certificat d'études primaires à quatorze ans et, après des tests peu brillants, il est orienté dans un centre de formation en menuiserie. Il est peu de temps tourneur ajusteur, quitte cet emploi, travaille avec son père avant d'être embauché comme télégraphiste à la poste. Cet emploi et le choc du décès de sa mère semblent l'avoir déstabilisé.

En 1961, un adolescent vole une mobylette.

Les parents ont eu un premier fils alors que la mère n'avait pas dix-sept ans et ont légitimé leur union neuf ans après. Ils ont eu un second fils plus tard à la fin de la guerre. Cette famille « d'origine niçoise aux mœurs et au rythme de vie type des foyers ouvriers de la région » vit du salaire du père, aide soignant à 540 francs par mois. Le père, au caractère vif et ombrageux, travaille régulièrement mais prend peu part à la vie du foyer, occupant tous ses loisirs aux jeux de boule et à la belote. La mère reste au foyer chargée des travaux ménagers. L'union y est bonne malgré quelques écarts paternels. Le logement dont le loyer leur coûte 125 francs par trimestre compte trois pièces, cuisine, cabinet de toilette dans une maison modeste du quartier ouvrier. L'intérieur est bien tenu, correctement meublé. La mère est une femme du peuple, alerte, loquace, nerveuse, très maternelle. Sa santé fort altérée ne lui permet pas de mener une vie très active. L'adolescent, de physionomie encore très enfantine, est de santé délicate ce qui a perturbé ses études suivies irrégulièrement. Il a échoué au certificat d'études et est devenu apprenti tapissier. Avant le délit, le garçon assez rangé sortait le dimanche avec quelques camarades, rentrant à l'heure après le cinéma, disposait de 5 NF d'argent de poche qu'il évitait parfois de dépenser. Il ne sortait pas le soir, lisant à la maison des illustrés d'enfant et jouant depuis deux ans de l'accordéon. Aux dires de ses parents, c'est un enfant affectueux, sensible

aux reproches. Vif, nerveux, turbulent il lui arrive de répondre mais se montre tout aussitôt confus de son attitude. Attentionné à l'égard de sa mère dont la santé est souvent chancelante, il lui arrive de se lever le matin pour porter le déjeuner à ses parents. Il est bricoleur et serviable. Pour son employeur, il a un caractère assez difficile d'enfant capricieux, susceptible, qui se bute volontiers. Mais c'est un enfant très franc et « débrouillard » du point de vue manuel, appliqué, consciencieux et habile dans son travail. L'enfant regrette le vol de la mobylette reconnaissant n'avoir pas su résister à la tentation, désireux depuis longtemps de posséder la mobylette que son père lui avait refusé et soucieux de « paraître » aux yeux des « copains ».

En 1962, des adolescents sont inculpés d'outrage à la pudeur lors de surprise-party organisées le dimanche après-midi dans l'appartement d'un couple occupé à la tenue d'un bar restaurant. Pendant ce temps, le fils invitait des amis. Lors de ces surprise-party des jeunes dansaient, fumaient, buvaient du champagne en mangeant des biscuits et se livraient à des strip-tease.

L'un des adolescents, élevé dans une famille très modeste de quatre enfants, n'y trouve qu'une direction très relâchée entre un père aux airs de matamore « qui fait beaucoup de volume et semble assez creux » dit-on à la paroisse où la fille aînée a été cheftaine de louveteau et une mère trop molle, assez apathique et dépourvue d'autorité, même si elle est tenue pour sérieuse et s'occupant bien de son intérieur. Le père, homme grand et fort, excessivement volubile, hâbleur, inspirant peu confiance, gagne 400 NF par mois comme employé d'hôtel se contentant surtout d'extra. Il a pu cependant acquérir un appartement neuf pour 32 000 NF de trois pièces cuisine et salle de bains avec tout le confort moderne grâce à la réalisation d'une partie des biens détenus dans sa commune d'origine du haut pays. Le jeune, âgé de dix-huit ans, est jugé plutôt sournois, indiscipliné et franchement insolent. A la suite d'études médiocres, des absences lui valent l'exclusion du centre d'apprentissage. Après trois emplois de quelques mois, il est devenu commis de restaurant dans un hôtel.

Un autre adolescent appartient à une famille d'anciens coloniaux d'Indochine qui s'est difficilement réinsérée. La mère, hypernerveuse, est incapable de surveiller son fils. Elle se laisse dominer par lui et cède à tous ses caprices. Elle ne réussit pas à s'adapter à sa nouvelle situation. En Indochine, la famille avait une certaine aisance qui lui permettait d'avoir plusieurs bonnes indigènes. En France, elle ne peut s'habituer à en être privée. Elle s'occupe mal de son intérieur, ne fait pas souvent des repas, et se contente d'ouvrir des boîtes de conserves. Le père, désabusé, dépassé par les événements et n'ayant pas assez de ressort pour prendre la situation en main, laisse tout aller à la dérive. Il ne semble pas avoir l'énergie nécessaire pour imposer sa volonté à son fils. Les parents sont au courant des fréquentations de leur fils, mais ne réagissent pas. Le garçon avait été renvoyé d'un centre de formation mais sur les instances de la mère, il a été admis en 3ème année, dans la section motocycles, section la plus faible. Il s'est souvent fait remarquer par ses mauvaises fréquentations. C'est un garçon mou, sournois, facilement lâche qui ne veut pas reconnaître les actes qu'il a commis. Il adopte volontiers la tenue nouvelle vague, chemise rose et pantalons « twist ». Il est regrettable qu'il ne soit pas surveillé chez lui, car étant intelligent, il aurait pu obtenir un CAP de mécanique.

L'une des adolescentes appartient à une famille niçoise modeste, avec une mère travailleuse et méritante, mais un père alcoolique et violent. La jeune fille se présente sous un aspect désinvolte et « nouvelle vague », elle n'a pas obtenu le certificat d'études primaires et travaille dans une entreprise de rotin en manquant de ponctualité.

Une autre est fille de petits commerçants niçois en grains et fourrage. Après une expropriation, le père s'est adonné à la boisson et est mort de cirrhose du foie. La mère, femme courageuse, et honnête, a repris le commerce. L'adolescente, dernière d'une famille nombreuse de sept enfants, est intelligente mais jouit d'une grande liberté.

Une troisième fille a un père italien qui s'était engagé dans la légion et entretenait une liaison au Maroc avec une mère célibataire dont il a une fille. Installé à Nice, il se marie, légitime les enfants et une fille naît un an plus tard. Démolisseur chez un ferrailleur, il est en proie aux

difficultés financières. Expulsé un temps de son appartement, il s'installe sur la plage dans un logement de fortune. Depuis il a retrouvé un appartement de deux pièces avec cuisine et salle de bain, mais exigü. Le père, éthylique, est un fruste à l'aspect brutal, violent. La mère femme maigre, pâle, apathique, découragée par les difficultés conjugales est dénuée de toute personnalité et laisse ses filles très libres.

Lors d'un bal, l'année suivante on retrouvera un cas similaire.

L'adolescent appartient à une famille tunisienne de souche italienne rapatriée de Tunisie en 1957 et inadaptée à la vie en métropole. Elle se heurte aux problèmes de travail et de logement. Artisan peintre, le père handicapé par la maladie doit abandonner son travail. Il est amputé d'une jambe. Après avoir occupé un logement insalubre et exigü, la famille loue un appartement de trois pièces dans une résidence qui vient de s'édifier mais elle ne parvient pas à payer le loyer et est expulsée. Pour augmenter les revenus de la famille, la mère fait des heures de ménage. Le père violent, emporté, exigeant, a contracté des dettes pour acheter une voiture. Depuis sa maladie les enfants sont livrés à eux-mêmes et la mère n'exerce aucune autorité. L'adolescent âgé de treize ans est un garçon déchaîné, insolent, mal élevé, livré à lui-même, toujours prêt à participer à des frasques ou méfaits. Des actes d'indisciplines l'ont exclu de l'école à plusieurs reprises.

Au cours de l'été 1964, un jeune Algérien de vingt ans manoeuvre venu en France en avril 1963 fait la connaissance sur une plage de Nice d'une adolescente de seize ans, fille d'un maçon italien qui a vécu en Tunisie où elle est née.

L'Algérien soupçonné de vol et identifié par la police comme « turbulent de la bande de Saint-Roch », porte un tatouage figurant un poignard lové d'un serpent. Il a été mêlé à une bagarre le 11 novembre 1963, au cours de laquelle il a été blessé d'un coup de couteau durant l'altercation avec trois jeunes de la bande de Riquier. L'officier de police conclut : « c'est un individu peu intéressant dont le vernis de culture française ne doit pas faire illusion. L'éventualité de son refoulement s'imposera un jour ou l'autre ». Pourtant au mois d'août 1964, la jeune fille commence à entretenir avec lui des relations sexuelles sur la digue du port, entre les rochers, à l'abri des regards des baigneurs. « Je me suis donnée librement précise-t-elle, car je l'aime ». Mais à la mi-septembre, elle se rend compte qu'elle est enceinte et se confie à sa mère. Dans sa déposition celle-ci affirme : « Dès que j'ai su qu'il s'agissait d'un Nord-africain, j'ai repoussé toute idée de mariage entre ma fille et le père de l'enfant à naître ». « Il ne faut pas que ton père le sache et il faut faire partir l'enfant » avait-elle dit à sa fille. Le 16 octobre, elles se rendent toute les deux chez un médecin en vue d'un avortement que la fille refuse mais la mère ajoute à l'intention du policier : « étant d'origine sicilienne, mon mari et moi, nous sommes très rigides sur les questions d'honneur ». Le médecin consulté recommande une décision concertée en famille et accepte de pratiquer l'avortement moyennant 1500 francs. Dès le lendemain la jeune fille fugue et retrouve son amant. Celui-ci ne la conduit pas dans la maison abandonnée de la rue de France qu'il squatte avec des camarades algériens mais, grâce au prêt d'argent d'un ami, ils se payent une chambre rue d'Italie où ils sont interpellés le 28 octobre. Le juge des enfants place la jeune fille au Bon Pasteur de Cannes tandis que le jeune homme est détenu à la maison d'arrêt pour détournement de mineure. Les deux jeunes gens souhaitent se marier mais les parents de l'adolescente s'y opposent catégoriquement : « Je voulais épouser la jeune fille mais ses parents ne voulaient pas parce que je suis arabe ». Le 20 novembre, la supérieure du Bon Pasteur de Cannes fait savoir au juge que la jeune fille a fait une fausse couche quant à l'Algérien, il est condamné à deux mois de prison.

Même si l'échantillon, une trentaine de cas, est insuffisant pour en tirer des conclusions valables, on mesure néanmoins déjà la diversité des connaissances que ces rapports fournissent sur la société. Les origines géographiques des familles sont toujours mentionnées. Nombreuses sont celles de souche dans le département ou implantées d'assez longue date notamment en ce

qui concerne des Italiens souvent naturalisés avant la guerre. Parmi eux, on ne compte qu'un seul cas d'immigration économique récente et trois (parfois couples d'origines mêlées) sont des rapatriés de Tunisie en 1957. Un autre retour de colonie (l'Indochine) confirme la difficile insertion des rapatriés et les conséquences dramatiques de ce brutal changement de mode de vie pour les enfants. Parmi d'autres origines extérieures au département, figurent des familles du Nord de la France dont deux d'origine polonaise et des Corses.

Métiers et même revenus sont en général indiqués. On note une grande majorité d'ouvriers et de personnel de service dont les revenus s'échelonnent entre 50 000 anciens francs par mois dans les années cinquante et 800 nouveaux francs en 1960. Il s'y ajoute en général des allocations familiales. On compte aussi de nombreux petits commerçants et artisans modestes. Dans deux cas seulement, il s'agit de fils de familles aisées dont le père, l'un hôtelier, l'autre directeur de cinéma ont des revenus confortables. Ainsi il s'agit en grande majorité de familles défavorisées aux revenus modestes.

On relève quelques familles nombreuses de cinq à six enfants voire dix et douze plutôt constituées avant la guerre, la moyenne étant de deux à quatre dans les années soixante.

Mais c'est dans l'histoire familiale qu'on trouve les causes des dérives d'adolescents sans repères éducatifs et livrés à eux-mêmes. Sur trente cas, huit familles sont monoparentales dont six femmes seules et huit couples à revenus très modestes travaillent de longues journées en laissant alors les enfants à la rue. La misère sociale s'accompagne de l'alcoolisme (cinq hommes et une femme mentionnés). Le logement est en général à l'image de cette détresse. En 1947, alors que la population connaît les pires difficultés de logement et que le préfet doit avoir recours aux réquisitions, la plupart sont dépeints, dans les quartiers ouvriers de Nice, comme misérables, insalubres et exigus. En 1957 et plus encore en 1960, s'ils sont encore souvent rudimentaires, on trouve de nombreuses mentions de relogement dans les cités HLM nouvellement construites avec le confort de salles d'eau et l'apparition d'équipements électroménagers (« frigidaire », machine à laver et même la télévision citée dans un cas en 1960).

Le mode de vie des adolescents nous est décrit depuis leur scolarité jusqu'à l'apprentissage car ils sont déjà pour la plupart au travail dans l'artisanat et les services dès quinze ans (la scolarité obligatoire ne sera portée de quatorze à seize ans qu'en 1969). L'école a été pour tous un lieu d'échec. Sur trente-trois adolescents mentionnés dans l'échantillon, un seul est resté jusqu'à la fin du cycle du collège en échouant néanmoins au BEPC, deux ont quitté en quatrième et tous les autres sont, au mieux, parvenus au certificat d'études primaires sans l'obtenir dans bien des cas. Absence d'encadrement, démission des parents incapables d'interdire des pratiques coutumières d'école buissonnière qui peuvent atteindre des proportions étonnantes (on cite dans un cas 208 jours d'absences injustifiées sur une année scolaire), conduisent à l'abandon rapide des études et les mauvaises habitudes prises ne permettent généralement pas une reconversion en école d'apprentissage. Dès lors pour aider la famille avec un petit salaire d'appoint, rêver d'acquérir une mobylette tant convoitée, le jeune se lance sans conviction dans des petits métiers qui lui offrent la possibilité d'une formation. Mais bien peu se stabilisent durablement dans un emploi n'ayant guère le goût des activités que les opportunités leur offrent, et étant encore plus préoccupés par les distractions que par leur avenir professionnel. Leurs loisirs révélés par les rapports sont justement plutôt les sorties en bandes, la rue, les bars et bals, la pratique assidue du cinéma et quelques lectures qui se résument à des illustrés dont émergent certains titres : *Mickey*, *Spirou*, *Vaillant*, voire de la « presse de coeur ».

• L'avortement

Problème de société et drame humain, l'avortement est, par son caractère clandestin jusqu'à la loi Veil de 1975, particulièrement difficile à appréhender. Seules quelques dénonciations et les décès suspects de jeunes femmes déterminent l'ouverture de procédures judiciaires. Pour le tribunal correctionnel de Nice le nombre relativement élevé d'affaires instruites au lendemain de la Deuxième guerre mondiale interpelle mais il n'est pas aisé d'en déterminer les causes qui peuvent être multiples : relations passagères avec des militaires,

séparation des couples, difficultés économiques et de logement, évolution des mentalités... Les cas se concentrent entre 1945 et 1948. En voici quelques exemples.

Une infirmière est impliquée dans neuf avortements, le premier en janvier 1945 sur une jeune fille qui fréquentait un militaire américain, à la demande de sa mère, pour éviter un scandale, le second en octobre 1945 sur une mère de six enfants qui n'en voulait pas un septième à trente-sept ans. En 1946, elle en reconnaît au moins quatre sur une jeune femme qui se disait tuberculeuse et ne pouvait supporter une grossesse, sur une jeune serveuse de restaurant sans famille abandonnée par un militaire parti sans laisser d'adresse, sur une femme enceinte cinq mois seulement après une première naissance, sur une mère de deux enfants atteinte de congestion pulmonaire craignant que sa grossesse n'ait des suites fâcheuses sur sa santé. En 1947, elle avorte une femme séparée depuis cinq ans, seule avec une fille de quatorze ans, puis une mère de deux enfants en bas âge dont le mari ne travaille pas depuis un accident et qui est dans une situation délicate avec de nombreuses dettes. Enfin, le 31 mars 1947, c'est une jeune femme venue de Suède qui se fait avorter mais l'opération se passe mal, l'infection gagne rapidement et elle décède huit jours plus tard. L'avorteuse assure que la jeune femme ne voulait pas d'enfant pour demeurer indépendante.

A la libération, une jeune fille de seize ans fait la connaissance d'un soldat américain qui la séduit et l'abandonne alors qu'elle était enceinte. Désemparee, la mère qui est veuve décide de la faire avorter. L'intervention se passe bien et deux ans plus tard la jeune femme, rencontre un artisan menuisier qui veut l'épouser. C'est alors que l'avorteuse arrêtée la dénonce : « Ce délit reflète une inconséquence grave mais accidentelle et caractéristique de l'époque d'amoralité qui a suivi la libération ».

En juin 1945, une concierge qui fréquentait un jeune gardien de la paix depuis 1943 s'est trouvée enceinte et voulait avorter pour ne pas compromettre son mariage prévu avec un fiancé de trente-trois ans prisonnier de guerre dont elle fut la correspondante pendant toute sa captivité.

En janvier 1946, une jeune fille de dix-neuf ans est enceinte d'un militaire dont elle avait fait connaissance mais dont elle affirme qu'il avait abusé d'elle et qui est reparti en région parisienne. La jeune cultivatrice s'est entre-temps fiancée avec un soldat qui vient d'être démobilisé. Un témoin déclare : « il y a beaucoup de jeunes filles qui s'étaient fiancées soit à des soldats américains, soit à des soldats français et qui ont été abandonnées ». C'est pour pouvoir se marier « et cacher la honte sur la famille » qu'elle décide de se faire avorter.

En 1946, une jeune fille de vingt-et-un ans qui fréquente un ami se rend compte qu'elle est enceinte ; « désespérée à la pensée de la réaction de ma famille à l'annonce de cette nouvelle, je décidai de me faire avorter ». Elle-même avait une amie qui flirtait avec un militaire américain et obtient l'adresse d'une avorteuse.

Mariée en 1946, une femme qui s'est déjà fait avorter en 1945 est à nouveau enceinte en 1948 et son mari, n'étant pas particulièrement enchanté, l'incite à avorter à nouveau.

En février 1949, une bonne de vingt-trois ans qui habite chez ses parents est enceinte d'un garçon de dix-huit ans et avorte parce que les parents s'opposent à leur mariage avant le service militaire.

En septembre 1948, une vendeuse de vingt-cinq ans avorte, son mari « n'étant pas content d'apprendre sa grossesse » alors qu'ils avaient déjà un garçon d'un an et demi.

En janvier 1946 et juillet 1948, ce sont deux avortements de femmes mariées dont une mère de quatre enfants, enceintes l'une et l'autre d'un amant qui ne tient pas à l'enfant. A la même époque, une jeune fille de dix-huit ans est enceinte à la suite d'une relation incestueuse avec son père veuf. « J'avais entendu dire que la tisane d'armoise faisait revenir les règles et je m'en suis procuré en pharmacie », dit-elle. Mais l'avortement intervient après une chute et au moins quatre mois de grossesse. La rumeur conduit à l'enquête de police. Les interrogatoires nous montrent surtout le poids des traditions et des croyances. L'extrême gravité des risques pris nous fait mesurer la détresse, parfois l'inconscience de nombreuses femmes.

Une jeune femme de vingt-huit ans, commerçante à Nice, devient la maîtresse d'un aviateur marié et père de deux enfants. Au mois de juillet 1947, elle est enceinte de deux mois et se confie à une amie qui avait échoué à un diplôme d'infirmière en lui demandant de la faire avorter car son ami ne veut pas de l'enfant : « j'ai fait remarquer que cela était dangereux et irrégulier. Elle m'a supplié de faire cela pour elle. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté. Elle s'est allongée sur le lit. Après asepsie du spéculum et d'une sonde souple en gomme, j'ai procédé à l'opération. J'ai placé le spéculum et introduit la sonde. Je l'ai retirée le lendemain. Immédiatement l'œuf gros comme une pièce de 5 francs actuels est sorti en entier. J'ai donné quatre injections chaudes avec permanganate de potasse matin et soir pendant deux jours. J'ai recommandé à la jeune femme de rester allongée huit jours. Il n'y pas eu d'autre suite à cet avortement. Le spéculum et la sonde dont je me suis servie provenaient d'un achat que j'avais fait aux Galeries Lafayette en 1935. A cette époque les ventes étaient libres ».

Une jeune femme de vingt-sept ans constate en janvier 1949 qu'elle est enceinte de son ami. Il l'accepte mais « pour moi cela ne m'enchantait pas par rapport à ma famille et sachant que l'on pouvait s'avorter soi-même avec une aiguille à tricoter, j'ai décidé de le faire toute seule et sans conseil de personne ». Mais très vite elle commence à souffrir et en fait part à son compagnon qui la conduit le soir même à Nice. Ils dînent au « Merle blanc », vont au cinéma voir le film « Sept ans de malheur », mais elle ne se sent pas bien ; ils quittent la séance avant la fin et couchent à l'hôtel de Calais rue Chauvain. Le lendemain, elle voit le médecin qui lui conseille l'hospitalisation. Elle rentre malgré tout par le car à Saint-Etienne-de-Tinée. Le lendemain, elle souffre énormément avec une forte fièvre de 40°6 et le médecin de la localité appelé à son chevet à 4h du matin la fait hospitaliser le jour même. Elle y reste dix jours, expulse le fœtus d'un mois et se rétablit.

Une jeune femme nom mariée qui travaille à Marseille est enceinte d'un employé de cirque qu'elle n'a plus revu depuis janvier 1948 et confie son désespoir à une amie de Nice qu'elle avait connue étant toutes deux ouvreuses au cirque Amar. Elle ne veut pas que ses parents apprennent son état et manifeste des idées de suicide en cas d'impossibilité de se faire avorter. Son amie pour lui venir en aide, la met en relation avec une femme divorcée mère de cinq enfants qui accepte moyennant 10 000 francs. L'opération se passe au moins de juin dans son appartement à Nice. La jeune femme affirme qu'elle n'avait plus ses règles depuis trois mois environ mais pensait en fait être enceinte depuis quatre à cinq mois. L'avortement survient vingt-quatre heures après la pose d'une sonde rigide en caoutchouc, la jeune femme reste huit jours, aucune complication ne survenant après des injections d'eau bouillie. L'inspecteur de police précise que la jeune femme « a avoué avec beaucoup de sincérité les faits. Elle regrette semble-t-il amèrement son acte et paraît être une de ces malheureuses filles qui livrées à elles-mêmes sont des victimes du sort ». Sans situation stable, la jeune femme semblait aussi craindre de ne pouvoir élever l'enfant. L'avorteuse par contre est dépeinte comme une femme sans moralité, divorcée et en ménage avec un jeune homme dix-sept ans plus jeune qu'elle, condamnée pour une précédente affaire d'avortement en 1945. L'affaire est dévoilée en février 1949 à l'occasion d'une lettre anonyme de dénonciation envoyée au commissaire de police par « une vraie Française et mère de famille ».

Le récit en 1947, d'une avorteuse souligne des méthodes horriblement dangereuses qui tournent parfois à la tragédie. « Vers la fin du mois de mars, une dame que je connaissais de vue vint chez moi. Elle était enceinte de deux mois environ et voulait absolument se procurer l'avortement. J'ai cherché à lui faire un peu de morale pour tâcher de la dissuader, d'autant plus qu'elle m'apprit qu'elle avait une situation aisée et qu'elle n'avait qu'un enfant. Elle était fermement décidée et je ne pus la convaincre ». « Le lundi 31 mars 1947, vers 19h30, munie d'un spéculum et d'une sonde rigide, je me rendis chez elle. Je suis allée dans la cuisine où j'ai stérilisé la sonde et le spéculum dans une casserole d'eau bouillante. Aidée par sa sœur qui m'éclairait avec une lampe électrique de poche, j'ai placé le spéculum dans le vagin, ensuite, j'ai introduit la sonde rigide dans le col de l'utérus en la guidant avec une aiguille à tricoter glissée à l'intérieur de la sonde ; quand le col de l'utérus fut franchi, j'ai retiré l'aiguille à tricoter et j'ai

poussé la sonde à l'intérieur de la matrice de sorte que le fœtus soit entouré par un mouvement enveloppant. J'ai terminé l'opération en immobilisant la sonde par deux tampons d'ouate placés dans le vagin et j'ai retiré le spéculum ». « Pendant la semaine, je lui ai rendu visite tous les jours, je lui fis une piqûre de « camphostyl-strychninée » à deux centimètres cubes. Le but de ces piqûres était de provoquer les réactions de la matrice, nécessaire à l'expulsion du fœtus. Ce n'est que le troisième jour que la patiente commence de perdre quelques gouttes de sang ». « Le lendemain matin, la malade m'informe qu'elle avait expulsé le fœtus, lequel était au fond du seau hygiénique, l'enfant était déjà constitué, j'ai jugé qu'il avait environ trois mois. Je tiens à préciser que l'enfant perdait ses intestins par une ouverture qui était pratiquée dans le ventre. Cette dernière constatation démontrait qu'avant de faire appel à moi, elle avait pratiqué sur elle-même des manœuvres abortives, vraisemblablement thérapeutiques avec une aiguille à tricoter nue ou une queue de persil ayant perforé l'abdomen du fœtus. » « Je suis absolument certaine de ne pas avoir causé cette perforation avec ma sonde, la chose n'est pas possible car, obligatoirement, la sonde, en suivant les parois de la matrice, effectue un mouvement enveloppant autour de l'œuf. D'autre part, la patiente n'expulsa le placenta que le samedi matin, par surcroît, il était presque sec, alors que normalement il aurait dû être accompagné d'un épanchement aqueux et sanguin. » « Pendant toute la semaine, la patiente n'eut que très peu de fièvre, elle était couchée, mais elle se levait assez souvent. Le samedi soir, elle paraissait être en très bonne santé ; elle n'avait pas de fièvre et se sentait bien. Je lui fis la dernière piqûre de « camphostyl-strychniné » afin d'activer les mouvements spasmodiques de la matrice et expulser ainsi les derniers résidus ou caillots sanguins qui pouvaient encore s'y trouver ». « En dehors des piqûres de « camphostyl-strychniné », j'ai fait prendre à la malade du jeudi soir au samedi soir, des pastilles de thiasomide toutes les trois heures. Ces pastilles, à base de sulfamide, avaient pour but de lutter contre l'infection. « Le lendemain, dimanche de Pâques, je suis encore allée voir la malade, il était environ 16 heures. Elle était couchée et se plaignait de ne pouvoir tourner la tête. Je la fis asseoir et avec mes mains je l'aidai à tourner la tête ; elle put faire le mouvement plusieurs fois sans trop de difficulté ». « J'ai pensé que cette rigidité pouvait être provoquée par la réaction des piqûres de « camphostyl-strychniné » et j'ai conseillé à la malade de faire appel à un médecin » « J'ai reçu la somme de 8 000 francs pour prix de mon intervention. Elle me remit l'argent le dimanche soir. » « Le mardi, je pris des nouvelles. Les deux sœurs me dirent qu'elle avait été transportée à la clinique où les chirurgiens pratiquaient l'hystérectomie totale, c'est-à-dire l'enlèvement des organes génitaux. » Pour se disculper, l'avorteuse assure que ce n'est pas des manœuvres abortives qu'elle est morte, mais plutôt d'une réaction violente de son organisme contre les doses de strychnine que je lui ai injectée, peut-être en trop forte quantité.

« Je reconnais avoir pratiqué sur d'autres personnes, des manœuvres abortives. En février 1946, j'ai avorté une serveuse ; avant de venir me voir, cette fille avait déjà eu recours aux pratiques d'une femme qui avait essayé, sans succès, de l'avorter avec une pompe à bicyclette qu'elle utilisa pour lui insuffler de l'air dans le col de la matrice. Je lui ai procuré l'avortement, chez moi, à l'aide de la sonde, elle expulsa le fœtus le lendemain et fut entièrement rétablie le surlendemain ». La jeune fille lui versa 1 000 francs.

« En janvier 1946, une dame que j'avais soignée autrefois, vint me voir pour m'exposer le cas de sa belle-fille. Atteinte de tuberculose pulmonaire, elle était enceinte d'un mois et demi et avait été visitée par un médecin. Il lui avait dit qu'il fallait à tout prix, en raison de sa maladie, arrêter la grossesse qui lui faisait courir un danger de mort et appeler un gynécologue qui, dans les formes légales, c'est-à-dire avec la réunion de deux autres docteurs, aurait pratiqué l'avortement. Mais elle ne pouvait pas couvrir les frais qu'une telle intervention lui aurait coûté et me demanda de lui procurer l'avortement ». « Je me suis rendue chez elle et je lui ai procuré l'avortement par application de la sonde. Après trois jours tout était terminé. Il n'y eut aucune complication. »

« Dans le courant de l'été 1946, une dame qui demeure dans le même quartier que moi, vint me voir pour me dire qu'elle avait un retard de huit jours et qu'elle craignait d'être enceinte. Cette femme allaitait déjà un bébé de six mois. Sans avoir la certitude qu'elle fut réellement

enceinte, je lui ai appliqué la sonde après lui avoir injecté deux centimètres cubes d'eau savonneuse dans la matrice. » « Mon intervention n'eut aucun effet, du moins immédiatement. Deux mois plus tard, elle eut une fausse couche et fut soignée à la clinique, où elle subit un curetage. »

Dans les années cinquante et soixante les cas traités par la justice sont plus rares. Même si d'autres sources sont nécessaires, le grand mérite des archives judiciaires est d'avoir la perception humaine du problème.

Le 7 mars 1955, une femme de pêcheur de 28 décède à son domicile à Menton. L'autopsie décidée pour déterminer les causes d'un décès jugé suspect concluait à une mort par septicémie consécutive à des manœuvres abortives. Elle avait obtenu la fourniture d'une sonde médicale et de cachets désinfectants par une amie qui avait fini par éprouver de la pitié pour cette jeune femme déjà mère de quatre enfants et qui ne voulait plus en avoir au point d'en venir à des injections d'eau de Javel. Le mari interrogé, s'était opposé à l'avortement mais, faute de solution contraceptive, cette femme connaissait une véritable détresse face à ces grossesses à répétition au point que lorsque son mari ne voulant pas qu'elle se procure une sonde lui fait observer qu'elle risquait d'y rester et « dans ces conditions, je restais seul avec les quatre gosses, elle m'a répondu qu'elle s'en foutait et qu'au moins je ne lui ferai plus de gosses ».

Le 13 mai 1961, une femme divorcée dénonce son ex-mari dont elle a appris qu'il avait facilité l'avortement de sa maîtresse. Père de huit enfants, âgé de 57 ans, il verse à son ex-femme 150 francs par mois pour un salaire mensuel d'ouvrier peintre de 500 francs. Il paie 90 francs par mois pour une chambre meublée. Sa maîtresse, de vingt ans plus jeune a été abandonnée par son mari parti en Italie. Employée comme bonne à tout faire, elle touche 300 francs par mois : « Elle donne l'impression d'une personne qui s'est sentie perdue, moralement et matériellement, quand elle a compris qu'elle était enceinte. Elle regrette son acte, peut-être davantage parce qu'il la met en contradiction avec ses opinions religieuses que pour les suites judiciaires qu'il peut comporter. Son amant confirme que leur âge et leur condition modeste les ont conduits à cette décision, ne pouvant supporter une charge morale et matérielle au-dessus de leurs moyens. C'est ainsi qu'ils font appel à une aide-soignante qui accepte moyennant 250 francs. Après avoir fait bouillir de l'eau, elle place une sonde. Le lendemain l'aide-soignante lui fait une piqûre de pénicilline et trois jours après un lavement avec un bock à injection.

Ces quelques exemples, ne permettent pas de mesurer l'ampleur du phénomène mais ils n'en constituent pas moins un apport à la connaissance d'un problème de société qui a fortement marqué la seconde moitié du XXe siècle.

• La drogue

La drogue est un autre grand sujet de société qui s'est transformé en fléau à la fin du XXe siècle. L'histoire de l'usage des drogues locales et importées mérite des études approfondies. Les procédures correctionnelles apportent là encore des informations instructives.

Assez régulières à la fin des années quarante, les affaires d'infraction à la législation sur les stupéfiants instruites par le tribunal correctionnel de Nice sont ensuite moins fréquentes avant de prendre brutalement de l'ampleur en 1969 et surtout 1970. Les dossiers sont révélateurs d'une évolution des comportements et des couches de population touchées. Accès à la drogue par le biais des médicaments ou dépendance à l'opium contractée par les coloniaux en Indochine dans une frange assez marginale de la population sont supplantés par de nouvelles drogues importées (chanvre indien notamment) auxquelles s'adonnent après 1968 des jeunes gens en rupture avec la société. En voici quelques illustrations.

En 1947, un haut fonctionnaire de l'administration française en Indochine est en congé sur la Côte d'Azur. Sa bonne se présente à la police après avoir surpris son patron allongé sur une natte avec à ses côtés un plateau garni de petits pots blancs et d'une lampe tandis qu'une odeur âcre flottait dans l'appartement. Convoqué, l'administrateur reconnaît fumer

occasionnellement l'opium : « En Indochine, l'opium est un produit relativement courant puisqu'il est mis en vente dans des débits officiels de la Régie, analogues à nos bureaux de tabacs métropolitains. C'est donc lors de mes séjours coloniaux que j'ai eu l'occasion de fumer de temps à autre de l'opium. De retour dans la métropole, j'ai passé plus de deux ans sans fumer, lorsque, il y a environ six mois, le hasard m'a fait rencontrer à Marseille un navigateur que j'avais connu en Indochine et qui m'a proposé de me procurer de l'opium. J'ai accepté et il m'a remis 500 gr contre la somme de 25 000 francs. Cette provision est épuisée et je n'ai rien fait pour la renouveler ». La police saisit la lampe en cuivre ouvragée, le fourneau, l'aiguille, le tuyau de caoutchouc sectionné, deux pots de porcelaine et deux boîtes métalliques vides qui composent le nécessaire pour fumer l'opium. Il sera condamné à 1 000 francs d'amende avec sursis.

Les circonstances de la guerre ne sont sans doute pas étrangères à des dérives en matière de consommation de médicaments qui conduisent de l'accoutumance à la dépendance. En 1946 un pilote de l'armée écrit : « J'étais blessé gravement depuis la guerre de 1940 et mon traitement était à base de morphine, malheureusement j'en ai abusé par la suite et je me suis intoxiqué ! ». Il s'était procuré à Nice avec de fausses ordonnances héroïne et morphine. C'est aussi le cas d'un médecin, bien placé pour rédiger des ordonnances. Il explique la situation : « J'ai été gazé et je suis pensionné pour tuberculose pulmonaire. En revenant de la guerre de 1914 à 1918, j'ai contracté l'habitude de faire usage de toxiques pour soulager mes douleurs. A deux reprises, j'ai essayé de me soumettre à des cures de désintoxication, mais sans résultat, j'ai beaucoup souffert et je suis tombé malade... ».

En 1950, trois médecins des Alpes-Maritimes sont inculpés pour avoir, de 1946 à 1949, délivré des ordonnances d'eubine et de morphine à des toxicomanes. L'un des médecins allègue avoir voulu éviter que son patient, en ayant recours à des trafiquants de drogue vendant une marchandise sans aucune garantie médicale, risquât des accidents et fait état de plusieurs cures de désintoxication, auxquelles il le soumit sans succès. A l'origine, victime de coliques hépatiques, il avait pris des médicaments contre les douleurs qui l'avaient conduit progressivement à la toxicomanie. « A la longue, le besoin de la drogue se fit sentir et je suis allé jusqu'à me faire dix injections de 2cm³ d'eubine par jour. » Plusieurs cures de désintoxication qui échouent conduisent le médecin dans un but uniquement thérapeutique à lui délivrer des ordonnances journalières en infraction avec la législation sur les stupéfiants. Il craignait en effet qu'il ne consomme de la morphine américaine, produit susceptible de lui provoquer des accidents oculaires. La défense du médecin repose sur l'ordonnance thérapeutique liée à des cures de désintoxication dont le principe repose sur « la prescription dosée des toxiques dont la privation entraînerait la mort de l'intoxiqué ». S'appuyant sur l'ouvrage de référence du docteur Millant *La Drogue* publié en 1910, la défense cite : « Les Japonais, dans leur lutte contre l'opium ont préféré le système de prohibition graduelle qu'ils mettent en pratique à Formose tandis que la prohibition brusque employée par les Américains aux Philippines a eu pour résultat de conduire à l'hôpital quantité de fumeurs chez qui ce procédé avait amené des troubles graves ». D'ailleurs le 11 octobre 1950 le toxicomane privé de drogue se suicide à Villefranche. Les médecins condamnés à des amendes avec sursis sont finalement relaxés en appel.

Le 17 octobre 1956, un individu suspect est repéré par la police à la terrasse du bar le Festival à Cannes. Interpellé, il est trouvé en possession d'une trousse en matière plastique renfermant du « kif » et reconnaît attendre quelqu'un pour lui remettre du chanvre indien. Spontanément il a ouvert la trousse et nous a montré la drogue contenue dans des petits sachets en cellophane transparents. En possession des renseignements fournis, la police perquisitionne un meublé où l'individu partageait une chambre avec d'autres Nord-africains. « Sur la table de nuit se trouvait une petite quantité de chanvre indien qu'il venait de fumer ». En fait plusieurs jeunes gens liés au milieu artiste, dont une mineure appartenant à des familles honorablement connues, fréquentaient des établissements où ils se procuraient du haschich (chanvre indien) qu'un trafiquant ramenait d'Algérie par le port de Marseille. Au moment de l'arrestation, quarante deux sachets devaient être remis par l'intermédiaire pour une valeur de 25 000 francs

mais qui en espérait 42 000 au titre de sa commission. L'Algérien qui en faisait pour une part une consommation personnelle en avait acheté pour 1 000 francs à Constantine. Le plus jeune des suspects interpellés déclare : « Un individu avait demandé dans un bar du port s'il pouvait lui procurer de la drogue, en l'espèce de la « Marihuana » nom que j'entendais pour la première fois en ce qui me concerne ».

Le 7 septembre 1960, un coiffeur marseillais d'origine corse déjà condamné pour proxénétisme est arrêté à la gare de Vintimille porteur d'un sachet de 25 gr d'héroïne qu'il est chargé de remettre dans un bar à Marseille. La police grâce à un informateur procède à une fouille qui lui permet de saisir la drogue. La drogue analysée est pure et la petite quantité fait penser au résultat d'un laboratoire clandestin, présenté comme échantillon pour des clients potentiels ; probablement, le passeur aurait servi d'agent de liaison entre Marseille et Gênes. L'employé de l'office central de police criminelle italienne conclut à une tentative d'écoulement avortée en Italie de drogue produite par un laboratoire marseillais, mais l'enquête diligentée ne permet pas de remonter la filière.

Le 24 juillet 1967, un adolescent de 17 ans « mêlé à un groupe de beatniks » et signalé comme susceptible de détenir du haschich, est interpellé à 23 heures à Juan-les-Pins sur la voie publique. Ses parents qui habitent Saint-Etienne l'ont autorisé à partir seul en vacances « pour faire en stop un itinéraire touristique ». « ... Avant de quitter Saint-Etienne, au hasard d'une conversation tenue avec un groupe de jeunes gens que je connais de vue, j'ai appris que je pouvais me procurer du haschich, par l'intermédiaire d'un camarade étudiant, originaire de Guinée, âgé de 24-25 ans ; je lui ai fait part de mon intention d'entrer si possible en possession du haschich. Je voulais détenir de cette drogue, non pour en faire un usage personnel, mais pour revendre celle-ci à des tiers et réaliser du bénéfice. Il a pu se procurer du haschich dans un café de Saint-Etienne. Il m'a remis une vingtaine de grammes environ de ce produit en m'assurant que celui-ci était du haschich. Je n'avais jamais vu ce genre de drogue sous cette forme (herbe). Je précise que, pensant avoir peut-être en moi, un futur client il m'a fait payer pour ce premier paquet (20 gr) une somme dérisoire s'élevant à 3 francs. Je pensais revendre ce haschich au terme de mes vacances, une fois mes économies épuisées. Je vous affirme que je n'ai jamais utilisé pour mes besoins personnels cette drogue. Jusqu'à l'heure actuelle, je n'en ai pas vendue. » L'expertise chimique révèle que le produit est pour l'essentiel du tabac et en aucun cas du cannabis.

Le 21 août 1969 vers 6 heures du matin, au cours d'un contrôle d'identité des beatniks dormant sur les plages de Nice, la police interpelle un homme de vingt-quatre ans se disant poète, en fait sans profession ni domicile fixe, porteur de seringues hypodermiques, d'aiguilles de rechange, de coton et surtout de trois sachets d'héroïne qu'il s'est procurés à Amsterdam. Abandonné très jeune par sa mère allemande qui a divorcé, il est resté chez son père avec qui il était en mauvais termes jusqu'à douze ans. Il commence à pratiquer l'école buissonnière et fugue ; placé alors par la Sauvegarde des enfants dans un centre de rééducation, il abandonne l'école à quatorze ans, travaille quelques temps avec son père dans sa fabrique de stores vénitiens. Rapidement il commet des larcins et se retrouve dans un centre de redressement. Sans métier, si ce n'est une courte expérience de monteur en ascenseur, il vit depuis plusieurs mois en concubinage avec une femme de quarante ans. Au psychiatre chargé du rapport d'expertise par le juge il affirme : « j'ai ressenti tout jeune le plaisir de l'ivresse à l'éther et à l'alcool. J'écris un bouquin sur les sensations d'un drogué. Ceci me permettra de me retrouver une fois dehors. » Il s'adonne à l'héroïne et au haschisch assurant avoir beaucoup voyagé notamment à Karachi, Tanger et surtout Amsterdam. A la police il précise qu'il a quitté Paris depuis quelques jours à bord d'un camion qui l'a laissé à Marseille puis a fait du stop jusqu'à Toulon avant de rejoindre Nice par le train. Il gagne sa vie en faisant des poèmes qu'il vend, des dessins et joue de la guitare sur les terrasses des cafés gagnant de 5 à 6000 anciens francs par jour. Il dort n'importe où. Il y a quatre ans environ qu'il s'adonne aux stupéfiants ayant commencé par des amphétamines, puis fumé du haschisch, du kif et continué en essayant pratiquement presque toutes les drogues qu'il peut trouver. Après une cure de désintoxication à Toulouse, il

recommence à se droguer ajoutant : « je m'approvisionne en héroïne à Amsterdam, dans cette ville on en trouve sans aucune difficulté. Je sais qu'on peut en trouver en France, mais c'est beaucoup plus difficile et dangereux. Il est facile de se rendre à Amsterdam. Mon intention était de repartir de Nice dès que ma provision de drogue était finie et de retourner en chercher à Amsterdam. Il est condamné à huit mois de prison. Désormais les affaires de drogue instruites par le tribunal correctionnel de Nice se multiplient (treize pour la seule année 1970 contre six l'année précédente) et pour la première fois en 1970, le tribunal pour enfants a à connaître des affaires d'usage de stupéfiants par des adolescents. Pour cette période tous les dossiers ont été conservés.

• La sexualité

Le sujet de la sexualité dans un contexte d'évolution notable des mœurs au XXe siècle est abondamment illustré en justice sous ses multiples aspects. Nous n'en donnons ici qu'un bref éclairage sous l'angle de l'homosexualité fréquemment abordée dans les procédures essentiellement pour des faits d'attentat aux mœurs sur des mineurs, la majorité étant fixée à 21 ans jusqu'en 1974.

A Nice, des homosexuels fréquentent le jeudi après-midi une salle de cinéma de l'avenue de la Victoire. Chargé d'une mission de surveillance en 1956, un inspecteur de police fait l'objet d'avances de la part d'un adolescent de quinze ans. Celui-ci interpellé, reconnaît sans difficulté entretenir des relations contre nature avec des homosexuels soit dans la campagne soit dans la chambre de l'un d'eux, « garçonnière où les passages sont nombreux et indisposent les occupants de l'immeuble ». Initié au cours de vacances de Pâques 1953 par un individu rencontré sur la digue du port de Nice et qui l'avait entraîné dans une colline du quartier Saint-Roch, il se lie avec d'autres homosexuels dont un militaire abordé aux grandes vacances 1954 sur les terrasses du quai des Etats-Unis, en 1955 sur la Promenade des Anglais devant l'Opéra plage et plus régulièrement au cinéma le jeudi ainsi qu'aux abords de vespasiennes de la ville. L'un d'eux, identifié, est condamné à deux mois de prison. Une lettre saisie, illustre la vie du prisonnier de la cellule 80 et son désarroi¹ : « je suis moralement très très malheureux et j'ai vraiment des moments de grand désespoir, heureusement je sens auprès de moi un ami, un frère et un avocat très dévoué, cela me reconforte un peu ; je n'es pas mérité tous ces malheurs, la maladie, la prison, je tends toujours les épaules pour autre chose car la chance semble m'avoir abandonner. Voici donc quel est ma vie ici, la prison est très propre, les gardiens sont très gentils et très polis, la nourriture qui ce compose d'une soupe et d'un légume sont convenables et a discrétion ainsi que le pain et celui qui a de l'argent peut avoir tout ce qu'il désire. J'ai acheté des confitures, du chocolat, un saucisson, des gâteaux et du vin ce qui me manque le plus et la viande. Le plus terrible c'est la solitude car nous sommes seul dans une cellule qui ce compose d'un lit avec une paillasse, deux draps et trois couvertures, ensuite une armoire, une table, un tabouret, un petit lavabo en fer avec robinet d'eau et une tinette que l'on nous vide tous les matins. Vers 8h1/2 nous avons le café, nous pouvons nous recouchés, vers 10h une petite sortie dans une cour encore seul, vers 11h le déjeuner et l'après-midi nous faisons ce que nous voulons lire, dormir ou penser, ... penser mon Dieu que cela est terrible. Ce pauvre M. arrêté avec moi ce fait lui aussi énormément de mauvais sang. Nous nous voyons quelques minutes par jour et je lui remonte le moral. Si les flics ce présentent à toi avec un papier signé de moi pour une paire de lunettes cassées, fiche les a la porte car ces lunettes ce sont cassées lorsqu'ils ont été a deux a me frappés comme des brutes et j'ai signé sous la contrainte, pour cette chose que l'on me reproche ils m'ont également frappés en me disant avoue, en me qualifiant de noms qui ne peuvent prendre place que dans la bouche de policiers mais malgré tous leurs beaux procédés, je ne pouvait pas avouer une faute que je n'avais pas commise [...] Dimanche après-midi nous avons la radio et je t'es entendu au bulletin d'information de 16h et le résultat des courses, cela m'a fait

¹ Le texte est transcrit avec les fautes d'orthographe

encore bien pleurer. Mon oreille me fait beaucoup plus mal car avec tous ces coups que m'ont donnés ces sales brutes cela ne lui a pas fait du bien, je verrai donc le docteur mais il ne vient ici que le samedi. J'entends passés les trains et les automotrices. Quand tu passeras regarde, on doit très bien voir la prison et aie une petite pensée pour moi qui moisie au fond de ma cellule d'où je n'aperçois que 30 centimètres de ciel bleu, la prison de Nice est parait-il réputée pour une des plus dures qu'il soit en France. »

Un matelot électricien du porte-avions Arromanches âgé de dix-neuf ans déserte le 1er octobre 1956 à l'occasion d'une sortie à terre à Toulon. Après son arrestation, il relate en détail le périple qui l'entraîne dans la dépendance d'homosexuels de la Côte d'Azur. Descendu dans les bas quartiers de la ville, il rencontre trois arabes et obtient de l'un, contre 2 500 francs, son pantalon, sa chemise et une paire de souliers de tennis usagés. Il se change dans un couloir d'immeuble et abandonne son uniforme après avoir découpé toutes les parties portant le matricule, y compris, avec un couteau tranchant, le haut des tiges de souliers portant le matricule poinçonné. Après avoir encore vendu pour 1 300 francs sa montre, achetée 5 000 un mois plus tôt, il brûle tous ses papiers d'identité et quitte les Nord-africains vers 2 heures du matin ; sans but déterminé, il marche en direction de l'est prenant son orientation à l'aide de la petite ourse. Arrivé à Port-Magaud, il couche dans un parc privé. Réveillé par le froid vers 4 heures il reprend la route, longe le littoral. A Salvador il suit les marais salants, se baigne et se dirige vers le village de Giens. Il y boit une bière et un café vers 15 heures, achète un pantalon bleu à une marchande ambulante sur la place du village et repart. Faisant du stop, il est pris à bord d'une 4 cv grise. Le conducteur le dépose à Hyères près de la poste. Après avoir consommé une citronnade dans un bar, il quitte Hyères à pied et est pris plus loin en stop par un scooter Vespa. Nouveau trajet à pied jusqu'à Mauvanne. Peu après il prend place dans le car de Saint-Raphaël moyennant 560 francs. Arrivé vers 18 heures, il n'a plus que 600 francs en poche, parcourt la ville, consomme un verre de vin blanc au café de Londres sans manger et, vers 21 heures, pénètre dans une villa inhabitée à la sortie de la ville ; il dérobe une couverture, une valise, quelques boîtes de conserves de sardines, thon et crevettes, une serviette, un gant de toilette et une brosse à dent, une montre en or, un appareil photo et 400 francs. Il quitte rapidement les lieux, retourne au centre de la ville vers 22 heures et consomme une bière dans un café face à la gare puis va se coucher sur la plage à l'est du port de Saint-Raphaël. Levé vers 5 heures le 3 octobre et ne voulant pas rester à Saint-Raphaël après le vol, il reprend sa marche et dans les faubourgs est pris par une 2 cv grise. Déposé avant Agay, il continue à pied au delà d'Anthéor et sur la route de la corniche de l'Estérel est pris à bord d'un break gris foncé qui le laisse à l'entrée ouest de Cannes vers 11 heures. Après avoir déambulé sur le port et n'ayant plus d'argent, il obtient du garçon de café où il a pris une citronnade, l'adresse d'un prêteur sur gage dont la boutique est située devant le casino. La femme qui le reçoit lui propose un prêt de 4 500 francs pour la montre volée mais exige une pièce d'identité et la transaction ne peut se faire. Avisant un Nord-africain, il lui propose de servir d'intermédiaire. Il refuse catégoriquement mais finalement l'achète 2 500 francs pour son propre compte. Après avoir parcouru la ville et beaucoup bu dans différents cafés, il mange des sandwiches et, pris de boisson, va se coucher sur la plage de Cannes vers 22 heures.

Toute la journée du 4 octobre, il rode dans les rues de Cannes, vers midi prend un bain, mange une boîte de jambon et une de thon, se baigne encore puis traîne à nouveau en ville. Comme le soir précédent il dépose sa valise dans le même café mais oublie la couverture et ne parvient pas à dormir sur la plage en raison du froid vif. Levé vers 5 heures le 5 octobre, il gagne le café vers 6 heures pour récupérer sa valise et décide d'aller à Nice par la route nationale 7. Il tente en vain de faire du stop. Enfin vers 13h30, il est pris sans le solliciter dans une voiture immatriculée à Monaco. Le conducteur, à la calvitie partielle, le nez busqué, le visage allongé et la peau basanée, âgé d'une quarantaine d'années manifeste au cours du voyage quelques gestes déplacés auxquels il reste indifférent. En le laissant à la gare de Nice, le conducteur lui précise qu'il sera à cet endroit vers 20h, s'il veut le revoir. Il parcourt alors le quartier de la gare et à 18h30 attend sur un banc en mangeant un reste de pain avec une boîte de sardine. Le

Monégasque était bien de retour à l'heure dite et le voyant propose de lui présenter un ami qui peut lui être utile. Peu après, cet ami qui porte un complet de ville gris foncé et des souliers en daim marron, le conduit dans un bar où il lui paye deux casse-croûte et deux bières puis lui propose de lui offrir un chambre d'hôtel. Mais il n'a plus de pièce d'identité. L'individu lui dit « c'est embêtant mais je connais un hôtel où certainement on ne te fera pas établir de fiche, car c'est un hôtel de passes » et le conduit sur son scooter dans un établissement au nord de la gare où il est connu de la logeuse qui lui recommande de la discrétion « car des familles sérieuses logent dans l'hôtel ». L'homme paye 750 francs, l'accompagne dans la chambre et lui impose des rapports homosexuels puis le quitte vers 22 heures en lui disant : « je viendrai demain à 10 heures. Je te chercherai du travail ». « J'étais épuisé de faim et n'ayant pas bu d'alcool, j'ai éprouvé à ce moment un profond dégoût envers moi-même et l'individu qui venait de me quitter ». Levé vers 10h30, le 6 octobre, il quitte l'hôtel et boit une bière dans le premier café en sortant. Il se promène dans une rue proche de la Promenade des Anglais, boit une nouvelle bière dans un bar, puis mange un repas à 24 francs accompagné d'une bière dans un second. N'ayant plus beaucoup d'argent, il rentre dans une boutique d'un antiquaire pour vendre l'appareil photo volé. Il le renvoie au marché aux puces où les commerçants refusent sans présentation de pièce d'identité. Finalement il le marchandise à un passant pour 500 francs devant la terrasse d'un bar et muni de cet argent consomme une bière. Il est abordé par un vieillard qui, après avoir pris un ballon de vin rouge, le conduit non loin de là dans un petit café tenu par des Italiens et où les consommateurs parlent tous cette langue. Tout en buvant plusieurs verres de vin rouge, il demande au vieillard s'il est possible de franchir la frontière sans pièces d'identité. Un homme qui entendait la discussion indique que le passage par mer est impossible et tous lui conseillent de s'embaucher dans une ferme à proximité d'Olivetto. Là après s'être mis au courant du passage il était possible de tenter sa chance. Quittant le café, il se dirige vers la Promenade des Anglais puis vers le centre ville où il consomme une citronnade et demande le chemin du bar pour retrouver son protecteur qui lui a promis du travail. Il y prend une limonade mais la serveuse lui indique que l'homme ne viendra que le lendemain prendre son café à 14 heures. Il est alors invité par un autre consommateur à qui il confie son impécuniosité et sa faim. L'individu se montre très généreux, lui offrant repas, nombreux Américano et bouteille de rosé qu'ils partagent. S'il est légèrement pris de boisson, son compagnon est en état d'ivresse et une autre personne lui demande de le reconduire dans une chambre d'hôtel. Malgré son ébriété, l'individu le guide jusqu'à la chambre où il le contraint à des relations homosexuelles. A 6 heures le 7 octobre, le nouvel ami qui est levé et doit partir le soir à Paris lui laisse 1000 francs. Rendormi et réveillé seulement vers 11 heures, il se rend dans un autre bar où deux bières accompagnent un casse-croûte. Il va ensuite retrouver son précédent ami qui l'emmène sur sa Vespa à Cannes. Après être allé chez différentes personnes pour ses affaires, il le conduit dans un établissement devant le port où ils boivent deux apéritifs. Après avoir dîné au restaurant, ils consomment encore des boissons alcoolisées dans le premier établissement avant d'assister vers 23 heures à un spectacle donné par trois hommes travestis en femmes. Ils se produisent au milieu de la salle, chantant de nombreuses chansons « contraires aux bonnes mœurs et mimées de manière obscène ». Son ami le quitte, lui recommandant d'attendre. A la fin du spectacle, vers 1 heure, le patron ferme l'établissement et le conduit chez lui, obtenant des rapports homosexuels consentis de mauvaise grâce. Ils se réveillent à 11 heures. L'ami lui remet 1000 francs et lui donne rendez-vous le soir. Après avoir passé l'après-midi à la plage et s'être baigné, il rejoint le premier ami qui finit par l'interroger sur son passé. Apprenant qu'il est déserteur, il pense qu'il devrait rejoindre son unité avant une arrestation inévitable. Ils vont ensuite prendre un dîner bien arrosé dans un restaurant avec deux autres amis dont l'un réclame ses faveurs. Après des rapports dans une chambre d'hôtel et la remise de 1000 francs, ils rejoignent l'établissement de la veille et assistent au même spectacle de travestis en buvant cinq ou six bières jusqu'à 1 heure du matin. Mais finalement le patron ne peut le prendre chez lui car son ami attiré devait le rejoindre à son domicile. Il déambule seul dans les rues puis loue une chambre à l'hôtel Riviera où il remplit une fiche d'hôtel avec son vrai nom sans contrôle de pièce d'identité. Levé à 11h30

le 8 octobre, il va à Nice en car et retrouve au bar son ami qui le reconduit à Cannes en scooter. L'homme lui donne 500 francs pour qu'il aille au cinéma. Après avoir vu la « Maison de Bambou », son ami lui conseille de rejoindre son unité et d'obtenir la réforme en simulant la folie puis rentre à Nice. Il quitte à son tour le bar et décide de prendre le car de Nice à 22 heures pour récupérer sa valise laissée en dépôt dans un bar. Arrivé vers 23 heures, il consomme un café et traîne dans un autre bar pour attendre l'ouverture à 2 heures. Une fois la valise récupérée, il va à la plage où il dort jusqu'à midi. A 14 heures, il rejoint son protecteur qui le ramène à Cannes et le prie avec insistance de regagner Toulon. « Je me suis mis à pleurer et à leur grand soulagement ai donné une réponse affirmative ». Il reçoit 500 francs et quitte le bar en pleurant. Au cours du trajet, son ami lui remet 700 francs, lui paye son billet et l'accompagne au train qui part à 21h52. Arrivé à Toulon, il couche dans un hôtel en donnant son identité. Le lendemain matin, il se ravise et ne rejoint pas son unité prenant la résolution de retrouver ses parents en région parisienne. Il monte dans le train de Bandol, est pris en stop à la sortie de Bandol par un camion qui le dépose à l'entrée de Marseille. Malgré quelques courts trajets en stop, il doit faire les trois quarts de la distance d'Aix à pied et continue sans s'arrêter malgré la nuit en direction d'Avignon, dort dans un champ le long de la route nationale 7. Au petit matin le 11 octobre, réveillé par le froid, il reprend la route, parvient grâce à l'auto-stop à Avignon vers midi, continue jusqu'à Sorgues à pied. C'est là que vers 15 heures, sortant d'un café où il a mangé un sandwich et bu un demi, il est interpellé pour un contrôle d'identité. Dépourvu de papiers, il est conduit à la gendarmerie où il avoue être déserteur de l'armée de mer.

Ces deux témoignages montrent la richesse des récits parmi une multitude de dossiers concernant la prostitution, la pédophilie, l'homosexualité masculine ou féminine, le viol, l'inceste, les relations entre adolescents...

• La violence

La violence quotidienne est riche d'enseignements sur la société, les modes de vie, les mentalités, le langage... Aucune source, pas même la presse, ne recèle une aussi grande densité d'informations que les procédures correctionnelles.

Nous donnons un petit nombre d'exemples de situations reflétant les conditions de la violence.

Avec le développement de l'automobile, la violence au volant se répand. Le 6 décembre 1950 à 11h56 un chauffeur prend son service au volant d'un trolleybus de la ligne 135 au terminus de Saint-Sylvestre pour se rendre à Cimiez par Saint-Maurice. Peu après il est obligé de bloquer brutalement ses freins pour éviter une camionnette qui sort en marche arrière d'un garage, tout à coup, sans aucun avertissement et sans que personne n'ait indiqué sa sortie. Arrêté, il interpelle le chauffeur pour lui reprocher cette manœuvre imprudente. Pour toute réponse le chauffeur de la camionnette se complaît à rouler très lentement devant le trolley. « A plusieurs reprises à l'aide de mon klaxon, j'ai demandé le passage mais en vain. Chaque fois que j'allais doubler, il se rabattait sur la gauche et me bouchait le passage ». Finalement en empruntant le talus à gauche, il parvient à doubler avant d'arriver au boulevard de Cessole. La camionnette s'immobilise, le trolley en fait autant. Le conducteur du trolley descend, invective le conducteur de la camionnette, le menaçant de relever son numéro et de faire un rapport à la compagnie. La camionnette redémarrant brutalement, il saute sur le marchepied et agrippe le volant pour l'obliger à s'arrêter mais reçoit alors un violent coup de poing à la figure qui l'incite à se retirer et à porter plainte. Ce n'est évidemment pas la version du conducteur de la camionnette. Il affirme avoir été victime d'une queue de poisson de la part du chauffeur du trolley qui lui a ouvert la portière et a tenté de lui donner un coup de poing qu'il a esquivé.

La loi du silence entoure le « bizutage » et très rares sont les témoignages. Au moins une affaire en garde la trace tant la brutalité excessive a suscité l'émotion du village de Cauro, lieu de séjour d'une troupe scoute niçoise en avril 1957. Le chef reconnaît avoir « suivant les

règles de nos patrouilles », soumis deux enfants à « l'épreuve du bizutage » qui « sans être édictée par nos règlements est entrée dans la tradition scout et permet d'évaluer l'endurance du postulant au titre de conseiller de patrouille ». « Dévêtus de leurs chemises, nous avons commencé à leur frapper le dos avec le plat de la main [...] jusqu'à ce que des marques de coups apparaissent sur la peau » reconnaît le chef de patrouille âgé de seize ans. Il ajoute « je ne les ai pas menacés de représailles au cas où ils viendraient à divulguer les faits, d'ailleurs il est de règle de taire ces épreuves, même aux parents ».

La haine raciale accompagnée d'injures se fait jour en maintes circonstances. Querelles et mésentente dans la promiscuité de quartiers surpeuplés engendrent ces débordements qui atteignent parfois une rare violence. Ainsi à Menton, au mois de juin 1961, un fils de médecin exterminé à Auschwitz est insulté en ces termes : « Sales youpins, bande d'assassins, dommage que vous ne soyez pas tous restés dans un four crématoire ». La réparation du préjudice, 1 franc de dommage et intérêts, se solde par une relaxe au bénéfice du doute. Cette période de guerre d'Algérie est aussi propice à bien des excès à l'encontre des Nord-africains. Au mois de mai 1961, le gardien du parking de la Charité à Nice, originaire de Ouadane, tentant de ramener à la raison un individu qui faisait du scandale et obstruait la circulation l'entendit crier avant que la police n'intervienne : « Cet arabe, il faut le fusiller ». En définitive le délinquant est condamné pour coups envers un des policiers. Les propos racistes ne constituent donc pas le fond de l'affaire et en général ne sont pas déterminants dans la condamnation. Une rixe éclate entre deux employés de l'hôtel Sodeberg à Menton le 7 mai 1955. Selon le valet de chambre, le garçon de restaurant l'a traité, en raison de son origine algérienne de « sale race, sale bicot ». S'il regrette son geste, il assure avoir été poussé à bout par ses injures et ses menaces. Son adversaire reconnaît les injures mais maintient sa plainte pour coups et blessures. Le tribunal les condamne tous deux pour coups et violences réciproques à 8 et 12 000 francs d'amende. Un mois plus tard, l'injure « sale boche » proférée par un artisan électricien de Nice lui vaut la réplique brutale de deux coups de poings dans la figure de la part de son voisin avec qui il est en mauvais terme.

Les bars, lieux de convivialité mais aussi d'abus sont souvent le théâtre de violences entre clients ivres.

Les repas de fêtes ne sont pas exempts de ces excès de libations et des comportements déplacés qui en découlent. Au mois d'août 1958, lors d'un mariage à Nice, le repas de noce se déroule dans un restaurant à 19 heures. L'alcool aidant, un des convives apostrophe une serveuse en lui proposant de coucher avec elle. Son comportement vulgaire gênant les invités, le père de la mariée le rappelle à l'ordre sans résultat au point qu'à la fin du repas il fait monter un enfant de cinq ans sur la table, lui met une serpette dans la main en lui disant à l'intention d'un oncle de la mariée partiellement chauve : « scalpe le ». Le repas fini vers 20h30, la situation dégénère dans la salle de bal lorsqu'une invitée se déguise en homme pour tenter de donner de l'ambiance à la fête. Après un tour de piste, il dit « on n'est pas bêcheur chez nous, il faut que je sache si tu es un homme ou une femme. » « Il a alors porté ses mains sur ma poitrine en me saisissant les seins » dit la plaignante. « Il m'a traité de salope et de putain et m'a lancé une gifle, j'ai quitté l'établissement. »

Les procédures illustrent abondamment les relations de voisinage difficiles en HLM où selon la police les querelles d'enfants font naître de vives altercations entre parents. Ainsi à l'Ariane, le 26 avril 1962, le bloc C70 est le théâtre de l'affrontement de deux familles entre un agent des postes père de quatre enfants et une femme séparée qui vit avec ses trois enfants. Son fils de douze ans avait provoqué la fille aînée du facteur en la traitant de « guenon et putain enulée de ton père » alors qu'elle lavait du linge à la cuisine. Celle-ci avait répliqué en lui jetant un verre d'eau à la figure. Mais il s'en était alors pris à la mère qui attendait le livreur de vin sur le pas de la porte en lui tirant sur la cravate et en la giflant. La bagarre qui avait dégénéré

à coups de pierres et de marteau s'acheva en plainte au commissariat, le préposé des postes se disant sans cesse ennuyé par les « blousons noirs » et calomnié aux yeux des autres personnes du HLM. De plus « nous avons eu nos persiennes coupées, des carreaux cassés pour trente-six nouveaux francs ».

La concierge d'un immeuble rue Bottero interpelle un locataire qui a l'habitude de jeter contre sa porte les bicyclettes qui traînent : « si vous avez des réclamations à faire, c'est inutile de jeter les bicyclettes, faites donc une réclamation au propriétaire ». Le locataire poursuit avec sa bicyclette pour la ranger dans sa cave et en remontant laisse la lumière. Une autre locataire apparue à sa porte lui lance : « ayez la bonté d'éteindre quand vous descendez dans les sous-sols » ; le locataire lui répond sèchement : « foutez-moi le camp ». « On dit cela à un chien » lui rétorque la concierge. Mais, en répétant « foutez-moi le camp », il ajoute « sale étrangère, sale Italienne » et lui assène une gifle. Le mari intervient pour dégager sa femme et des coups sont échangés.

Dans un immeuble du boulevard de Cessole deux familles vivent en mauvaise intelligence aux 4^e et 5^e étages. Selon les uns, leurs voisins du dessus font du bruit tous les matins à 5 heures, secouent leurs tapis et la literie par la fenêtre, « le linge est mis à sécher sans être essoré, l'eau tombe de chez eux sur notre balcon ». « A la moindre observation que nous leur faisons, ils répondent en hurlant des grossièretés. Le 15 mai, la mère nous a dit « je vous enverrai mon fils pour vous casser la gueule.... ». J'ai refermé bien vite la fenêtre pour ne plus entendre la suite. » C'est pourtant ce qui se produit. Mais la version des autres voisins est toute différente. Selon eux ils s'octroient tous les droits « tandis que nous, nous ne pourrions même pas tirer la chasse des WC ».

La violence verbale est souvent le prélude aux brutalités physiques. Les passions et l'intérêt déterminent les comportements de violence dont les récits abondent dans les dossiers de procédure. A Menton, en novembre 1955 une femme abandonnée une première fois par son mari en 1944, vient de l'être à nouveau par son concubin. Elle tente de le retrouver par une amie commune qui la rabroue sèchement, déclenchant chez elle une subite colère accompagnée d'insultes : « vache, putain, salope » et en patois local « bruta, rascassa, vieilla treuilla ». La réplique, un violent coup de brosse, la conduit à l'hôpital.

Ces extraits ne constituent que quelques éclairages susceptibles d'ouvrir des pistes de recherche en matière d'histoire sociale. Le domaine social est très vaste, on pourrait encore citer l'immigration et l'accueil des étrangers, les problèmes de logement, les conditions de travail, les loisirs et le jeu, l'exclusion (vagabondage et mendicité), la santé publique et l'hygiène... Les questions économiques et politiques sont, elles aussi, largement abordées dans les affaires judiciaires. Le guide des Archives départementales des Alpes-Maritimes sur la période de la Deuxième guerre mondiale en fournit une bonne illustration. De même de nombreux dossiers traitent le sujet de la décolonisation (Madagascar, Indochine, Algérie) que nous aurons l'occasion d'évoquer ultérieurement dans un volet sur la guerre d'Algérie.

**JOURNAL D'UN MARIN DU
« GEORGES LEYGUES »
DE 1942 A 1944**

• Année 1942

- 16 septembre Départ de Vichy à 18h30¹
17 septembre Arrivée à Toulon à 9h30
21 septembre Suis enfin arrivé à revoir [...] Elle ne semble pas me garder rancune, pourtant je sais qu'elle a souffert à cause de moi
26 septembre Départ en permission à Nice, arrivé dans la soirée
3 octobre Ai rendez-vous avec [...] Je ne me sens pas digne d'elle et retourne au dépôt après l'avoir vue. Je ne crois pas qu'elle ait remarquer ma présence
6 octobre Départ de Toulon à 4h15, arrivée à Marseille à 7h30 d'où j'embarque sur le « Médie II » à 12h. Je quitte la France à 13h avec un remous dans le cœur
9 octobre Arrivée à Oran dans la matinée. Je ne peux aller à terre, la ville me cause une grande surprise. Je m'attendais à voir de petites maisons et ce sont de grandes bâtisses qui se dressent devant le port. Départ à 18h
11 octobre Passage de Gibraltar dans la matinée ; temps brumeux
13 octobre Arrivée à Casablanca à 13h. Je descends à terre à 17h, mon premier pas sur le sol africain. La ville est vraiment magnifique. On se croirait au pays des fées
16 octobre Départ de Casablanca à 18h. Tous les civils ont débarqués
22 octobre Arrivée à Dakar à 11h. Je nage dans la sueur. Une chaleur effrayante, comment pourrais-je rester dans ce pays. J'embarque sur le « Georges Leygues » à 17h22
29 octobre Suis installé et ne me perds plus sur le bateau mais le soleil m'abat. Je suis exténué sans rien faire. Il paraît que ça passera
5 novembre Partons en rade pour exercices divers
8 novembre A 7h30 nous apprenons que les Anglo-Américains ont débarqués en Afrique du nord. Le commandant Pinet nous exhorte à chasser l'ennemi de notre sol. Attendons les ordres ²
12 novembre Sommes toujours là en attendant les événements
14 novembre Les Allemands envahissent la France. Le commandant nous dit de poursuivre la lutte aux côtés des alliés. Le changement provoque des murmures mais rien de grave chez nous.
18 novembre L'AOF entière se joint officiellement aux alliés
2 décembre Nous sommes immergés d'ingénieurs américains. On parle de nous envoyer en réparation aux USA
6 décembre Je casse la figure à l'officier de liaison britannique
22 décembre Suis cassé par décision du nouvel amiral. Le commandant me promet de me réintégrer le plus tôt possible
24 décembre Noël à 5000 km de la France. Bonne cuite pour chasser toutes mes désaventures
31 décembre Nous partons en rade de Dakar

• Année 1943

- 28 janvier Le « Richelieu » sort de Dakar. Il part à New-York accompagné du « Montcalm », « Fantasque » et « Terrible ». Seuls la « Gloire » et nous restons là³

¹ Ce journal tenu par un marin embarqué sur le croiseur *Georges Leygues* durant deux années de guerre constitue un témoignage vivant sur cette période. Trouvé dans les pièces de procédure d'une affaire d'avortement en 1951, il prouve l'intérêt et la richesse des dossiers d'instruction dont le tri doit être effectué avec soin.

² Après trois jours de résistance les troupes françaises liées au régime de Vichy renoncent à la lutte le 11 novembre

³ La flotte française libre compte en 1943 deux cuirassés dont le *Richelieu*, neuf croiseurs dont le *Georges Leygues* et le *Montcalm*, quatre croiseurs légers dont le *Fantasque* et le *Terrible*, quatorze torpilleurs, dix-huit sous-marins et quatre-vingt petits bâtiments

29 janvier	Appareillons à 18h pour notre première patrouille
31 janvier	Passage de l'équateur à 14h28. Baptême de la ligne
1er février	Il fait une chaleur étouffante. La vraie vie de marin commence avec l'accablante veille
3 février	Mouillage en rade de Freetown à 13h, colonie anglaise de la Sierra Léone.
4 février	Nous sommes le premier bateau français venant en ami dans un port anglais Allons à terre malgré la chaleur torride mais deux heures seulement. Cette ville est un véritable enfer appelé le « tombeau des blancs ». Les femmes blanches ne peuvent y vivre. Les noires ont des corps magnifiques mais toutes sont syphilitiques
6 février	Appareillage de Freetown à 10h
7 février	Arrivée à Dakar à 12h
15 février	Appareillage brusque à 10h. Plein de mazout à Bathurst (colonie anglaise), deuxième patrouille
16 février	Appareillage de Bathurst à 2h45, direction nord-ouest
22 février	Mouillage en rade de Dakar à 0h30. Au port à 8h
28 février	Appareillage à 7h30 avec l'amiral Collinet allant en visite officielle à Freetown. Embarquons un correspondant de guerre américain ⁴
1er mars	Arrivée à Freetown à 18h
2 mars	Réception à bord. Première jonction franco-britannique mais bagarre à terre entre marins. Situation tendue, De Gaulle-Giraud ⁵
4 mars	Départ de Freetown à 18h. Cap au sud. Troisième patrouille. Au central enregistrons températures 58/60°
10 mars	Retour à Dakar à 19h, toujours bredouille, les forceurs de blocus étant introuvables
25 mars	Appareillage à 18h45, cap au sud, quatrième patrouille
31 mars	Retour à Dakar à 10h. Départ à 18h. Comme repos on ne fait pas mieux, cinquième patrouille
8 avril	Retour à Dakar à 18h. Départ à 23h. Cette fois-ci je meurs avant la fin, que les esquimaux sont heureux, sixième patrouille
13 avril	A 1h15 poste d'alerte. Rencontre d'un bâtiment inconnu ne répondant pas au « what ship ». Il lance des fumigènes et s'enfuit. Nous faisons feu sur lui, la première salve à portée sur la cheminée et les munitions. A 2h18, le bateau saute après avoir juste tiré deux salves. Des naufragés lancent des fusées mais nous restons autour. A 8h, nous ramassons les rescapés au risque de prendre une torpille. Beaucoup n'en peuvent plus atterrés par les requins qui les ont poursuivis toute la nuit. C'est vraiment terrifiant de voir une pareille chose. Nous savons maintenant que nous avons coulé le « Portland », gros cargo camouflé armé de 155. Faisons 91 prisonniers surpris de se retrouver sur un bâtiment français. Ils restent muets et nous ne pouvons rien apprendre du bateau si ce n'est qu'il vient de Bordeaux. D'ailleurs nous repêchons quelques bonnes bouteilles bues en douce ⁶
16 avril	Retour à Dakar à 20h. Tout le monde dort debout. Après 22 jours de mer sous une moyenne de 50°, un repos est bien mérité. Pour une fois les Dakarois nous acclament et nos prisonniers sont fortement encadrés à travers la ville.
18 avril	Vais en repos à Gorée pour quatre jours.

⁴ L'amiral Collinet est responsable des forces navales et aéronavales le long des côtes de l'Afrique de l'ouest

⁵ Avec le mémorandum du 23 février, de Gaulle entend affirmer sa prépondérance sur le général Giraud qui a le soutien des Américains

⁶ De Gaulle écrit dans ses *Mémoires* : « Nos croiseurs faisaient partie entre Dakar et Natal des barrages destinés à intercepter les forces de blocus allemand. L'un de ceux-ci, le *Portland* était coulé par le *Georges Leygues* »

28 avril Appareillage à 18h, toujours cap au sud, 7ème patrouille, il y a de quoi devenir cinglé.

6 mai Retour à Dakar à 8h, j'ai un cafard du diable. Pourquoi je pense à [...] ? L'aimerais je réellement ?

24 mai Départ pour Casablanca à 20h avec 750 hommes à bord.

27 mai Arrivée à « Casa » à 18h45

29 mai Rencontre de deux Américains qui me donnent leur adresse. Peut-être aurais je la chance d'aller dans une de ces deux villes.

1er juin Départ de Casablanca à 18h

4 juin Arrivée à Dakar à 21h

19 juin Après quinze jours de travail, toutes les mitrailleuses sont enlevées, les munitions débarquées sauf celles de 90. Enfin nous allons partir. Nous savons maintenant que c'est Philadelphie. Enfin, je vais connaître l'Amérique, mon rêve de toujours.

24 juin Appareillage à 18h. Espérons que c'est la dernière fois que je vois Dakar. Il est temps que je quitte ce pays car je deviens neurasthénique et tout me dégoûte.

2 juillet Depuis 8h nous avons cessé le poste de veille et remontons la Delaware. Les rives verdoyantes nous font jeter des cris d'admiration. Arrivée à Fort Flyn à 17h où nous débarquons les munitions. Au loin on voit les gratte-ciel de Philadelphie. Nous sautons de joie comme des gosses.

4 juillet Première sortie à terre, formidable, je n'aurais jamais cru que les Américains pouvaient aimer les Français à ce point. Nous sommes « arrachés » par les jeunes filles qui veulent nous emmener danser, manger, boire.... Je rentre le lendemain à 6h à moitié mort. Le whisky a fait son effet. J'ai onze rendez-vous sur les bras, quel travail.

6 juillet A Clementon, splendide mariée, mari en Tunisie, c'est ce qu'il me faut, la véritable Américaine.

18 juillet Ca y est, je comprends maintenant pourquoi les Américaines n'aiment pas l'amour. Après trois ans de mariage, j'aurais cru avoir une mariée de la veille. Un ennui, elle s'attache à moi.

31 juillet Part en permission ; il est temps, ai maigri de 5 kilos.

8 août Retour de permission. Ai passé du bon temps mais regrette l'amour d'une jeune Française qui est quand même plus sincère. Où sont mes belles journées parisiennes et ma petite [...] Pas la peine de s'attendrir maintenant l'amour pur et franc n'est plus pour moi.

12 août Rencontre de Barbara, fille d'une beauté magnifique qui semble amoureuse de moi.

20 août Cette fille est complètement sonnée. Elle est folle de moi mais je n'ai plus de cœur car vraiment il n'y a rien à faire.

4 septembre Part en permission chez Barbara.

6 septembre Partons pour New-York pour trois jours.

9 septembre Les journées à New-York resteront inoubliables pour moi, pas pour Barbara mais pour la vie que j'y ai mené.

12 septembre Retour de permission, plus fatigué qu'au départ.

6 octobre Dernière journée en Amérique. Pose le dernier pied sur le sol de Philadelphie à 23h58.

8 octobre Arrivée à Fort Flyn. Corvée de munitions. Tout le monde est triste, chacun laisse un peu de sa vie, pour moi je sens plus que jamais que je suis foutu. Je reviendrais ici et ferais ma vie.

10 octobre A 12h24 le « Georges Leygues » quitte définitivement le port. Un silence de mort règne partout. On se croirait à l'enterrement.

12 octobre	Arrivée dans la baie de Norfolk. Essais et débuts d'entraînement de DCA.
23 octobre	Arrivée dans le port de Norfolk à 14h. Départ de Norfolk à 17h45, cap à l'est. Passagers Pierre Cott ⁷ , M. Laugier.
25 octobre	Arrivée au Bermudes à 8h. Départ à 15h45. Les îles sont splendides et la mer est couverte de corail. C'est un véritable Eden.
1er novembre	Arrivée à Gibraltar à 21h30. Navires italiens dans le port.
2 novembre	Départ de Gibraltar à 21h30.
3 novembre	Arrivée à Casablanca à 7h15. Rencontre d'un vieux copain.
4 novembre	Départ de Casablanca à 8h ; arrivée à Gibraltar à 16h. Les Italiens se font arroser de boulons et bouteilles.
8 novembre	Départ de Gibraltar à 18h30.
9 novembre	Arrivée à Mers El Kebir à 7h30. Embarquement du nouveau personnel. Départ à 21h30.
10 novembre	Arrivée à Alger la Blanche à 8h.
11 novembre	Défilé monstre dans les rues d'Alger.
12 novembre	Retrouvé Jacques et toute sa bande de jeunes filles.
16 novembre	Arrivé en retard, attrape ma première punition.
22 novembre	Départ à 12h30. Mon séjour à Alger fut splendide. Quelle joie de retrouver de vieux amis de France.
23 novembre	Arrivée à Mers El Kebir à 8h30
25 novembre	[...] devient ma marraine de guerre.
30 novembre	Arrivée avec deux heures de retard, puni. Appareillage à 7h30.
3 décembre	Arrivée à Dakar à 17h30. Il y a de quoi se pendre au grand mât, qui aurait dit que nous reviendrions dans ce pays.
11 décembre	Appareillage à 7h. Nous refaisons les patrouilles. C'est la huitième. Tout le monde est fou.
17 décembre	Arrivée à Dakar à 16h30. Le président Roosevelt ⁸ est de passage à Dakar d'où il part pour Washington. Il signe le livre d'or du bord.
20 décembre	Appareillage à 8h. Cap au sud, neuvième patrouille.
24 décembre	Noël en mer. Malgré la veille, Bacchus nous aide à oublier les mauvais moments.
28 décembre	Retour à Dakar à 9h30.
29 décembre	Le premier courrier arrivé d'Amérique. Tout le monde est en liesse.

• Année 1944

1er janvier	Arrivée de l'«Emile Bertin». Ça fait huit jours que ne je dessaoule pas. Décidément, je suis un type foutu.
5 janvier	Appareillage à 15h, cap au sud, dixième patrouille.
15 janvier	Retour à Dakar à 8h30 sans avoir rien vu, pas même un poisson volant. Il y a vraiment de quoi se griser dans l'alcool.
16 janvier	A 9h, départ du commandant Jaujard ⁹ . Prise de commandement de M. Laurin.
19 janvier	Visite à bord du général de Gaulle. Accueil froid. ¹⁰

⁷ Pierre Cot né en 1895 député radical socialiste de Savoie de 1928 à 1940, ministre de l'Air de 1933 à 1938, émigré aux Etats-Unis en 1940, membre de l'Assemblée consultative d'Alger en 1943.

⁸ Le président Roosevelt est de retour d'une tournée où il a rencontré Churchill et Staline lors de la conférence de Téhéran

⁹ Robert Jaujard né en 1896, commandant du croiseur *Georges Leygues* (1943), contre amiral commandant la 4ème escadre de croiseurs dans les opérations de Normandie et de Provence (1944), major général de la Marine (1946), commandant les forces maritimes atlantique du secteur centre-Europe (1951-1956).

¹⁰ En janvier 1944, de Gaulle se rend à Brazzaville pour présider la conférence au cours de laquelle il annonce l'émancipation des territoires coloniaux appelés à entrer dans l'Union française. De Gaulle écrit dans ses *Mémoires* :

31 janvier	Appareillage à 9h pour la rade.
1er février	Retour au port à 9h45. Je me perds dans une débauche affreuse. Si ma pauvre mère me voyait.
2 février	Appareillage pour Bel Air à 9h30. Tir contre terre à 13h. Trois noirs sont tués. A 23h cap au sud, onzième patrouille.
12 février	Retour à Dakar à 10h30
17 février	Allons au bassin dans la matinée.
21 février	Sortons du bassin à 18h30. Appareillage directement cap au sud, douzième patrouille.
23 février	Recevons message. Ordre retour rapide à Dakar.
25 février	Arrivée à Dakar à 3h.
26 février	Embarquement vivres et munitions en grande quantité.
27 février	Appareillage à 15h25. Tirs de tous les calibres puis cap au nord au son de « Adieu Dakar ». Notre première escale doit être Casablanca. Allons nous enfin faire le débarquement ?
2 mars	Arrivée à Casablanca à 8h30.
4 mars	Rencontre d'un vieux camarade.
5 mars	Appareillage à 7h50. Passage de Gibraltar à 18h. Nous allons à Oran.
6 mars	Arrivée à Mers El Kebir à 9h50. Le soir chez les amis.
12 mars	Inspection de tous les bateaux par l'amiral Davidson.
13 mars	Appareillage à 8h, exercices d'escadre, retour à Mers El Kebir à 16h45.
14 et 15 mars	Poursuite des exercices d'escadre.
20 mars	Vais à un mariage avec mes amis.
21 mars	Appareillage à 18h30. Tirs jusqu'à 23h, mouillage devant Oran.
22 mars	Retour à Kebir à 8h30.
1er avril	Appareillage à 8h20, retour à 18h.
8 avril	Appareillage à 10h30, exercices, mouillage devant Oran.
14 avril	Appareillage avec le « Montcalm » à 16h sous le commandement de l'amiral Lemonnier ¹¹ . Nous quittons Oran, le séjour près de mes amis m'a permis de me redresser un peu. Il était temps.
15 avril	Passage devant Gibraltar à 4h40, cap à l'ouest, destination inconnue.
18 avril	Dans la matinée le « Montcalm » nous quitte au large des côtes de l'Angleterre pour se diriger vers Greenock. Nous continuons vers le nord.
19 avril	Dans la matinée doublons les îles du nord de l'Ecosse. Les îles sont magnifiques. Arrivée en Angleterre à Percy Main à 18h. Petit port dans la Tyne près de Newcastle. Le ciel est gris et rappelle la France.
21 avril	Sortie à Newcastle. La ville est charmante mais l'accueil est froid. Prend cependant contact avec l'amour anglais.
27 avril	Appareillage à 19h, direction nord.
28 avril	Mouillage à 14h à Scapa Flow, véritable trou mais superbe rade pleine de bateaux. Rentrons dans une escadre anglaise avec le « Montcalm ».
4 et 5 mai	Appareillage pour exercices, retour dans la soirée.
6 mai	Appareillage à 13h, direction sud.
7 mai	Arrivée à Greenock à 8h, le « Montcalm » est avec nous. Importante concentration de bateaux. Le port est dégoûtant.
10 mai	Appareillage à 10h30, retour dans la soirée.
11 mai	Appareillage à 8h45, nous restons toujours dans la rivière

« Par le Maroc, je gagne Dakar où les autorités, l'armée, la flotte, les colons, la population, déploient un enthousiasme indescriptible »

¹¹ André Georges Lemonnier né en 1896, chef d'état major de la Marine et commandant en chef des forces maritimes et aéronavales de 1943 à 1950, premier commandant de l'école de défense de l'OTAN à Paris et élevé au rang d'amiral en 1952

- 13 mai Appareillage à 12h, tirs contre la terre, retour au mouillage à 17h. Je crois que Greenock bat le record pour le nombre de prostituées. C'est inimaginable.
- 14 mai Appareillage à 13h avec le « Montcalm », cap au nord.
- 15 mai Arrivée à Scapa Flow à 10h.
- 18 mai Inspection de l'amiral Jaujard qui embarque comme commandant la division. Tout l'équipage est heureux.
- 22 mai Appareillage à 20h, seuls, direction sud.
- 23 mai Arrivée dans la rade de Dangor à 13h30. Pas permissionnaires.
- 24 mai Exercices d'escadre, retour soir.
- 25 mai Exercices d'escadre, le « Montcalm » nous à rejoint. A 22h poste de combat pour exercice.
- 26 mai A 8h, fin de poste de combat. C'est un entraînement très nécessaire car très fatigant.
- 29 mai Vais enfin à Belfast. Accueil chaleureux des Irlandais. La région est vraiment splendide. De grands parcs magnifiques s'étendent autour de la ville.
- 30 mai Cessation des communications avec les bâtiments et la terre. nous sommes tous sous scellés.
- 1er juin Nous apprenons que le débarquement est tout proche et que nous allons y participer en premier rang.
- 2 juin Savons que l'opération aura lieu en Normandie entre Isigny et Honfleur. Nous autres allons dans la région de Port-en-Bessin avec les Américains. Nos objectifs à bombarder sont désignés et tout est minutieusement préparé.
- 3 juin Appareillage à 3h du matin avec l'escadre américaine dans la direction sud.
- 4 juin Dans la matinée, nous apprenons que les opérations sont retardées de 24h. Tournons en rond toute la journée. Avons croisé un convoi immense se dirigeant vers le sud. Le moral de tous est excellent et tout le monde se rit de la mort qui pourrait bien être proche. La grande confiance en l'amiral Jaujard et au bateau rend le « Georges Leygues » fort et prêt à tout. Le retard semble être dû au mauvais temps car la mer est particulièrement houleuse.
- 5 juin On avance doucement le long des côtes anglaises. A 20h, poste de combat et cap sur la France.
- 6 juin Nous mouillons entre Grandcamp et Port-en-Bessin à 5h10. Ouvrons le feu à 5h40. A 6h30 l'heure H a sonné et les premières troupes débarquent. Toute la journée la lutte est chaude et serrée. En fin de journée, les chalands ne peuvent plus accoster.
- 7 juin Bombardons toujours violemment la côte malgré la riposte des batteries et des avions allemands.
- 8 juin La bataille fait toujours rage et nous tirons sans cesse avec succès sur divers objectifs qui permettent l'avance assez rapide maintenant des Américains.¹²
- 9 juin Une embarcation de bord va à Port-en-Bessin. Alertes aériennes dans la soirée.
- 10 juin De nombreuses embarcations du village nous accostent et à bord ce sont des joies et des visages heureux. Tout le monde distribue cigarette, bonbons, chocolat.
- 11 juin Aujourd'hui tout le village est là. Les cuirassés américains continuent le bombardement.

¹² De Gaulle écrit dans ses *Mémoires* : « Une division de deux croiseurs *Georges Leygues* et *Montcalm* commandée par l'amiral Jaujard prit devant Port-en-Bessin une part très efficace au bombardement des plages puis au soutien des troupes débarquées »

- 15 juin Le calme étant relatif depuis deux jours et la bataille n'étant plus à portée de nos canons nous appareillons à 22h, les soutes à munitions presque vides.
- 16 juin A 15h45 mouillage à Wilford Haven, charmant petit coin.
- 22 juin Je suis maintenant frais et reposé. L'avion sans pilote commence à faire des dégâts dans la région et surtout sur Londres.
- 11 juillet A 11h appareillage avec le « Montcalm », cap au sud.
- 15 juillet Mouillage à Alger à 9h. Visite de l'amiral Lemmonier qui vient nous féliciter.
- 24 juillet Départ d'Alger avec le « Montcalm » à 20h50. Discours de de Gaulle.
- 25 juillet Mouillage à 8h à Mers El Kebir à couple d'un ravitailleur. Munitions aussitôt.
- 26 juillet La corvée de munitions continue. Le bruit court qu'un débarquement en Méditerranée est imminent. Nous sommes au secret à 17h. Appareillage cap à l'est, nous allons en Italie.
- 28 juillet Mouillage dans la rade de Tarente à 18h. Les bateaux du coup de Normandie sont là, Jaujard est sur le « Montcalm » depuis le 24.
- 30 juillet Je vais à terre. A 20h05 bagarre entre Français et Italiens. Suis abasourdi par une grenade qui éclate à 20 mètres de moi et un grand palmier me sauve des rafales de mitrailleuses. La bataille se termine à 20h30, quatre morts chez nous.
- 31 juillet Discours du commandant qui, outré, nous promet une vengeance. A 15h, les morts sont enterrés. Nous apprenons que la veille entre 22h et 23h les fusiliers marins nous ont vengés en descendant cinquante Italiens à coups de mitraillettes. Message du général de la garnison française qui nous promet de fermer les yeux.
- 6 août Il y a maintenant sur la rade seize bateaux de guerre français. Les fusiliers marins et les troupes françaises embarquent sur les transports.
- 7 août Exercice d'escadre dans la journée avec le « Fantasque » et le « Terrible ». J'écris en France.
- 10 août Depuis minuit somme scellés ainsi que tous les bâtiments sur rade. Le débarquement est proche.
- 11 août A 13h discours du commandant qui nous apprend que nous allons participer au débarquement sur les côtes de Provence. Le débarquement est presque entièrement français. Toute la marine française y participe. Il y aura sept divisions françaises et cinq américaines qui doivent débarquer les premiers. A 13h45 appareillage avec « Montcalm », « Philadelphie », « Nevada », « Texas » et tous les torpilleurs et avisos américains.
- 12 août Faisons route vers le nord à faible allure. Apprenons que nous débarquons le 15 août au matin. La mer est légèrement houleuse.
- 13 août Au fur et à mesure que nous avançons, les chalands nous suivent.
- 14 août A 20h nous sommes au large de la Corse.
- 15 août Poste de combat à 4h. A 6h50 le bombardement naval commence pour se terminer à 8h30. A 8h la première vague de débarquement prend pied à terre. Nous sommes en face de deux batteries de 220 qui semblent mortes. A 12h tout s'est bien passé, les troupes ont atteint leurs objectifs ; Seul Saint-Raphaël résiste. Tous les cuirassés ouvrent le feu dessus. A 22h nous partons au large par crainte des avions. L'aviation française a fait du joli travail.
- 16 août Retour à 5h devant Saint-Raphaël. Rien à signaler de la journée. Les convois français se dirigent déjà vers l'intérieur. A 19h nous quittons les lieux cap au sud.
- 17 août Arrivée à Propriano à 17h. Tous les bateaux sont là.

- 18 août Dans la matinée plein de munitions et de mazout. A 12h appareillage pour la deuxième manche (peut-être Toulon) ;
- 19 août Arrivée devant Toulon tôt dans la matinée. A 16h10 tirons sur les batteries près du port. Cessons le feu à 17h. Mission remplie avec succès. Je pense soudain à ma petite [...] qui est peut-être là. Si seulement je pouvais la revoir.
- 20 août Poste d'alerte dès 8h. Nous partons en mission avec le « Montcalm » pour déceler les batteries de 155 qui nous tirent dessus. Ripostons. A 11h nous approchons du Cepet¹³ et tirons dessus. Une batterie de 138 nous prend a parti mais nous fonçons sur notre but crachant à toute allure. A 11h30 un coup sur l'arrière nous fait faire demi-tour. Un obus est tombé sur un affût de 40 faisant des victimes. A 18h nous partons au large après avoir tiré trois cents coups et s'être échappé de la mort.
- 21 août Toujours devant Toulon. Tirs sur batteries.
- 22 août Restons au large en repos.
- 23 août Reprise du tir sur Cepet 282. Coups tirés dans la journée.
- 24 août Continuons le même travail. Les troupes encerclent Toulon mais ne peuvent prendre Saint-Mandrier. Mouillage au Salins.
- 25 août Départ des Salins à 11h. Arrivée à Propriano à 21h. Plein de mazout.
- 26 août Départ à 13h. Arrivée à Ajaccio à 15h. Nos munitions ne sont pas ici. Départ à 17h.
- 27 août Arrivée à Naples à 7h30. Le Vésuve au lever du soleil est splendide. Nos munitions ne sont pas encore là. Vais à terre après 23 jours. Les Napolitaines sont épatantes. Appareillage à 22h la tête lourde.
- 28 août Arrivée à Civita Vecchia à 8h. Munitions tout la matinée. Appareillage à 14h, direction nord. Arrivée à Propriano à 22h.
- 29 août Appareillage à 0h30 pour Ajaccio. Arrivée à 2h40. Terminons les munitions. Plein de vivre et mazout. Appareillage à 14h. Mouillage en rade de Saint-Tropez à 20h. Le « Montcalm » et le « Lorraine » sont là. Toulon est tombé depuis hier. Vais-je avoir des nouvelles de [...].
- 30 août Première sortie sur le sol de France. Bon accueil mais les FFI nous refroidissent.
- 4 septembre Nous apprenons que nous allons être le premier bateau français à rentrer à Toulon
- 13 septembre Rentrée à Toulon à 11h. Hissons la flamme de combat. Mouillons à 500 mètres du quai Cronstadt. L'arsenal détruit est sous nos yeux. Vais à terre. Apprend que [...] a un enfant. J'en reste bleu. Je pensais à tout mais jamais à chose pareille, quand je la vois mon sang ne fait qu'un tour. Je comprends que c'est elle que j'aime d'un véritable amour
- 14 septembre Après une nuit sans sommeil, ai décidé le bonheur plutôt que l'exil et peut-être la décadence. Mais m'aime-t-elle ? Je crois que oui
- 15 septembre Maintenant je suis certain de son amour et s'il n'est pas complet, je ferai de mon mieux pour me faire aimer. Enfin je vais avoir un but dans la vie.
- 17 septembre Appareillage à 18h30. Arrivée à Saint-Tropez à 21h, le cœur bien lourd
- 19 septembre Appareillage à 16h
- 20 septembre Arrivée à Alger à 12h
- 24 septembre C'est formidable ce que je l'aime. Je ne peux plus m'amuser.
- 2 octobre Enfin appareillage pour Toulon mais la mer est grosse et tous nos passagers vont en voir de dures
- 3 octobre Arrivée à Toulon à 16h. Saute chez [...]

¹³ Le cap Cepet ferme au sud la rade de Toulon

**COMPTES-RENDUS
BIBLIOGRAPHIQUES**

Gisèle Sapiro applique les méthodes de la sociologie à l'histoire littéraire des années d'occupation. L'auteur réfute l'importance des personnalités et des destins individuels dans les choix effectués par les écrivains. Ceux-ci seraient en fait gouvernés par leur position dans le champ littéraire qui se répartit en quatre pôles : l'Académie Française, incarnation officielle du « bon goût », de la respectabilité, de la morale qui surpasse la politique ; l'Académie Goncourt, pôle médiatique privilégiant l'actualité au détriment de l'idéologie ; la *Nouvelle Revue Française*, attachée à l'esthétique, adepte de l'art pour l'art, minimisant la politique et la morale ; enfin l'avant-garde incarnée le Comité national des écrivains, soulignant la dimension subversive de la littérature, prêt à s'allier aux forces politiques d'opposition. Selon Gisèle Sapiro, le conflit fondamental est celui qui oppose les partisans d'une autonomie de la littérature à ceux qui veulent au contraire utiliser la littérature dans des combats n'ayant rien à voir avec elle.

La thèse est séduisante, développée avec conviction, dans un style généralement clair. Cependant la mécanique déterministe qui inspire la démonstration apparaît réductrice et ne convainc pas l'historien. Le diversité du réel, surtout dans un monde aussi individualiste que celui des écrivains, ne se laisse pas enfermer dans un carcan étroit. L'auteur l'admet d'ailleurs implicitement par les nombreuses nuances qu'elle apporte à son analyse.

Il n'en reste pas moins que l'ouvrage de Gisèle Sapiro revêt une grande importance par l'impressionnante érudition dont il fait preuve, par la richesse des informations qu'il offre sur les années noires, par la maîtrise de cet océan documentaire.

Les débats littéraires de l'avant-guerre, par exemple celui qui oppose François Mauriac à Henri Bordeaux ou l'élection de Maurras à l'Académie Française, sont bien étudiés. On relève aussi d'excellents développements sur la mise en accusation par Vichy des mauvais maîtres jouisseurs rendus responsables de la défaite, sur la recherche de nouvelles valeurs, comme l'esthétique révolutionnaire et virile que Céline symboliserait, sur l'accaparement du thème du « génie français » par les divers camps. Des pages neuves et éclairantes sont consacrées aux grandes institutions. L'Académie Française, en « harmonie préétablie » avec Vichy, offre au nouveau régime des hommes et une légitimation de ses principes ; mais la dérive est freinée à temps par le secrétaire perpétuel, Georges Duhamel, hostile à la Révolution Nationale et aidé par quelques uns de ses confrères, comme Mauriac et Valéry. L'Académie Goncourt est inspirée par un conformisme qui la pousse à s'officialiser et sa logique médiatique qui l'amène à cautionner l'idéologie dominante du moment. La NRF, dirigée par Drieu La Rochelle ne peut rester fidèle à ses racines : une revue qui souscrit à la collaboration relègue la théorie de l'art pur au rang d'une esthétique creuse. Le Comité national des écrivains, chirurgien du Front National, est une organisation littéraire à vocation politique, qui prépare l'épuration en dressant une liste noire des écrivains ayant fauté.

Le livre s'achève sur de précieuses pages consacrées à la Libération. Les institutions compromises, comme l'Académie Goncourt, recherchent la caution des écrivains résistants. Ceux-ci se divisent vite entre indulgents et intransigeants, entre partisans de la littérature pure et moralistes. Jean Paulhan, pour sa part, condamne non le principe de l'épuration, mais l'institutionnalisation de la dénonciation des écrivains par d'autres écrivains. L'esprit de corps et la solidarité reprennent le dessus et on voit l'épurateur Sartre se muer en fervent défenseur de son éditeur compromis, Gaston Gallimard. Le CNE, devenu une association de défense corporative et éthique, échoue dans sa tentative pour supplanter l'Académie Française. Sous la coupole, la droite vichyste redresse rapidement la tête. Cette situation nourrit les désillusions et la nostalgie des anciens résistants. Claude Roy peut écrire : « Pourquoi n'avons nous jamais été heureux que pendant la Résistance et jamais si libres que sous l'occupation ? C'est que la cruauté et la bestialité bête des nazis nous allégeaient. Il était possible de haïr sans remords ».

Les Etrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées. XIX^e et XX^e siècles, Génériques et Direction des Archives de France, 3 volumes, Paris, 2407 p., index locorum.

La première grande étude française consacrée à l'immigration, le livre de Georges Mauco sur les *Etrangers en France*, fut publié en 1932. Il s'agissait d'une thèse de géographie. Quelques autres travaux de géographie et de démographie parurent à la même époque, de même que des thèses de droit étudiant la réglementation applicable aux allogènes. La sociologie commença à s'intéresser aux immigrés après la Deuxième Guerre mondiale. Mais il fallut attendre les années 1980 pour qu'à leur tour les historiens s'engagent vraiment dans cette voie. Ce retard expliquait par le médiocre intérêt accordé à l'histoire immédiate et même, dans une certaine mesure, à l'histoire sociale. Depuis, de nombreux travaux, thèses, études diverses, actes de colloques, numéros spéciaux de revues, sont parus. Des centres de recherches sur l'émigration espagnole, le Centre d'études et de recherches spécifiques, comme le Centre d'études de recherches sur l'exil et l'émigration italienne, le Centre d'études et de recherches sur les migrations ibériques, des organismes dépendant du CNRS, des périodiques, telles la *Revue européenne des migrations internationales* ou *Migrance*, sont nés, des expositions ont été organisées.

Le retard des recherches historiques n'était en tout cas pas lié à une éventuelle pauvreté des sources. Au contraire, ceux qui ont travaillé sur les questions migratoires peuvent témoigner de la richesse des fonds documentaires. Seule difficulté, ceux-ci sont très dispersés dans les divers centres d'archives. Aussi l'association Génériques, qui se consacre à l'histoire et au présent de l'immigration, les services publics, le Fonds d'action sociale, puissamment aidés par la direction des Archives de France, ont-ils entrepris de dresser un inventaire des sources. C'est cet exceptionnel outil de travail qui paraît aujourd'hui, en trois forts volumes.

L'inventaire concerne essentiellement les archives départementales et communales, avec quelques aperçus sur d'autres fonds publics ou privés conservés en dehors de ces grands établissements. C'est dire que les Archives Nationales sont, pour l'instant, absentes de la recension. Tels quels les documents énumérés apparaissent très nombreux, d'autant que les enquêteurs ont travaillé selon une conception large du sujet : sont en effet pris en compte les étrangers résidants ou de passage, depuis les colporteurs jusqu'aux visiteurs officiels, sans oublier les prisonniers de guerre ou les déserteurs, à l'exception cependant des troupes d'occupation.

Il devient ainsi possible de cerner tous les centres d'intérêt que recèle l'étude de l'immigration et les types d'études envisageables : les statistiques, l'état-civil, la démographie, les questions financières, les affaires militaires, la vie sociale des immigrés, leur participation à la vie économique, tout ce qui relève de l'assistance, de l'hygiène et des hôpitaux, de l'instruction, des cultes, de la surveillance policière et des prisons, des associations, l'implication des immigrés dans la vie politique et syndicale. Les archives des organismes temporaires des temps de guerre sont recensées, de même que les fonds iconographiques. La série W des archives départementales qui concerne les documents postérieurs à 1940 est présente, même si, après 1962, la description se fait plus sommaire.

D'après l'INED, un Français sur cinq est d'origine étrangère par l'un de ses parents ou de ses grands-parents. C'est dire l'importance de l'immigration dans l'histoire contemporaine de la France. C'est dire aussi l'importance du Guide et les services qu'il rendra aux chercheurs. Sans doute les dépouillements de fonds ne sont pas tous achevés. Mais la présente publication offre un précieux état à la date de 1999. Elle stimulera certainement la mise au point de nouveaux inventaires et elle souligne l'importance du sujet pour les

producteurs ou les détenteurs d'archives, publics ou privés. Ce remarquable travail, fruit d'années d'enquêtes, mérite d'être salué et bénéficie de la reconnaissance des chercheurs.

Ralph Schor

A l'heure où prévaut l'usage de dresser l'inventaire ou des classements des figures marquantes du XX^e siècle, l'accent est mis le plus souvent sur ceux ou celles qui ont participé au progrès. Dans le domaine politique, les personnalités qui ont contribué au développement ou à l'affermissement de la démocratie récoltent à juste titre les honneurs. La démocratie tenue pour parangon de vie politique a néanmoins connu dans de nombreux pays d'Europe des périodes douloureuses d'effacement faisant place dans certains cas à l'avènement d'un nouveau système politique : le totalitarisme. Tel est le cas entre autres de l'Italie entre 1922 et 1943. Pierre Milza, qui a déjà consacré une bonne partie de son œuvre à l'étude du fascisme italien, nous propose, au travers de la biographie de Benito Mussolini, de revenir sur cette période essentielle non seulement de l'histoire de l'Italie contemporaine mais aussi de l'histoire européenne au regard de l'influence réciproque qui s'exerce entre Mussolini et Hitler.

Le genre biographique délaissé par une historiographie longtemps dominée par l'école des Annales, peu portée sur l'action individuelle, à l'étude des « grands hommes », retrouve depuis peu les faveurs des historiens tandis que les lecteurs n'ont jamais cessé d'affirmer leur goût pour ce type de production historique (le catalogue fourni en ce domaine des éditions Fayard qui s'en est fait quasiment une spécialité peut en attester). Le fascisme italien comme les autres régimes totalitaires se prête particulièrement à ce type d'approche. Le chef, le guide (Duce) fait figure de pierre angulaire du régime par son caractère charismatique, omnipotent qui tend à sa transfiguration en incarnation de la société de son temps ou plus précisément, en Italie, en véritable « conscience immanente de la nation ». Cette identification du Duce à la nation italienne qu'implique le régime fasciste et dont Pierre Milza analyse rigoureusement les ressorts conduit nécessairement le biographe à élargir son propos pour finalement offrir au lecteur, qui ne peut que s'en satisfaire, une histoire de l'Italie de la fin du XIX^e siècle à la seconde guerre mondiale.

Toutefois, pour Pierre Milza la personnalité de Mussolini n'est pas seulement un prétexte. Son ouvrage est avant tout la biographie la plus complète publiée à ce jour en langue française et à ce titre elle vient combler une lacune ; l'œuvre monumentale de Renzo de Felice n'ayant jamais été traduite. La marque de l'historien italien apparaît du reste au fil des pages mais ce serait faire à Pierre Milza un bien mauvais procès que de le lui reprocher. Les emprunts sont signifiés et parfois discutés conformément à l'usage, sans pour autant nuire à la fluidité d'un récit aux indéniables qualités littéraires. La plume de Pierre Milza donne assurément à lire le roman d'une vie. D'autre part, cette biographie s'appuie sur une imposante bibliographie actualisée. Rien ne semble avoir échappé à l'auteur qui, lorsque le besoin s'en fait sentir, recourt aux archives notamment au fonds du secrétariat particulier du Duce.

C'est avec ces matériaux que Pierre Milza brosse le portrait d'un homme à la psychologie complexe, au tempérament tourmenté et violent. Les années de jeunesse en Romagne dans un milieu familial dominé par la figure du père, forgeron et cafetier anarcho-syndicaliste, renseignent sur la formation de la culture politique du futur maître de l'Italie. L'évocation des nombreuses relations amoureuses loin d'être anecdotique met en lumière le rôle déterminant joué par certaines femmes dans l'évolution politique de Mussolini. Ainsi, Angelica Balabanova, future fondatrice du Komintern avec Lénine, parfait sa connaissance du socialisme même si Mussolini ne côtoie que superficiellement l'œuvre de Marx, tandis que plus tard Margherita Sarfati l'introduit dans les milieux bourgeois. Pierre Milza insiste également sur la période de la première guerre mondiale qui, à bien des égards, se présente comme un événement fondateur du fascisme.

La conquête du pouvoir, consacrée par la marche sur Rome en octobre 1922, ne suit pas pour autant une trajectoire linéaire et prend plutôt l'allure d'un chemin semé d'embûche et ce malgré un contexte de crise généralisée favorable au succès d'un programme radical. Les Faisceaux italiens de combat (Fasci italiani di combattimento) fondés par Mussolini en mars 1919 proposent en effet une voie entre libéralisme et socialisme qu'il tente d'asseoir par le recours à la violence dont les socialistes sont les principales victimes. Pour le biographe, seul l'opportunisme de Mussolini conjugué à une faculté au rassemblement permet toutefois aux fascistes au programme encore mal défini de s'imposer à la tête du gouvernement.

Pierre Milza analyse ensuite le fonctionnement et l'évolution du système fasciste en mettant l'accent sur le mode de construction du consensus autour de la personnalité du Duce. La ritualisation du régime autour de la figure d'un grand ordonnateur sacralisé, la mise en image des vertus du chef sont autant d'éléments étudiés minutieusement. Néanmoins, l'auteur ne néglige pas les autres acteurs du régime (parti, hiérarques, militaires). Chacun est décrit et son rôle dans un régime qui ne cesse de se radicaliser sous le poids conjugué de la crise économique mondiale, de l'aventure coloniale et du rapprochement avec l'Allemagne, est clairement exposé. Ainsi sans minimiser la figure centrale du Duce, de plus en plus mégalomane, Pierre Milza démontre qu'il n'est pas le seul responsable du processus belliqueux qui conduit l'Italie à sa perte. Les Italiens ne l'ont pas estimé de la sorte. A la Libération l'épisode morbide de la piazzale Loretto à Milan, au cours duquel le corps de Mussolini est livré à la vindicte populaire après avoir été exécuté sommairement révèle que la rupture avec leur Duce est consommée. Le destin tragique de Mussolini se confond avec celui du peuple italien qui sensible à une phraséologie porteuse d'espoir et de fierté pour leur jeune nation n'a pas pardonné la défaite, synonyme d'un échec et d'une nouvelle humiliation collective, après celle de 1918. Le souvenir de cette désillusion conduit après 1945 les nouveaux dirigeants à insérer l'Italie dans un réseau d'alliances solide au niveau atlantique et européen afin d'obtenir une reconnaissance internationale indispensable pour flatter l'orgueil national.

Le gros ouvrage de Pierre Milza se présente en définitive comme une somme richement documentée à la lecture passionnante et incontournable pour tous ceux qui portent de l'intérêt à l'histoire de notre voisine latine.

Stéphane Mourlane

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

Etienne Dalmasso

Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Bernard Lacroix

Marie-Louise Carlin

Loïc Rognant

Ralph Schor

LE LOGOTYPE DU DÉPARTEMENT

Les quatre symboles de la médaille (mélèze, palmier, lys et croix de Savoie) rappellent



les deux ensembles géographiques



et les deux ensembles historiques

qui constituent le département

des Alpes-Maritimes :

Alpes méridionales au nord du



département, littoral méditerranéen



au sud, ancien Comté de Nice à

l'est du Var et Provence orientale à l'ouest.



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL

06036 NICE CEDEX - TÉL. 04 93 18 61 71